

ASSOCIATION BRETONNE

et
UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

ARCHÉOLOGIE - HISTOIRE - AGRICULTURE - INDUSTRIE

COMPTES RENDUS, PROCÈS-VERBAUX, MÉMOIRES

Publiés par les soins de la Direction

3^e SÉRIE

TOME SOIXANTE DIX SEPTIÈME

Quatre-vingt-seizième Congrès à Pontivy, les 20, 21, 22 Septembre 1968

1968

SOMMAIRE

Réunion du Bureau de l'Association Bretonne
Principes de la Réforme régionale pour la région de Bretagne
et lettre d'envoi à M. le Préfet de la Région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Compte Rendu du Congrès de Pontivy
Assemblée Générale de l'Association Bretonne
Excursion du 22 septembre 1968

Bibliographie

mémoires

Notes sur le gouvernement de la Bretagne
sous la Régence du Duc d'Orléans
par M. LE BARZIC, professeur au Collège St-Martin à Rennes
Pontivy, au centre d'une région en mutation
par l'abbé RENARD, Président de la Société de Recherches
de Bretagne Méridionale

La Région agricole de Pontivy
par M. LE POUL

Directeur du Foyer de Progrès agricole de Pontivy
L'Histoire de Pontivy
par M. Eugène CORANE, professeur agrégé d'Histoire

LES PRESSES BRETONNES — SAINT-BRIEUC

1969

BULLETIN

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

Avis très important

Cotisations

Par décision du Bureau de l'Association Bretonne en date du 5 Novembre 1966, la cotisation annuelle est portée à 15 F et le droit d'entrée est porté à 10 F à partir du 1^{er} Janvier 1968.

Pour éviter des rappels qui grèvent inutilement le budget de l'Association, nos Sociétaires sont instamment priés de régler leur cotisation dès réception du présent Bulletin.

Prière de noter que :

1^o Les Chèques Postaux sont à libeller exclusivement au bénéfice de

L'ASSOCIATION BRETONNE
12, Rue Poulain-Corbion - SAINT-BRIEUC

C. C. P. 179-94, Rennes.

2^o Les Chèques Bancaires sont à libeller au bénéfice de **L'ASSOCIATION BRETONNE** et ne doivent porter **AUCUN NOM DE PERSONNE**.

Régler de préférence par Chèque Postal.

ASSOCIATION BRETONNE

et

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

ARCHÉOLOGIE - HISTOIRE - AGRICULTURE - INDUSTRIE

COMPTES RENDUS, PROCÈS-VERBAUX, MÉMOIRES

Publiés par les soins de la Direction

3^e SÉRIE

TOME SOIXANTE DIX SEPTIÈME

Quatre-vingt-seizième Congrès à Pontivy, les 20, 21, 22 Septembre 1968

1968

SOMMAIRE

Réunion du Bureau de l'Association Bretonne
Principes de la Réforme régionale pour la région de Bretagne
et lettre d'envoi à M. le Préfet de la Région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine
Compte Rendu du Congrès de Pontivy
Assemblée Générale de l'Association Bretonne
Excursion du 22 septembre 1968
Bibliographie

MÉMOIRES

Notes sur le gouvernement de la Bretagne
sous la Régence du Duc d'Orléans
par M. LE BARZIC, professeur au Collège St-Martin à Rennes
Pontivy, au centre d'une région en mutation
par l'abbé RENAUD, Président de la Société de Recherches
de Bretagne Méridionale
La Région agricole de Pontivy
par M. LE POUËL
Directeur du Foyer de Progrès agricole de Pontivy
L'Histoire de Pontivy
par M. Eugène COGNON, professeur agrégé d'Histoire

LES PRESSES BRETONNES — SAINT-BRIEUC
1969

ASSOCIATION BRETONNE

Bulletin du Congrès de 1968

SOMMAIRE

Réunion du Bureau de l'Association bretonne	5
Principes de la Réforme régionale pour la région de Bretagne et lettre d'envoi à M. le Préfet de la Région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine	11
Compte rendu du Congrès de Pontivy	15
Assemblée générale de l'Association bretonne	25
Excursion du 22 septembre 1968	35
Bibliographie	47

MEMOIRES

« Notes sur le gouvernement de la Bretagne sous la Régence du Duc d'Orléans », par M. LE BARZIC, professeur au Collège Saint-Martin, à Rennes	51
« Pontivy, au centre d'une région en mutation », par M. l'Abbé RENARD, président de la Société des recherches de Bretagne méridionale	61
« La région agricole de Pontivy », par M. LE POUL, directeur du Foyer de Progrès agricole de Pontivy	76
« L'Histoire de Pontivy », par M. Eugène CORONE, professeur agrégé d'histoire	82

Réunion du Bureau de l'Association Bretonne le 24 Octobre 1968

Le Bureau de l'Association Bretonne s'est réuni le 24 octobre 1968, à 14 h. 30 chez le Secrétaire général, 11, rue des Fossés à Rennes.

Etaient présents :

Vicomte Michel du Halgouët, Président d'honneur ; Le Président : Contrôleur général Vallérie ; Le Secrétaire général : Comte L. de Rohan-Chabot ; et les membres : MM. Charles Bily, P. Jardin, le Commandant Chaignon, M. Michel Duval, M. Gérard Verdeau.

S'étaient excusés : la Comtesse L. de Rohan-Chabot, l'Amiral de Lesquen, M. Christian Houitte de La Chesnais.

Le Président déclare la séance ouverte et prend tout de suite la parole pour traiter de différents points concernant une question particulièrement à l'ordre du jour et qui touche tout spécialement notre Association Bretonne fondue, comme chacun sait, avec l'Union régionaliste. Il s'agit de la réforme de la décentralisation régionale. A l'Assemblée générale du 22 septembre 1968, le Président avait présenté les grandes lignes d'une réponse au questionnaire adressé par l'Administration préfectorale aux corps électoraux, aux organismes commerciaux et économiques et aux principales associations culturelles ou sociales. Ce projet a été mis au point par lui et adressé à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine avec une lettre d'envoi dont il nous donne lecture.

Les membres du Bureau ayant demandé à prendre connaissance du document définitif, le Secrétaire général en donne lecture et ajoute qu'il vient d'être envoyé à Emgleo Breiz (Fondation culturelle bretonne) et à une soixantaine de personnalités politiques bretonnes, députés, sénateurs et conseillers généraux. Cette réponse à la circulaire ministérielle demandant aux autorités préfectorales de recueillir les avis sur la réforme en cause est publiée dans ce bulletin, à la suite du compte rendu de la réunion.

Le Président nous donne ensuite un aperçu de la réunion organisée à Lorient le 20 octobre 1968 par le « Mouvement pour la régionalisation et la décentralisation », réunion à laquelle il s'est rendu comme Président de l'Association bretonne, comme Vice-président des Cadres bretons de la région parisienne, et Maire-adjoint de St-Malo.

Les principaux points discutés à Lorient sont les suivants :

L'opinion générale a conclu au maintien de la Loire-Atlantique dans la région Bretagne.

Elle a repoussé l'idée d'une représentation majoritaire des Chambres de Commerce dans l'Assemblée régionale.

Elle a réclamé pour cette assemblée l'élection des membres au suffrage universel.

Il n'a pas paru souhaitable de faire entrer dans cette assemblée des membres représentant les mouvements sociaux et culturels.

M. Ollivro, Maire de Guingamp a été nommé Président du groupe Bretagne, le Contrôleur général Vallerie, Vice-Président. Le Secrétaire général sera M. Morvan Duhamel.

Le Président Vallerie ajoute qu'il a assisté récemment à Paris à une réunion du Cercle de l'Opinion. La séance était présidée par M. Olivier Guichard et l'on y a traité principalement de la réforme régionale. L'affaire, nous dit le général Vallerie, paraît en bonne voie, mais sous quelle forme ? Les modalités d'application sont loin d'être décidées, les consultations continuent ; quelle sera l'influence réelle des réponses à ces consultations dans la décision finale prise par le Gouvernement ? Il est difficile d'en préjuger.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé d'insérer dans le présent bulletin la réponse élaborée par l'Association bretonne et intitulée « Principes de la réforme régionale ».

Le Secrétaire général rappelle ensuite que le congrès de 1969 doit avoir lieu en Ille-et-Vilaine. Tous les chefs-lieux d'arrondissements ayant été successivement visités, il est décidé que le prochain congrès aura lieu à Montfort-sur-Meu, au début de juillet 1969.

Le Président et M. Jardin exposent ensuite le projet d'un certain nombre d'initiatives destinées à relancer les activités de l'Association : réunion avec conférence sur Châteaubriand, à Rennes, avant la fin de l'année. Le conférencier serait le Comte de la Tour du Pin Verclause, châtelain de Combourg et neveu de la comtesse de Durfort, la dernière des Châteaubriand.

Le Président et M. Jardin envisagent également d'organiser plusieurs déjeuners ou diners-débats avec des personnalités s'intéressant à la réforme régionale, à l'agriculture, à la protection des monuments.

Le Président suggère également l'organisation d'une réunion en liaison avec les Cadres bretons de la région parisienne à l'occasion d'une journée bretonne comme, par exemple, le Pardon de Montfort l'Amaury.

Réunion du Bureau de l'Association Bretonne

Séance du 13 Mars 1969

Les Membres du Bureau de l'Association Bretonne se sont réunis le 13 mars 1969 à 14 h. 30 au domicile du Secrétaire général, 11, rue des Fossés, à Rennes.

Étaient présents : Le Président : Contrôleur général Vallerie ; le Secrétaire général : Comte L. de Rohan-Chabot ; le Trésorier : M. Prud'homme, et les Membres : Amiral de Lesquen, Commandant Chaignon, MM. Michel Duval, P. Jardin, Charles Bily, Gérard Verdun.

Absents : Vicomte Michel du Halgouët, Comtesse L. de Rohan-Chabot, M. Christian Houitte de La Chesnais.

Le Bureau étudie successivement les questions suivantes :

1° ENTRAÏDE BRETONNE.

Le Président Vallerie propose que l'Association Bretonne réponde à l'appel du Docteur Le Scouëzec qui vient de fonder l'Entraide Bretonne en faveur des membres du F.L.B. récemment arrêtés et de leurs familles. Le Président Vallerie a rédigé un communiqué pour la Presse dans lequel il fait remarquer que l'Association Bretonne doit apporter son aide aux familles, quelles que soient, par ailleurs, nos opinions personnelles sur l'opportunité des actions qui ont amené les arrestations des membres du F.L.B. Après étude par le Bureau des termes du communiqué rédigé par le Président, il est décidé de faire passer cet appel dans la Presse pour demander à nos membres de verser leur contribution, soit directement au comité du Docteur Le Scouëzec, soit au Trésorier de l'Association Bretonne.

2° DINER-DÉBAT.

Sur la proposition du Professeur Jardin, le Bureau étudie le projet d'un diner-débat qui pourrait avoir lieu à la fin du mois d'avril. L'invité d'honneur serait M. Denicoul, originaire de Rennes, et actuellement directeur de l'architecture au Ministère des Affaires Culturelles. Cette réunion pourrait être précédée d'une visite du Château de Bois-Orcau et de la Chapelle de Notre-Dame-des-Marais. Le diner lui-même aurait lieu à Châteaugiron, à l'hôtel du Cheval Blanc.

Un des membres du Bureau fait remarquer que, au moment où des décisions politiques graves se préparent pour la Bretagne et pour l'ensemble du pays, il n'est peut-être pas très opportun pour l'Asso-

ciation Bretonne de paraître s'intéresser exclusivement à des questions d'archéologie et d'architecture ancienne. D'après lui, l'Association a trop déjà la réputation de s'intéresser davantage au passé qu'aux questions importantes pour l'avenir de la Bretagne. Le Président propose alors de mettre sur pied un deuxième dîner-débat, à une date aussi rapprochée que possible, dont les centres d'intérêt seraient la décentralisation régionale et l'avenir économique. Les invités d'honneur pourraient en être les deux maires des villes les plus importantes de Bretagne, M. Fréville et M. Morice, Sénateur-Maire de Nantes.

3° CONGRÈS DE JUILLET 1969.

Le secrétaire général présente au bureau la première ébauche du projet de congrès annuel. Il aurait lieu, en principe, à Montfort-sur-Meu, les 4, 5 et 6 juillet 1969. Un certain nombre de conférences sont déjà prévues : la présentation historique et archéologique de la ville ; une étude sur la famille de Montauban, par notre collègue le baron de Mauny, qui publie actuellement une étude sur cette question. Sur la proposition du secrétaire général, les membres du Bureau rechercheront deux autres conférenciers qui voudront bien traiter l'un la vie et l'œuvre du Père Grignon de Montfort, l'autre un aperçu sur la situation agricole et économique dans la région de Montfort.

Un premier projet d'excursion est présenté et discuté par les membres du Bureau. Il sera mis au point définitivement après un supplément d'information.

4° ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES.

Sont présentés au vote du Bureau :

— Le Marquis de Goulaine, conseiller général, château de la Grange, Saint-Etienne de Carcoué-44, présenté par le Président, contrôleur général Vallérie.

— Le Commandant de la Celle de Châteaubourg, La Sécardaïs, à Mézières-sur-Couesnon, (L-et-V.), présenté par le Président, contrôleur général Vallérie.

— Monsieur Gérard d'Amarzit, Versailles, 98, avenue de Paris, archiviste, présenté par M. Michel Duval.

— Le Comte Gaël de Rohan-Chabot, château de Ranville, Calvados (14), présenté par son frère, le comte Léonor de Rohan-Chabot.

— Le Comte Eudon de Rohan-Chabot, 1, rue des Vierges à Vannes, ingénieur agronome, présenté par son père, le Comte Léonor de Rohan-Chabot.

— Madame Roger Borde, Bordlann, Lanester-56, présentée par sa sœur, Madame Philippe Martinie, et par sa belle-sœur, Madame Guillerot.

— Le Colonel de Montigny, Château du Marais, Mordelles-35, présenté par le Président, contrôleur général Vallérie, et par le Secrétaire général, Comte L. de Rohan-Chabot.

Tous ces candidats ont été élus à l'unanimité des membres du Bureau.

5° COMPTE RENDU FINANCIER.

Le trésorier, M. Prud'homme, expose ensuite la situation financière de l'association.

Une vingtaine de membres ne paient plus leur cotisation, malgré plusieurs rappels. Le Bureau décide de ne plus leur adresser le Bulletin, jusqu'au paiement de leurs cotisations.

Le bilan de l'Association au 13 mars présente un avoir de 3.500,00 francs, ce qui assure dès maintenant l'impression du Bulletin qui doit paraître en 1969.

Sur proposition du secrétaire général, le bureau vote ses remerciements au Trésorier pour son excellente gestion : depuis qu'il a pris en main les finances, M. Prud'homme a réussi à rétablir la situation : depuis deux ans, le bilan est positif et la publication du Bulletin est assurée à l'avance.

ciation Bretonne de paraître s'intéresser exclusivement à des questions d'archéologie et d'architecture ancienne. D'après lui, l'Association a trop déjà la réputation de s'intéresser davantage au passé qu'aux questions importantes pour l'avenir de la Bretagne. Le Président propose alors de mettre sur pied un deuxième diner-débat, à une date aussi rapprochée que possible, dont les centres d'intérêt seraient la décentralisation régionale et l'avenir économique. Les invités d'honneur pourraient en être les deux maires des villes les plus importantes de Bretagne, M. Fréville et M. Morice, Sénateur-Maire de Nantes.

3° CONGRÈS DE JUILLET 1969.

Le secrétaire général présente au bureau la première ébauche du projet de congrès annuel. Il aurait lieu, en principe, à Montfort-sur-Meu, les 4, 5 et 6 juillet 1969. Un certain nombre de conférences sont déjà prévues : la présentation historique et archéologique de la ville ; une étude sur la famille de Montauban, par notre collègue le baron de Mauny, qui publie actuellement une étude sur cette question. Sur la proposition du secrétaire général, les membres du Bureau rechercheront deux autres conférenciers, qui voudront bien traiter l'un la vie et l'œuvre du Père Grignon de Montfort, l'autre un aperçu sur la situation agricole et économique dans la région de Montfort.

Un premier projet d'excursion est présenté et discuté par les membres du Bureau. Il sera mis au point définitivement après un supplément d'information.

4° ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES.

Sont présentés au vote du Bureau :

— Le Marquis de Goulaine, conseiller général, château de la Grange, Saint-Etienne de Carcoué-44, présenté par le Président, contrôleur général Vallerie.

— Le Commandant de la Celle de Châteaubourg, La Sécardais, à Mézières-sur-Couesnon, (L-et-V.), présenté par le Président, contrôleur général Vallerie.

— Monsieur Gérard d'Amarzit, Versailles, 98, avenue de Paris, archiviste, présenté par M. Michel Duval.

— Le Comte Gaël de Rohan-Chabot, château de Ranville, Calva-dos (14), présenté par son frère, le comte Léonor de Rohan-Chabot.

— Le Comte Eudon de Rohan-Chabot, 1, rue des Vierges à Vannes, ingénieur agronome, présenté par son père, le Comte Léonor de Rohan-Chabot.

— Madame Roger Borde, Bordlann, Lanester-56, présentée par sa sœur, Madame Philippe Martinie, et par sa belle-sœur, Madame Guillerot.

— Le Colonel de Montigny, Château du Marais, Mordelles-35, présenté par le Président, contrôleur général Vallerie, et par le Secrétaire général, Comte L. de Rohan-Chabot.

Tous ces candidats ont été élus à l'unanimité des membres du Bureau.

5° COMPTE RENDU FINANCIER.

Le trésorier, M. Prud'homme, expose ensuite la situation financière de l'association.

Une vingtaine de membres ne paient plus leur cotisation, malgré plusieurs rappels. Le Bureau décide de ne plus leur adresser le Bulletin, jusqu'au paiement de leurs cotisations.

Le bilan de l'Association au 13 mars présente un avoir de 3.500,00 francs, ce qui assure dès maintenant l'impression du Bulletin qui doit paraître en 1969.

Sur proposition du secrétaire général, le bureau vote ses remerciements au Trésorier pour son excellente gestion : depuis qu'il a pris en main les finances, M. Prud'homme a réussi à rétablir la situation ; depuis deux ans, le bilan est positif et la publication du Bulletin est assurée à l'avance.

PRINCIPES DE LA REFORME REGIONALE POUR LA REGION DE BRETAGNE

Lettre d'envoi du Président de l'Association Bretonne
à Monsieur le Préfet régional

Saint-Malo, le 28 septembre 1968.

*Monsieur le Préfet de la Région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine - Rennes,*

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu, par lettre du 12 septembre 1968, nous inviter à participer à la large consultation entreprise par le Gouvernement, en vue de préparer la réforme des institutions régionales, et nous adresser, à cette fin, la lettre-circulaire de M. le Premier Ministre datée du 28 août 1968 et les pièces qui y étaient jointes.

Notre Association, l'une des plus anciennes de Bretagne, fondée en 1843, n'a jamais cessé d'œuvrer dans le sens du développement économique de notre région. Héritière de la Société d'Agriculture fondée en 1757 par les Etats de Bretagne, elle est aujourd'hui divisée en 4 sections :

- Agriculture et développement économique,
- Archéologie et Histoire,
- Art artisanal et traditions populaires,
- Préservation de la langue bretonne.

Elle est à l'origine d'une grande partie des réformes économiques réalisées en Bretagne depuis le milieu du siècle dernier :

- Création des Ecoles d'Agriculture et des Centres de Perfectionnement Agricoles ;
- Institution des Comices et concours agricoles ;
- Participation aux études tendant à améliorer le sort des agriculteurs et à toutes celles visant à améliorer l'économie de la région.

Sur le plan culturel, elle est également à l'origine de la création de nombreuses sociétés ou associations culturelles bretonnes, en parti-

culier de la plupart des Sociétés archéologiques, polymathiques et historiques des divers départements bretons.

Les textes que vous avez bien voulu nous soumettre ont donc été examinés avec une très grande attention, d'abord en Commission d'étude spéciale, puis discutés en Assemblée Générale.

J'ai donc l'honneur de vous adresser le texte ci-joint qui, discuté, amendé et voté à l'Assemblée Générale tenue à Pontivy le 21 septembre dernier, représente le point de vue de notre Association.

En formant le vœu que tous ces travaux aboutissent à une décentralisation effective, je vous demande, Monsieur le Préfet, de me faire l'honneur d'agréer l'expression de mon profond respect.

Le Président.

PRINCIPES DE LA REFORME REGIONALE POUR LA REGION DE BRETAGNE

A. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

1) L'accent doit être mis sur une véritable décentralisation et non sur une simple et nouvelle déconcentration.

Le principe doit être que tout ce qui n'est pas fondamental à la vie nationale doit être réglé au niveau des régions.

2) Au moment où tous les problèmes comportent une dimension internationale, toute réforme doit s'inscrire dans une perspective européenne.

En Bretagne, une importance particulière doit être apportée aux relations internationales maritimes.

3) La participation souhaitée par le Gouvernement doit être effective. Elle exclut toute désignation des représentants aux conseils ou assemblées régionales par les pouvoirs publics.

4) La Bretagne constitue une entité naturelle, ethnique, historique, culturelle et économique, qu'il convient de respecter et de sauvegarder dans l'intérêt commun.

5) La régionalisation ne doit pas entraîner de charges ou impôts nouveaux, mais une répartition différente de l'emploi des ressources existantes.

B. DÉLIMITATION DE LA RÉGION.

Cette réforme régionale qui s'inscrirait dans le prolongement de la politique amorcée depuis une quinzaine d'années par la création des Comités Régionaux d'Expansion et des C.O.D.E.R., doit accomplir une nouvelle étape et revêtir un caractère décisif.

La région considérée comme majeure doit devenir une véritable

collectivité territoriale à vocation régionale, dotée de la personnalité juridique, avec un caractère non seulement économique et social mais aussi culturel, humain et politique.

La Région de Bretagne doit être formée des départements suivants :

- Côtes-du-Nord,
- Finistère,
- Ille-et-Vilaine,
- Loire-Atlantique,
- Morbihan.

Il est fait remarquer que ce découpage tient compte de la majorité des découpages projetés depuis 1789.

Pour tenir compte de certaines réalités géographiques et économiques ainsi que de l'évolution en cours, des Comités de Coordination inter-régions pourront être créés pour développer harmonieusement des relations économiques déjà étroites avec les régions voisines.

C. POUVOIRS DE LA RÉGION.

Les pouvoirs de la région doivent être établis par un transfert d'attributions qui doit se faire de *haut en bas* (point de vue confirmé par la déclaration de M. Marcellin, ministre de l'Intérieur).

Il s'agit de faciliter le développement d'une véritable personnalité régionale tout en respectant et en renforçant même, dans certains domaines, les libertés des collectivités municipales et départementales.

Dans cette optique, il va de soi que le maintien des Conseils Généraux actuels est une nécessité.

Les compétences essentielles de la région seront les suivantes :

- a) Pouvoirs réglementaires (urbanisme, voirie, tous problèmes particuliers à la région, etc...)
- b) Réalisation et gestion des équipements publics (universités, hôpitaux, parcs de loisirs, voirie régionale, etc...)
- c) Aménagement du territoire et planification, en liaison étroite bien entendu, avec les Services Nationaux.
- d) Préparation, vote et contrôle du budget régional.

Il va de soi que la décentralisation financière est la conséquence nécessaire de la décentralisation administrative.

A ce sujet, trois remarques doivent être faites :

— Il est exclu que ces réorganisations entraînent la création d'impôts nouveaux.

Il conviendra donc d'envisager une répartition régionale d'une partie des impôts d'Etat, soit par l'affectation à la région d'une part de certains impôts, soit de préférence, par l'affectation à la région de la totalité d'un impôt actuellement perçu.

— A ces ressources fiscales s'ajoutent le produit des Services régionaux ainsi que celui des emprunts régionaux.

— Pour pallier le inégalité entre les régions, un fonds de péréquation inter-régional sera constitué, permettant d'allouer aux régions déficitaires, sous forme de subvention, les ressources complémentaires nécessaires.

Pour assurer la bonne gestion financière de la région et la réalisation correcte des investissements nécessaires, il sera utile de créer un organisme propre, c'est-à-dire une banque régionale d'équipement qui aura la possibilité de faire appel à l'emprunt, tant sur le plan régional que national et international, (appel éventuel au concours de la Banque Européenne de Développement).

D. ORGANISMES REPRÉSENTATIFS DE LA RÉGION.

Il importe d'organiser une double présentation :

1*) sur une base territoriale pour permettre une participation de tous les citoyens, indispensable à la vie propre de la région ;

2*) sur une base fonctionnelle pour exprimer les réalités économiques, sociales et culturelles.

On doit donc concevoir deux assemblées régionales distinctes :

a) une *Chambre délibérante* élue au suffrage universel par scrutin uninominal direct.

Tout candidat à la Chambre délibérante devra avoir sa résidence dans la région, et le mandat à la Chambre délibérante doit être incompatible avec un mandat dans le Gouvernement ou dans les Assemblées Nationales.

b) un *Conseil consultatif* largement ouvert et d'une structure souple permettant une véritable participation des forces vives reflétant l'ensemble des éléments d'animation de la région.

Il va de soi que ces deux assemblées seraient maîtresses de leur ordre du jour et qu'elles pourraient tenir des Commissions permanentes pendant les inter-sessions.

Leur compétence serait entière pour tous les problèmes de la région, la Chambre délibérante ayant pouvoir pour préparer, voter et contrôler l'exécution du budget régional ainsi que des plans d'aménagement.

E. — ADMINISTRATION DE LA RÉGION.

La fonction exécutive régionale actuellement confiée aux Préfets de Région sera assumée par le Président de l'Assemblée Régionale délibérante.

Le Préfet régional placé près de lui représenterait l'Etat avec des pouvoirs de tutelle strictement définis.

Le personnel de cette administration régionale serait constitué au départ par prélèvement sur les personnels de l'administration centrale, en choisissant de préférence les originaires de la région désireux d'y revenir.

La charge d'entretien de ces personnels serait assurée par les ressources dégagées sur le budget de l'Etat, par la réduction importante faite dans le personnel des administrations centrales allégées d'une grande partie de leur tâche par suite de la décentralisation régionale.

Septembre 1968.

CONGRES DE PONTIVY

SEPTEMBRE 1968

Le congrès de l'année 1968 devait avoir lieu dans les premiers jours de juillet. Les troubles sociaux et les révoltes étudiantes qui ont perturbé considérablement la vie des grandes villes et toute l'économie française durant le mois de mai 1968 ont obligé notre comité directeur à reporter au mois de septembre le congrès annuel de l'Association Bretonne.

En consultant nos archives, on a la surprise de constater que notre dernier congrès à Pontivy remontait à 1886. Il y a donc plus de 80 ans que l'Association Bretonne ne s'était réunie dans cette ville, située dans une position absolument centrale dans la Bretagne intérieure, à 146 kms de Brest, 106 kms de Rennes, 60 kms de St-Brieuc et 52 kms de Vannes.

Cet emplacement est si caractéristique qu'il valut à la ville d'être choisie par Napoléon pour devenir le siège d'une cité militaire où devaient converger les routes stratégiques sillonnant la Bretagne, et où devaient séjourner les troupes nécessaires pour maintenir dans le calme pendant l'Empire une population en perpétuelle agitation depuis la Révolution. Sans anticiper sur les présentations historique et géographique qui nous seront faites au cours du congrès, on peut dès maintenant remarquer la partie moderne de Pontivy, avec ses rues rectilignes se coupant à angle droit, sa vaste place d'armes pour les évolutions des troupes, ses casernes pour leur logement. Toute cette partie de la ville est inspirée par l'Empire et les noms des rues (Le Caire, Marengo, Austerlitz, le quai d'Arcole) rappellent les noms de ses victoires.

Cette partie est la ville récente bâtie a priori suivant un plan d'urbanisme rigoureux dont le tracé raisonné rappelle le génie organisateur et ordonné de Napoléon. Elle ne doit pas nous faire oublier la vieille ville, bien antérieure, et dont les premiers éléments et le nom remontent à la fondation, au VII^e siècle, d'un monastère par St-Ivy, moine venu d'Outre-Manche pour évangéliser la Bretagne. Un pont traversant le Blavet fut bientôt construit près du monastère et prit le nom du fondateur, Pont-Ivy.

Plus tard, les Rohan construisirent au bord de la rivière un premier château dont l'emplacement fut ensuite cédé aux religieux et le nouveau château fut construit par Jean II de Rohan en l'an 1485. Située à une extrémité de la ville, adroitement protégée contre les coups directs de l'artillerie par de puissants remblais en terre,

cette imposante forteresse féodale, malheureusement négligée au début de ce siècle, est actuellement en pleine restauration sous la direction du Ministère des Affaires Culturelles par les soins de la ville et du département. Elle servira de cadre à un musée régional.

Dans le même quartier, la belle église de Notre-Dame-de-Joie, du xv^e siècle et tout un lacs de rues anciennes aux noms typiques : rue du Fil, rue des Tanneurs, place du Martray, avec de charmantes maisons des xiv, xv et xvi^e siècles constituent un ensemble extrêmement pittoresque, en contraste évident avec la ville militaire de l'Empire.

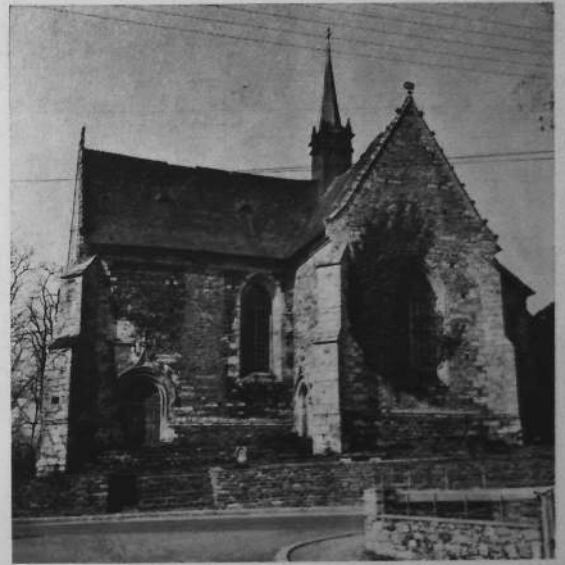
De nos jours, Pontivy est une jolie cité, une des plus actives de la Bretagne intérieure, la population s'accroît sans cesse, comme en témoignent ses nouveaux faubourgs de Tréleau, à côté de l'hôpital, et de Bolumet, dont on découvre les maisons blanches lorsque, des hauteurs avoisinantes, on descend vers la ville et les ponts du Blavet. Sa position centrale va-t-elle lui faire attribuer ce rôle de centre administratif de la région bretonne pour lequel l'avait choisie Napoléon ? Après avoir été la capitale de la vicomté, puis du duché de Rohan, la capitale militaire de la Bretagne impériale, Pontivy sera-t-elle la capitale administrative de la région de Bretagne, le Washington breton ?

Les récentes consultations des élites bretonnes semblent vouloir lui attribuer ce nouveau et prestigieux destin.

- Première Journée 20 Septembre 1968

Le défaut principal des congrès actuels de l'Association est leur durée beaucoup trop limitée. Rappelons, avec une certaine nostalgie, ceux dont les bulletins anciens nous donnent le compte rendu : ils duraient de 10 à 15 jours, avec d'importants comices agricoles, des distributions de récompenses et de nombreuses sessions pour chacune des branches d'archéologie, d'histoire et de culture bretonne. La civilisation moderne ne laisse plus à nos membres une telle latitude. On nous parle beaucoup de la civilisation des loisirs ; mais si nous comparons ce que pouvaient se permettre nos prédécesseurs de l'Association bretonne, (si l'on peut qualifier de « loisirs » les nombreuses séances d'études qu'ils tenaient à chaque congrès), on peut constater avec tristesse que le temps de nos loisirs modernes s'est singulièrement restreint. La plupart de nos membres ne peuvent consacrer au Congrès que 48 heures ; encore en est-il qui se contentent de venir seulement à l'excursion et il est dommage de constater que, pour ceux-ci, leur activité au sein de l'Association se borne désormais à une banale excursion du dimanche. La faute en est sans doute davantage à la pression et à la suractivité de la vie moderne qu'à la négligence ou l'indifférence des intéressés.

Afin de nous donner quelque latitude et la possibilité de mettre au point une question importante à présenter à l'Assemblée Générale, le Comité directeur avait décidé de commencer le congrès le



ROHAN. — Chapelle de Bonne Rencontre
Avec la gracieuse autorisation de M. Brachet,
Photographe à Pontivy.



ROHAN. — Bonne Rencontre



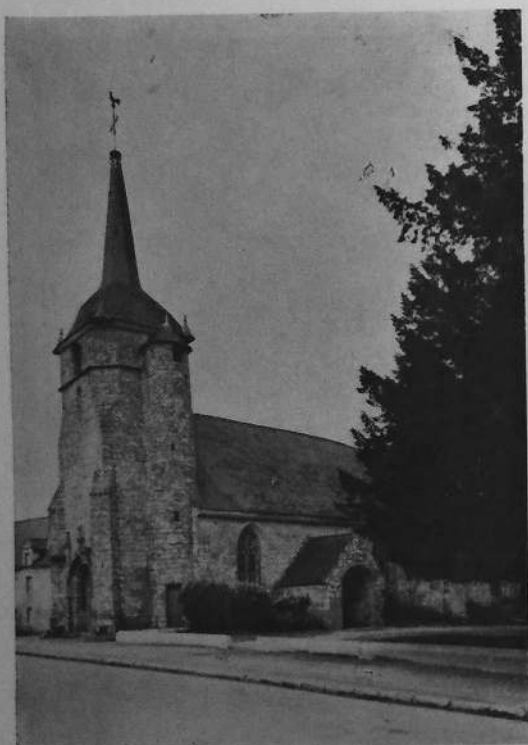
Sainte Noyale

*Avec la gracieuse autorisation de M. Brachet,
Photographe à Pontivy.*

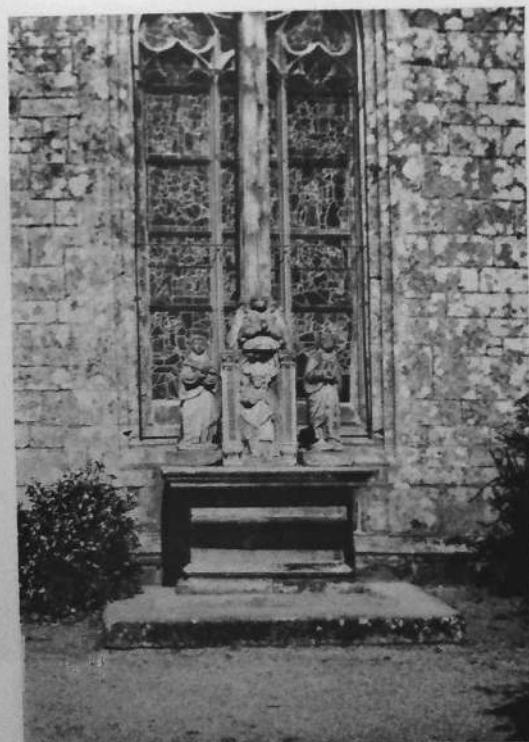


Fontaine de Sainte Noyale

*Avec la gracieuse autorisation de M. Brachet,
Photographe à Pontivy.*



STIVAL. — Eglise paroissiale
*Avec la gracieuse autorisation de M. Brachet,
Photographe à Pontivy.*



STIVAL. — Saint Meriadec au bas de la Croix



SAINT-NICOLAS-DES-EAUX. — La chapelle
Saint-Nicodème
Avec la gracieuse autorisation de M. Brachet,
photographe à Pontivy.



SAINT-NICOLAS-DES-EAUX. — Les fontaines de la chapelle St-Nicodème
Avec la gracieuse autorisation de M. Brachet,
Photographe à Pontivy.



Chapelle de Castenne
Avec la gracieuse autorisation de M. Brachet,
Photographe à Pontivy.



MALGOUARNAC. — Château de Moustoir-Lann



PONTIVY. — Notre-Dame de Joie

*Avec la gracieuse autorisation de M. Brachet,
Photographe à Pontivy.*



PONTIVY. — Château des Ducs de Rohan

*Avec la gracieuse autorisation de M. Brachet,
Photographe à Pontivy.*



CHATEAU DE JEAN II DE ROHAN A PONTIVY. — Tour d'angle sur le fosse
avec ses embrasures pour bouches à feu

*Avec la gracieuse autorisation de M. Brachet,
Photographe à Pontivy.*

20 septembre à 16 heures. Une première excursion était destinée à reconnaître la région Nord-Ouest de Pontivy. Une douzaine seulement de nos congressistes étaient présents à ce premier rassemblement. L'itinéraire devait nous conduire à Stival, à l'étang des Salles et aux ruines de son vieux château, au hameau des Forges des Salles, à l'abbaye de Bon-Repos, avec retour à travers la forêt de Quénécan jusqu'au barrage de Guerlédan pour rejoindre la R.N. 167 et faire un dernier arrêt à la jolie chapelle de Notre-Dame de Carmès.

STIVAL. — Le petit hameau de Stival, sur la R.N. 164, est une dépendance de Pontivy. Le nom de cette agglomération est probablement le mot breton « stival » signifiant « fontaine » qui était encore en usage à la fin du 19^e siècle, dans le dialecte de Cornouaille et que l'on retrouve également dans le Barzaz Breiz. Il est probable que c'est la fontaine voisine de l'ermitage primitif qui a donné ce nom au village. Vers le milieu du VII^e siècle, saint Mériadec, descendant du premier roi réel ou supposé des Bretons, en tout cas de race royale, dit la légende, renonça au monde et à ses vanités et se retira dans cet ermitage où il bâtit un oratoire.

Quelques années plus tard, le renom de sa sainteté le fit choisir pour le siège épiscopal de Vannes. Il refusa de s'y rendre. Les députés du chapitre n'ayant pu le convaincre, plusieurs évêques du duché et une foule nombreuse vinrent l'arracher à sa solitude, l'emmenèrent à Vannes et l'investirent de la charge épiscopale qu'il conserva jusqu'en 666. L'église actuelle de Stival, bâtie sur l'emplacement de l'ermitage en 1552, est de style original flamboyant, mais très simple. Le principal ornement extérieur en est la tour-clocher, construction carrée appuyée par des contreforts contre ses arêtes, celles-ci se terminant à leur quart supérieur par des pans coupés. A droite, une petite tourelle accolée partant de la base contient l'escalier. Cette tour diffère complètement des tours-clochers bretonnes, car elle n'a aucune balustrade extérieure. Elle est complètement close et surmontée par un curieux toit d'ardoises débutant en forme de dôme et se terminant par une flèche en aiguille à six pans. Un beau portail surmonté d'une sculpture en anse de panier est situé entre les deux contreforts et forme l'accès principal de l'église. Sur le côté droit, un petit porche secondaire avec entrée couverte, très simple, sert également d'accès. Juste à côté de celui-ci, à l'extérieur, est situé un calvaire en bois au pied duquel se trouve la statue de saint Mériadec, probablement du XVII^e siècle. L'intérieur de l'église est simple. Il présente surtout de très beaux vitraux ; celui du transept méridional est divisé en douze tableaux, représentant diverses scènes de la Passion ; une inscription se lit au bas du vitrail : « En l'an 1557 fut faite cette vitre et fut l'ouvrier Jeh. le Fiamar ». La fenêtre du chevet possède un autre vitrail : c'est un arbre de Jessé présentant en seize tableaux la généalogie des rois de Juda ; il se termine par la Vierge Marie, tenant sur ses genoux l'Enfant-Jésus. Ce vitrail, d'une qualité exceptionnelle, est probablement du même auteur que celui du transept sud. Dans les divisions du sommet on remarque de nombreuses armoiries : d'abord, les armes Rohan, de gueules à neuf mâcles d'or anisi que quelques personnages de cette famille ; et sur la rangée inférieure, plusieurs écussons de personnages qui tenaient

des manoirs locaux, parmi lesquels l'écusson des Coëtlogon, celui des Lantivy, celui des Lesquen et celui des Bahuno (1).

CHATEAU ET ETANG DES SALLES. — Quittant Stival, notre excursion se dirige par Cléguerec vers le village de Ste-Brigitte, et pénètre en forêt de Quénécan. Sur la lisière ouest de la forêt, un mauvais chemin nous mène à l'étang des Salles, belle étendue d'eau entourée de petites collines, dans un site pittoresque et charmant.

Des roches de tuffeau entourent la majeure partie de l'étang ; certaines d'entre elles offrent cette originalité géologique de contenir, incorporées à leur masse, des veines d'un minéral plus dur, de couleur différente, en forme de losange, et ponctuées en leur centre d'un petit losange noir. Une légende qui court dans le pays prétend que c'est le dessin losangé de la cassure de ces veines régulières qui est à l'origine des mâcles que les Rohan portent dans leurs armes. De fait, le château tout proche des Salles, forteresse bâtie au bord de l'étang, fut l'une de leurs possessions en forêt de Quénécan. Il n'en reste que quelques tours basses et trapues et dont l'une au moins dut être remaniée aux 15^e-16^e siècles pour recevoir quelques pièces de canon. Un corps de logis allongé et très délabré, dont deux fenêtres de la façade intérieure portent encore des meneaux, réunit deux de ces tours et il subsiste des traces d'une enceinte fermée dont l'un des côtés surplombe directement l'étang. L'ensemble n'est plus qu'une ferme dont l'état assez précaire

(1) **VITRAIL de STIVAL.** — Relevé des armoiries du grand vitrail du chevet.

— *En prééminence* : ROHAN, de gueules à neuf mâcles d'or.

— *Sur la rangée inférieure* : — DE COËTLOGON, marquis du dit lieu en 1662, vicomte de Mejusseume en 1570, seigneur de Loyat, de la Gaudinai, etc., Réformations de 1441, 1513, 1536. Paroisses de Laurenau et autres, évêché de Saint-Brieuc.

De gueules à trois écussons d'hermines.

— DE LANTIVY, seigneur du dit lieu, de St-Ursin, de Talhouët, etc...

Ancienne extraction, chevalier. Réformation de 1668, 12 générations. Réformations de 1448 et 1536. Maintenu en 1480. Paroisses de Languidic, Ligneul, Baud, Radenac et autres, évêché de Vannes.

De gueules à l'épée d'argent en pal, la pointe en bas.
Devise : Qui désire n'a repos.

— DE LESQUEN, seigneur de la Ménardais, de l'Argentais, des Salles, du Vau Morvan.

Ancienne extraction, Réformation de 1669, 7 générations. Réformations de 1428 et de 1513. Paroisses de Corseul et Plancoët, évêché de St-Malo.

De gueules à l'épervier d'argent, la tête contournée, membre et becqué d'or, accompagné en chef d'un croissant renversé entre deux molettes, et en pointe d'une autre molette, le tout du même.

— DE BAHUNO, seigneur de Berrien, du Liseoet, de la Demiville, du Cosquer, du Bois de la Roche, de Pengully, etc...

Ancienne extraction, chevalier. Réformation de 1668, 9 générations. Réformation de 1536. Paroisse de Landevant, évêché de Vannes.
De sable au loup passant d'argent, surmonté d'un croissant de même.

(Notes tirées du nobiliaire de Bretagne par M. P. Potier de Courcy, édition de 1846).

n'évoque guère les puissants seigneurs qui eurent là leur forteresse. On sait que les Rohan du temps de la vicomté et du duché étaient propriétaires des vastes forêts de Quénécan, de Loudéac, de la Haridouinai, de la Noë et de Branguily. En Quénécan, dit la tradition, ils élevaient des chevaux sauvages descendants de juments du pays et d'étalons arabes importés par les seigneurs du lieu.

Des Salles, nous nous dirigeons vers le Nord, vers l'abbaye de Bon-Repos. Au passage, notre petite caravane marque un temps d'arrêt devant le hameau des Salles, emplacement d'anciennes forges. Dans la vallée au bas de la route, se présente à nos yeux le joli château des Forges et toutes les habitations, groupées autour, de tous les artisans et ouvriers qui autrefois travaillaient aux forges et dans les exploitations voisines. L'ensemble présente un tableau tout à fait remarquable de ce que devait être, du 16^e au 19^e siècle, cette petite communauté, à la fois industrielle et rurale, travaillant dans ses hauts-fourneaux, à l'aide du bois fourni par les taillis environnants, le minerai extrait de la forêt. Il faut lire dans le remarquable ouvrage de M. Hervé du Hailgouët « le duché de Rohan et ses seigneurs » les chapitres consacrés par l'auteur aux forêts et aux forges du duché. D'après l'auteur « les historiens les plus autorisés considèrent les usines des Salles ou de Quénécan comme les plus anciennes forges de Bretagne » (p. 90) et M. du Hailgouët (p. 89) donne la liste des maîtres de forges de Quénécan, de 1622 à 1795.

Nous poursuivons notre route jusqu'aux ruines imposantes de l'abbaye de Bon-Repos.

BON-REPOS. — Les ruines actuelles sont celles des grands bâtiments élevés au XVIII^e siècle sous la direction de l'abbé de St-Geniès. « Les archives du Finistère conservent un devis du 1^{er} avril 1730, signé : Guillo — peut-être le même personnage qui fit les plans du petit couvent de Vannes en 1739 — portant sur la construction d'un vaste corps de bâtiment avec deux pavillons, celui de la façade du monastère, d'une partie du cloître et d'un mur au bas-côté sud de l'église. Ce devis se rapporte à une nouvelle campagne de travaux, car, à cette époque, ceux-ci étaient certainement commencés depuis plusieurs années. L'œuvre complète a pu demander 20 ou 30 ans et plusieurs architectes y ont contribué. Nous parlons de Guillo tout à l'heure : en 1734, il est question d'un autre « architecte », nommé Le Heu, cité dans le procès-verbal d'inventaire après le décès de M. de St-Geniès. L'abbé occupe à cette date les nouveaux bâtiments destinés au titulaire ; la « vieille abbatale » désaffectée est livrée à la domesticité. » Tiré de Hervé du Hailgouët le Duché de Rohan et ses seigneurs (chap. 5, pages 285-286). Ces ruines sont encore imposantes et présentent des vestiges de la très belle construction réalisée sous la direction de l'abbé de St-Geniès, et des traces des constructions antérieures, en particulier une belle porte d'entrée à voûte en ogive donnant accès à la première cour. L'ensemble des ruines est considérable, mais malheureusement dans un état de conservation extrêmement précaire, envahi par la végétation et manifestement, depuis la révolution, aucun effort n'a été fait pour les préserver d'une destruction qui semble fatale à plus ou moins

longue échéance, vu leur complet abandon. Il s'agit là pourtant d'une des plus anciennes abbayes de Bretagne fondée au XII^e siècle par les Rohan (1184) et où, à plusieurs reprises, furent inhumés de nombreux membres de cette maison. Pour citer encore M. du Halgouët, on trouvera dans son livre la liste complète des abbés de Bon-Repos depuis Gautier, premier abbé en 1184 jusqu'au dernier abbé, Jean Hyacinthe Colin de la Biochaye, en possession en 1776 et qui siégea aux états de Bretagne en janvier 1789.

LAC DE GUERLÉDAN. — Laissant derrière nous les ruines de Bon-Repos, nous revenons sur nos pas jusqu'aux forges des Salles pour prendre ensuite la route forestière à travers la partie nord de la forêt de Quénécan. De là, nous gagnons le barrage de Guerlédan. Du rond-point qui domine le barrage on a une vue assez étendue sur le cours du canal de Nantes à Brest, et sur une petite partie du lac artificiel. Mais les méandres de celui-ci ne permettent pas, à première vue, de se rendre compte de l'importance de ce plan d'eau qui s'étend sur 12 kilomètres en suivant l'ancien cours du canal de Nantes à Brest au fond d'une vallée encaissée par des collines. Celles du Sud sont couvertes par les pins de la forêt de Quénécan. Au Nord, la route centrale de Bretagne, dans son tronçon touristique, entre Mûr-de-Bretagne et Gouarec, domine constamment le lac artificiel et permet de nombreuses échappées sur son plan d'eau. Le barrage lui-même, à l'extrémité d'un chemin venant de Mûr-de-Bretagne à 2 kms, est une remarquable réalisation de la science et de la technique modernes. Le lac sert de limite sur 12 kms aux départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan et cette énorme masse d'eau constitue une réserve appréciable pour l'alimentation de la contrée. C'est également sur le plan touristique une remarquable innovation et ce lac intérieur est certainement destiné à attirer au centre de la Bretagne les estivants et les touristes amateurs de sports nautiques de toutes sortes, de belles promenades en forêt et d'excursions archéologiques. Il est toutefois à déplorer que des vues à court terme aient permis de barrer complètement le canal de Nantes à Brest, sans aménager un passage pour les chalandiers et la navigation de plaisance. A l'heure actuelle, le canal est coupé par le barrage, et cette artère intérieure dont la construction fut préparée par les rois de France et les Etats de Bretagne, ordonnée par Napoléon et réalisée sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, est actuellement abandonnée. Il semble qu'elle ait été entretenue jusqu'aux approches de la deuxième guerre mondiale. A plusieurs reprises, il a été question de remettre en état le canal sur toute sa longueur pour permettre à moindres frais le transport des marchandises encombrantes et lourdes à travers la Bretagne Centrale et nous pouvons rappeler à nos sociétaires la conférence très documentée faite, lors du congrès de Châteaulin, sur le canal de Nantes à Brest. Il serait à souhaiter qu'une politique économique régionale efficace reprenne l'étude de ce problème, afin de déterminer la rentabilité des travaux que nécessiterait la remise en état du canal. Il paraît étrange que l'on ait abandonné celui-ci encore en bon état, alors que l'on construisait à grands frais dans le nord-est de l'hexagone un canal destiné à améliorer les transports fluviaux dans cette région.

NOTRE-DAME DE CARMÈS. — Après nous être perdus un instant dans un labyrinthe de routes avoisinant le barrage, nous regagnons la R.N. 167 et nous dirigeons vers Pontivy. Au passage, à 5 kms de la ville, notre guide nous entraîne, malgré le jour déclinant, vers un petit hameau dominant le cours du Blavet et au milieu duquel se dresse l'élégant clocher de Notre-Dame de Carmès. Son toit d'ardoises à l'aiguille pointue est agrémenté de petites lucarnes posées sur les arêtes, disposition qui rappelle assez le clocher de Noyale que nous visiterons au cours de l'excursion du dimanche 22 septembre.

La tour-clocher est carrée, appuyée par des contreforts placés aux angles. Les ouvertures supérieures sont arrondies et le porche d'entrée présente un fort beau dessin de la Renaissance surmonté d'un chou frisé et flanqué de deux élégantes colonnettes. Il est construit non pas dans l'axe de la nef, mais sur le côté de celle-ci. A part cette anomalie, l'église a la forme générale d'une croix, avec sa nef allongée, son chœur, et ses deux chapelles latérales.

Elle est entretenue avec vénération par la famille des gardiens, logés dans une jolie maison ancienne à proximité de l'église, et qui nous l'ont fait visiter avec un empressement qui prouvait tout l'intérêt qu'ils portaient à leur belle chapelle. Les inscriptions à droite et à gauche du maître-autel indiquent que les évêques de Vannes et, en particulier, Mgr de Beausset, vinrent y célébrer des offices solennels. La statue de N.-D. de Carmès est vénérée. Elle doit étendre sa protection sur les combattants, car nombre des enfants du pays ont déposé à ses pieds, en ex-votos, les croix de la Légion d'Honneur, les croix de Guerre, les médailles militaires, récompenses de leur courage au cours des deux dernières guerres mondiales.

Deuxième Journée

Samedi 21 Septembre 1968

Le samedi 21 septembre, à 9 h. 30, une trentaine de nos collègues se sont réunis à la Salle des Fêtes de Pontivy, vaste monument récemment édifié dans un style résolument moderne, sur la place des Ducs de Rohan, en face du château. Le président, Vicomte Michéj du Halgouët, déclare la séance ouverte. Le secrétaire général fait part à nos membres des regrets de la municipalité qui n'a pu recevoir officiellement l'Association Bretonne, ce jour du 21 septembre ayant été choisi depuis longtemps par le Conseil municipal pour sa réunion-excursion annuelle. Il n'a pas été possible de trouver une autre date, les événements de mai-juin ne nous ayant pas permis d'envoyer à temps les convocations pour le Congrès, nous avons dû reporter celui-ci à fin septembre. La date du 21 restait pour nous la seule disponible, la semaine suivante étant réservée par la municipalité pour la Foire-Exposition de Pontivy. Il nous eut été agréable de faire coïncider notre congrès avec cette Foire-Exposition.

Malheureusement tout le logement dans les hôtels était déjà réservé pour les participants de cette manifestation, et nous avons dû choisir la semaine précédente afin de pouvoir assurer le logement de nos congressistes. Le secrétaire général tient à remercier la municipalité et le vice-président du Syndicat d'Initiative, M^r Rihouay, pour toutes les facilités qui lui ont été données pour préparer nos réunions, et pour avoir mis à notre disposition une salle bien équipée et très confortable dans cette très belle salle des fêtes qui sera certainement un point d'attraction pour toute la région de la Bretagne intérieure.

Le Président s'associe aux remerciements du secrétaire général, en regrettant de n'avoir pu les présenter de vive voix au Sénateur-Maire M. Lambert, ou à un représentant de la municipalité. Il donne ensuite la parole à M. l'abbé Yvon Renard, Président de la Société de recherches de Bretagne méridionale pour sa conférence :

« Pontivy au centre d'une région en mutation ».

Monsieur l'abbé Renard est particulièrement qualifié pour nous présenter l'étude économique de la région de Pontivy. Il a été longtemps professeur dans une institution libre de Pontivy, s'il est maintenant professeur à Lorient. Il nous présente d'abord le paysage humain de la région avec l'évolution de sa population agricole et urbaine. Après une vue rapide des problèmes agricoles qui seront étudiés plus en détail dans l'après-midi par le directeur du Foyer de progrès agricole, il nous brosse un tableau rapide de la situation commerciale du pays de Pontivy, puis de sa vocation industrielle. Il passe en revue les zones industrielles de la région, la zone de développement urbain des environs. Enfin, il termine par un rapide aperçu de ce que pourrait être pour cette région une nouvelle industrie, celle du tourisme.

Il conclut sur une note d'espérance : « la zone de Pontivy est la synthèse d'un passé laborieux, d'un présent en plein essor, et d'un futur qui s'élabore ».

De chaleureux applaudissements saluent la fin de cette étude très complète et très documentée. Le Président du Halgouët se fait l'interprète de tous en remerciant le conférencier d'avoir bien voulu venir nous présenter avec autant d'esprit que de science, son étude sur le pays pontivyen.

La conférence de M. l'abbé Renard est publiée au chapitre « Mémoires » de ce bulletin.

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 1968. — APRES-MIDI.

La première partie de l'après-midi est consacrée à une visite de la ville sous la conduite de M^r Rihouay, notaire, vice-président du Syndicat d'Initiative, qui a bien voulu nous faire bénéficier de sa parfaite connaissance des lieux. On sait déjà que le Pontivy actuel présente trois périodes de construction bien distinctes et localisées dans trois zones urbaines assez bien définies : la vieille ville, bâtie entre les quais du Blavet (Pont-Ivy) et le château des Rohan ; la

ville napoléonienne, rectangle aux lignes géométriques qui occupe toute la partie ouest depuis l'église de Notre-Dame de la Joie jusqu'au coude du Blavet ; les faubourgs où s'élèvent la zone industrielle et des quartiers d'habitations modernes. Le temps nous faisait défaut pour voir toute la ville. Attirés surtout par les vestiges de l'architecture ancienne, nous avons parcouru le quartier du vieux Pontivy et visité en détail ses deux monuments principaux, le château et l'église Notre-Dame de la Joie. Celle-ci est une belle construction du xv^e siècle, de gothique flamboyant ; elle a été restaurée mais de façon suffisamment sobre et adroite pour ne pas altérer son caractère d'élégante simplicité. Elle se présente extérieurement sous forme d'une croix dont les deux bras forment chapelles latérales. Leur toiture a la même élévation que celle de la nef. Six chapelles latérales la flanquent sur le côté de la place Bouronnay du Clézio. Leurs ouvertures uniques sont en forme d'ogives ornées de colonnettes élancées se terminant par des entrelacs flamboyants. Le clocher, à l'extrémité de la nef opposée au chœur, est une large tour carrée, flanquée d'une tourelle polygonale renfermant l'escalier. Il est surmonté d'une flèche à crochets, moderne, mais d'un style parfaitement adapté, et qui ne nuit nullement à la beauté de l'ensemble. Sous la tour, une porte double forme l'accès principal de l'église. Ses colonnettes sont ornées des mâcles des Rohan. A l'intérieur, on remarque les belles rosaces des bas-côtés, une belle chaire du xviii^e siècle et, aux piliers de la nef, des statues des xvii^e et xviii^e siècles. A l'extrémité du bas-côté droit, se trouve un charmant rétable à personnages, finement sculpté, datant du xvii^e siècle. Le grand rétable supérieur est du xviii^e siècle. Les rues autour de l'église, rue du Pont, place du Martray, sont entourées de maisons anciennes dont une à pilastres et à tourelle d'angle (1578) est un ancien rendez-vous de chasse des Rohan. On peut admirer rue du Pont plusieurs maisons des xv^e et xvi^e siècles, dont certaines récemment restaurées sont en excellent état. L'une des plus pittoresques est la maison dite du « Sénéchal » qui date de 1577. A l'extrémité de la rue du Pont, au bord du Blavet, mais sur la rive opposée, on peut voir l'hôpital, dont la partie la plus proche de la rivière date des xv^e et xvii^e siècles. Une des anciennes portes de l'enceinte de Pontivy y est enclavée (xvii^e siècle).

Notre guide nous ramène vers la place du Martray et vers la ville haute, dont les rues anciennes bordées de vieux logis nous rappellent que, selon l'expression de l'abbé Renard, « au temps des fastes des Rohan la vieille cité était l'un des plus importants marchés de toile et de cuirs de la province (rue du Fil, rue du Pont, rue du Paradis, rue du Perroquet), des noms qui respirent la vieille saveur d'autan ». La rue de Lourmel a dû être l'ancienne artère aristocratique de Pontivy vers la fin de la monarchie ; elle est bordée de maisons et d'hôtels du xvii^e et xviii^e siècles et contient, au numéro 16, la maison natale du Général de Lourmel. En la suivant, nous arrivons au château. C'est une forte construction militaire bâtie en 1485 par Jean de Rohan sur un tertre, ou motte, surélevé d'une vingtaine de mètres par rapport à l'esplanade qui s'étend jusqu'aux quais. Il se présente sous la forme d'un quadrilatère flanqué de tours rondes et entouré de profonds fossés secs. Les débris des fossés ont été rapportés sur le sommet de la motte et la hauteur

comparée de celle-ci par rapport aux tours est calculée de façon à mettre pratiquement tout le gros-œuvre de l'enceinte à l'abri des coups directs de canons à tir tendu mis en batterie sur l'esplanade entourant les différentes faces du château. Cette conception originale pour l'époque sera codifiée plus tard dans le système de fortifications de Vauban dans lequel des levées de terre considérables, placées en avant des murailles basses, mettent pratiquement celles-ci à l'abri des coups directs de l'artillerie. Le château, un peu négligé dans la première moitié du ^{xx} siècle par ses propriétaires, les ducs de Rohan, déjà chargés de l'entretien de l'énorme forteresse de Josselin, avait été loué au patronage local qui n'y fit pas la moindre réparation. Les toitures menaçaient ruine et l'édifice était en grand péril lorsque la duchesse de Rohan le loua à la municipalité de Pontivy qui accepta d'en prendre à sa charge la restauration, conjointement avec le département, pour en faire un musée d'art local. Les toitures des deux tours de la façade d'entrée et du bâtiment intermédiaire qui les rejoint sont déjà restaurées. Cette façade, très élégante avec ses petites fenêtres sur machicoulis et ses quatre grandes fenêtres à pignon à crochets, est actuellement remise en état. Nous pénétrons à l'intérieur du château par la grande poterne qui donne accès à la cour intérieure. Aux murs d'enceinte, partout épais de plus de trois mètres, sont appuyés ce qui fut autrefois les bâtiments d'habitation. A l'angle nord-ouest s'élève un bel escalier double du ^{xvii} siècle décoré d'une élégante rampe en fer forgé. Il donne accès aux salles du 1^{er} étage dont nous pouvons seulement admirer les vastes proportions, car il ne reste malheureusement rien des décorations intérieures qui ont pratiquement disparu. Seul, dans une vaste pièce qui doit correspondre à la tour nord-ouest, subsiste un grand fronton de boiserie, encadrement d'une alcôve monumentale ou d'une scène de théâtre. Les Beaux-Arts ont fait déjà un travail considérable de consolidation et de restauration. Les charpentes en particulier ont été refaites dans un très beau matériau et avec le souci de respecter les normes et les modes de construction de l'époque. Tout le rez-de-chaussée sur cour présente une infinité de salles dont certaines sont seulement déblayées, d'autres déjà restaurées, et dont l'ensemble permet de se rendre compte de l'importance de la garnison que Jean II pouvait y réunir et y nourrir en cas de besoin. La face Nord comporte à son extrémité Est une chapelle située à l'intérieur de l'enceinte et dont, malheureusement, la restauration n'a pas encore été entreprise.

Il nous faudrait deux heures pour parcourir toutes ces salles, les visiter une par une pour voir quelle fut leur destination. Mais le temps nous fait défaut pour poursuivre notre exploration. Force nous est d'abandonner cette forteresse et de prendre congé, sous la grande poterne, de notre guide dont l'amabilité et la compétence ont été unanimement appréciées par tous les congressistes.

Notre groupe n'a qu'à traverser l'esplanade pour nous retrouver à la vaste et moderne salle des fêtes, témoin de l'industrie du Pontivy moderne et où doivent se tenir nos réunions du samedi après-midi.

Assemblée Générale de l'Association Bretonne

Les membres présents de l'Association Bretonne se sont réunis en assemblée générale le samedi 21 septembre 1968 à 16 h. 30, dans une salle de l'hôtel des fêtes de Pontivy.

Le Président demande à M. Camille Lemerrier d'Erm de prendre la présidence de la séance.

Membres décédés.

Dès l'ouverture de la séance, le Secrétaire général rappelle la mémoire des membres de l'Association Bretonne décédés en 1968 et en particulier, celle de M. Jarnouen de Villartay, maire de St-Onen-des-Toits en Mayenne, originaire de la Ville de Vitré, qu'il nous fit visiter lors du congrès dans cette ville, avec une érudition et un entrain remarquables. Nos collègues se souviendront certainement de sa description si vivante du siège de Vitré et de la défense de l'une des tours de l'enceinte qu'il nous dépeignit de façon si pittoresque et si vibrante au pied même de ce monument, en faisant le tour des murailles de la ville. Il était un assidu de nos congrès et l'on peut dire que depuis plus de 20 ans il n'en manqua pas un seul. Toujours au congrès de Vitré, il nous avait fait une passionnante communication sur son compatriote Jean Cottereau dit Jean Chouan, le faux saulnier, chef de l'insurrection royaliste du Bas-Maine. Lors de l'excursion qu'il dirigeait, M. de Villartay tint à faire halte à l'endroit même où fut tué Cottereau et où M. de Villartay avait fait ériger une croix de pierre rappelant la mort du héros royaliste. Les obsèques de notre collègue ont été suivies par une foule énorme et recueillie, tant il avait d'amis qu'il s'était attachés par son affabilité, sa bonne grâce, son désir de venir en aide à tous et sa réelle aptitude dans les domaines auxquels il s'intéressait : agriculture, (il était ancien élève de l'École Nationale de Rennes), histoire, administration locale, architecture et étude des monuments du passé. Il emportera les regrets unanimes de tous nos collègues.

L'Association a perdu également en 1968 de nombreux membres : la marquise de Kernier, la comtesse de Legge de Kerléan, Mlle Cavan, M. Fouéré, ancien maire de St-Lunaire, le comte du Boheril, M. Couëtoux du Tertre, le baron Hainguerlot, M. Albert Coates.

Le secrétaire général rend compte également à l'assemblée de la démission de deux de nos membres, le vicomte Roger du Halgouët, sénateur et M. Veillet Dufréche. Par ailleurs, il rappelle que, à la suite d'un pointage minutieux, le trésorier, M. Prud'homme, lui a signalé récemment la disparition d'une cinquantaine de membres, soit par décès, soit par démission, ou ayant négligé de payer leur cotisation depuis 5 ou 6 ans, et auxquels le bulletin ne sera plus

envoyé. Il est donc absolument nécessaire que tous les membres fassent un effort de recrutement. Dans sa période de plus grande prospérité notre Association comptait plus de 500 membres actifs, la plupart éminents : agriculteurs, archéologues, historiens, sénateurs, députés, conseillers généraux, maires. Ce recrutement de qualité donnait à l'Association bretonne une importance toute particulière parmi les sociétés savantes de Bretagne. Tout l'espoir de notre comité directeur est de redonner à notre Association cette importance et cette renommée par un recrutement intensif et choisi qui devrait porter le nombre de nos membres à un minimum de 500.

Election de nouveaux membres. — Le secrétaire général propose alors à l'élection de l'assemblée un certain nombre de membres nouveaux. Ce sont :

— la Baronne Hainguerlot, de Lannion, proposée pour prendre la succession du commandant Hainguerlot, son mari, décédé au cours de l'année ; parrains Comte L. de Rohan-Chabot, Vicomte du Halgouët.

— M. Gilles Jarnouen de Villartay, proposé pour prendre la suite de son père, M. de Villartay, décédé au cours de l'année. Parrains : vicomte Michel du Halgouët, comte L. de Rohan-Chabot.

— le Comte de la Tour du Pin-Verclause, proposé par le comte L. de Rohan-Chabot et M. Gérard Guillotel.

— le comte Mériadec de Rohan-Chabot, proposé par le comte et la comtesse L. de Rohan-Chabot.

— M. Yann Kergall, et Mme Yann Kergall, proposés par le comte et la comtesse L. de Rohan-Chabot.

Tous ces candidats sont élus à l'unanimité des membres présents.

Election du Comité et du Président

Le précédent comité avait été élu pour 5 ans en 1963. A la suite de cette élection, le vicomte M. du Halgouët, bien qu'il ait déjà exprimé l'intention de quitter la présidence, avait été réélu président à l'unanimité des membres présents à l'assemblée générale de 1963. Cette année le Président a fait part au bureau de sa décision irrévocable de quitter la présidence de l'Association, présidence qu'il exerçait depuis 23 ans.

La composition d'un nouveau comité avait donc été étudiée par le bureau de l'Association Bretonne. Un certain nombre de nos membres les plus qualifiés avaient été pressentis par le Bureau pour poser leur candidature à la présidence de l'Association. Parmi ces derniers seul le contrôleur général Vallerie a accepté d'être candidat.

L'Assemblée générale a donc eu à se prononcer dans un premier temps sur l'élection du comité proposé par le Bureau de l'Association Bretonne et, dans un deuxième temps, sur l'élection du Président.

Mais la date du Congrès ayant dû être reportée à la fin de septembre, le Bureau a craint que le nombre des présents à l'Assemblée générale soit insuffisant pour atteindre le nombre de voix légal. Il avait donc été décidé de procéder à une consultation générale de tous nos membres, par lettre, pour l'élection du comité et du Président.

Il était demandé à ceux de nos membres qui ne pourraient pas assister à l'assemblée générale de voter par correspondance, sous double enveloppe pour les deux élections.

Un groupe de scrutateurs a été désigné, qui a dépouillé le courrier apporté par le secrétaire général. Après le dépouillement et vote à bulletin secret par les membres présents, les résultats de ces élections ont été les suivants :

COMITE. — Sont élus :

M. Yves Bonvallet, Rochefort-en-Terre, à l'unanimité.
 M. Luc Robet, Poullan-sur-Mer - 29, à l'unanimité moins 2 voix.
 M. Bourgeois, Fougères, à l'unanimité moins une voix.
 M. René Bourgeois, Fougères, à l'unanimité moins une voix.
 M. Jacques Guillemot, de Quimper, à l'unanimité moins 2 voix.
 Vicomte M. du Halgouët, Renac-35, à l'unanimité.
 M. A. Jognet Maugras, de Brest, à l'unanimité moins 4 voix.
 M. Kergrist, de Nantes, à l'unanimité moins 2 voix.
 Le général de Kersauson, la Trinité-56, à l'unanimité moins 2 voix.
 Le Vicomte Paul de la Messelière, Paris, à l'unanimité.
 M. P. Laurent, Paris, à l'unanimité moins 2 voix.
 M. Le Doaré, de Châteaulin, à l'unanimité moins 2 voix.
 Mme Martineau, née Laigue, Pléhérel-22, à l'unanimité moins 3 voix.
 Comtesse L. de Rohan-Chabot, Rennes, à l'unanimité moins 2 voix.
 M. le Docteur Rousseau, Nantes, à l'unanimité moins une voix.
 M. J. Sicard, Quimper, à l'unanimité moins deux voix.
 M. le Comte Le Borgne de la Tour, Combourg, unanimité moins 1 voix.
 M. G. Jarnouen de Villartay, St-Ouen des Toits, unanimité moins 2 voix.
 M. Le Marquis de Kernier, Bécherel, à l'unanimité moins 2 voix.
 M. le contrôleur général Vallerie, Paramé, unanimité moins 3 voix.
 Amiral de Lesquen, Dirinon, à l'unanimité.
 M. Pierre Lemoine, de Quimper, à l'unanimité moins 2 voix.

Le nombre des votes recueillis par correspondance ou remis par les membres présents à l'assemblée formait un total de 126, c'est-à-dire pas tout à fait la moitié du total des membres de l'Association.

Le bulletin de vote pour le comité comportait également l'indication de la composition du bureau chargé d'aider le directeur pour l'administration et le fonctionnement de l'Association.

Sa composition indiquée est la suivante :

Secrétaire général : Colonel Comte de Rohan-Chabot ;
 Trésorier : M. A. Prud'homme.
 Membres : M. Charles Bily ; Commandant Chaignon ; M. Michel Duval ; M. Houitte de la Chesnais ; M. Prosper Jardin ; M. G. Verdeau ; Mme la Comtesse de Rohan-Chabot ; M. le Vicomte Michel du Halgouët.

Le dépouillement des quelques cent votes envoyés par corres-

pondance demandant un certain temps, la parole est donnée pendant ce dépouillement au Contrôleur général Vallier.

Position prise par l'Association Bretonne dans l'enquête prescrite par le Premier Ministre sur la réforme régionale.

Au cours du déjeuner qui a précédé la séance de l'après-midi, le Secrétaire général a été averti par un appel téléphonique que l'Association Bretonne était destinataire d'un exemplaire, adressé par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, de la circulaire ministérielle demandant aux élites locales et aux groupes sociaux et culturels leur avis sur la réforme régionale. Le secrétariat n'avait pas encore reçu cet exemplaire. Fort heureusement, notre collègue, le Contrôleur général Vallier, ancien Secrétaire général du Comité de Défense Nationale, Maire adjoint de St-Malo, Vice-président des cadres bretons de la région parisienne, et membre du Collège des Druides, avait déjà reçu cette circulaire au titre des cadres bretons de la région parisienne. Estimant à juste titre qu'il était opportun que l'Association Bretonne prenne position sur cette question particulièrement importante et qui intéresse tous nos membres, et spécialement ceux qui sont venus de l'Union régionaliste, le Contrôleur général avait, par avance, étudié la circulaire ministérielle et préparé des éléments de réponse qu'il avait soumis dans la soirée du vendredi 20 septembre à un comité restreint composé du Secrétaire général et des quelques membres qui avaient pris part à l'excursion du vendredi après-midi. A l'Assemblée générale, le Contrôleur général Vallier exposa d'abord la teneur de la circulaire ministérielle concernant la réforme régionale, ajoutant que nous venions d'être officiellement avisés que l'Association Bretonne était parmi les associations culturelles consultées par la Préfecture régionale. Il souligna d'ailleurs que le délai laissé aux Associations était très court, puisque la réponse était demandée avant le 30 septembre. La position de l'Association Bretonne et de l'Union régionaliste bretonne qui s'est intégrée à notre Association ne pouvait faire de doute, dit le général Vallier, et nous ne pouvons qu'approuver l'orientation nouvelle et les promesses de décentralisation provenant de la position prise à ce sujet par le Chef de l'Etat au congrès de Lyon. Le général Vallier fait toutefois remarquer que le document officiel est rédigé d'une façon très adroite, et suffisamment vague pour ne pas prendre de positions formelles et peut-être ne répondra-t-il pas entièrement aux vœux des Bretons qui souhaiteraient une très large décentralisation. Pourtant, il est certain qu'il existe actuellement en France un large mouvement d'opinion dans ce sens et il est, en somme, heureux de voir les pouvoirs publics se décider à écartier, au moins en théorie, le carcan de la centralisation administrative que nous avons reçu des Jacobins de 1793.

PRINCIPAUX POINTS DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE ET RÉPONSE DE L'ASSOCIATION

Le premier point de la circulaire ministérielle porte sur les dimensions à donner à la région. Sur 17 projets établis avec plans joints, 5 seulement envisagent une Bretagne intégrale dans le cadre

de ses cinq départements. Deux autres sont des découpages arbitraires allant d'un système restreint établissant une région de Basse-Bretagne avec chef-lieu à Brest ou Quimper, une région de Haute-Bretagne avec chef-lieu à Rennes, et séparant la Loire-Atlantique, chef-lieu de la région de la Basse-Loire, jusqu'à des projets de grande région englobant en une organisation unique les douze départements actuels de la région militaire Ouest, (3^e région militaire) avec les trois départements de la Basse-Normandie, la Bretagne, la Vendée, la Mayenne, la Sarthe et le Maine-et-Loire.

Pour des raisons historiques, techniques, culturelles, l'Association Bretonne par tous ses membres présents, affirme en réponse à ce premier point, que la Bretagne constitue une unité nationale historique, géographique, économique qui s'est affirmée comme une entité particulièrement originale dans l'ensemble français et qu'elle ne saurait être ni dissociée, ni noyée dans un vaste ensemble. L'Association Bretonne demande donc que la région Bretagne soit constituée par les cinq départements traditionnels. Toutefois le Contrôleur général fait remarquer que, pour des raisons de commodités administratives il paraît vraisemblable que le Gouvernement s'en tiendra, au début tout au moins, aux 21 régions existantes. Dans ce cas, il appartiendra aux organismes administrant la région bretonne de conserver une liaison étroite (économique et culturelle) avec la Loire-Atlantique et Nantes qui resterait probablement la métropole d'équilibre des départements de la Basse-Loire et de la côte atlantique.

Le second point traite des pouvoirs de la région. Ils découleront forcément de l'abandon fait aux régions par l'Etat d'un certain nombre de responsabilités qui semblent, d'après la circulaire ministérielle, devoir être, à l'origine, limitées à l'entretien d'un certain réseau routier, d'hôpitaux, d'établissements d'intérêt général, de l'aménagement du plan régional en concordance avec le plan national et, en général, de la politique économique régionale. Ces pouvoirs de la région devraient, dit le général Vallier, être des délégations de l'Etat et non pas lui être confiés par les organismes représentatifs de la région. Ils doivent être assortis en même temps de moyens financiers suffisants, attribués à la région par l'Etat et non pas levés par la région sous forme d'impôts nouveaux. Il serait, en effet, illusoire et dangereux pour la masse des contribuables, de décharger l'Etat de responsabilités coûteuses en les confiant à la région sans donner en même temps à celle-ci les moyens correspondants. Une discussion serrée s'élève alors pour étudier quelle serait la provenance fiscale de ces ressources financières données à la région. Ce seraient probablement une ou plusieurs taxes servant actuellement à l'entretien du fonds routier national (taxe sur l'essence, vignette) pour les routes, et partie d'autres impôts déjà levés dans la région et déjà attribués à l'entretien des hôpitaux ou services publics, etc..

Certains de nos membres voient ici un sérieux inconvénient et pensent que la région de Bretagne, assez pauvre, sera défavorisée par rapport à des régions plus riches ou plus peuplées, comme, par exemple, la région parisienne. Il y aurait donc lieu, semble-t-il, de faire

intervenir une certaine péréquation en faveur des régions défavorisées pour les aider à rattraper leur retard économique. En tout état de cause, il y a unanimité pour demander que cette réforme, souhaitée par tous, ne soit pas cause de nouveaux impôts destinés à alimenter les dépenses d'un échelon administratif supplémentaire.

Il y aurait lieu également d'envisager, dit le conférencier, une banque régionale d'équipement autorisée à émettre des emprunts régionaux pour financer les grands travaux.

3^e point. — *Organismes représentatifs de la région.* D'après le Général Vallier, le conseil qui devra diriger l'administration régionale n'est pas clairement défini. Sera-ce une C.O.D.E.R. augmentée et munie de pouvoirs ou bien une véritable représentation de la population régionale ? Ici, plusieurs thèses sont en présence, les différentes sociétés bretonnes, économiques, culturelles, etc... désiraient une première assemblée élue au suffrage universel soit à un soit à deux degrés, et une deuxième assemblée représentant les groupements sociaux, économiques, culturels, qui auraient, au moins, voix consultative. Pour d'autres, l'assemblée pourrait être unique et composée pour partie d'élus au suffrage universel représentant la population dans son ensemble et pour partie des représentants des organismes sociaux, culturels, économiques, etc... Il semble cependant que ces derniers, qui pourraient, par démagogie, être portés à demander sans cesse des dépenses, ne tiendraient pas à être placés dans la position de devoir voter les impôts destinés à payer celles-ci. Il semble donc qu'ils devront vraisemblablement se borner à un rôle consultatif, l'établissement et le contrôle du budget régional demeurant le rôle de l'Assemblée élue au suffrage universel. Une autre question est posée au conférencier : Admettra-t-on que les députés, sénateurs, conseillers généraux etc., puissent être également membres de l'Assemblée ou du Conseil régional ? Il est difficile dès maintenant de trancher la question de façon absolue. Le cumul de trop de fonctions est certainement préjudiciable au bon accomplissement de chacune d'elles ; et l'entrée massive à l'Assemblée régionale de vieux chevaux de retour de la politique des partis politiserait cette Assemblée qui doit être composée d'administrateurs sérieux et intégrés. D'autre part, il n'est pas exclu que la présence dans cette Assemblée d'un ou plusieurs députés permettrait à ceux-ci d'être plus au courant des besoins de la région et de pouvoir plus facilement les défendre au Parlement. Il semblerait cependant prudent de limiter le nombre de ceux-ci à l'Assemblée régionale.

4^e point. — *Administration de la région.* L'administration de la région pose une question particulièrement intéressante. Certains de nos membres rappellent que sous l'ancien régime les Etats de Bretagne assuraient la gestion financière de la province et que l'administration de celle-ci était assurée par la Commission Permanente des Etats, nommée par les Etats et responsable devant eux. Il semble à l'heure actuelle, dit le Général Vallier, que l'administration de la région pourrait être assumée par le Président de l'Assemblée régionale. Le Vicomte Michel du Halgouët fait très justement remarquer

que, d'après la constitution de 1948, ce pouvoir administratif, dans le département, était confié au Président du Conseil général. Assez curieusement, cette clause de la constitution n'a jamais été appliquée et l'Exécutif départemental est resté aux mains du Préfet. Anecdote assez savoureuse : M. du Halgouët raconte que lorsqu'il siégeait au Conseil général d'Ille-et-Vilaine, il avait, en séance, demandé pourquoi cette clause de la Constitution était restée lettre morte et le Préfet d'I.-et-V. lui aurait dit : « Je m'étonne de voir M. du Halgouët prendre ici la défense de la constitution de 1948 et en réclamer l'application. » Quoi qu'il en soit, l'Assemblée générale se rallie à la proposition du Général Vallier qui propose de confier la fonction exécutive régionale au Président de l'Assemblée régionale ayant à ses côtés un Préfet régional, représentant l'Etat, avec des pouvoirs de tutelle strictement définis.

Le Contrôleur général fait remarquer que cet Exécutif régional nécessitera un personnel assez nombreux. Ceci ne devrait pas donner lieu à la création de nouveaux fonctionnaires, mais au transfert dans chaque région du personnel de l'administration centrale gérant actuellement les responsabilités qui seront dévolues aux régions et en choisissant de préférence les originaires de la région désireux d'y revenir. Ceci aurait pour résultat de réduire considérablement le personnel des administrations centrales et donc de dégager d'importants crédits qui devraient être affectés au paiement du personnel des régions.

Les différents principes dégagés au cours de cette présentation ont été, par la suite, rédigés par le contrôleur général et transmis sous leur forme définitive, à M. le Préfet régional, Préfet d'Ille-et-Vilaine pour répondre à l'enquête prescrite par le premier Ministre.

Cette rédaction définitive est donnée au début de ce Bulletin pour être portée à la connaissance de l'ensemble de nos membres.

ADIEUX DU VICOMTE MICHEL DU HALGOUËT

Il est ensuite procédé à l'élection à bulletins secrets du nouveau Président et du dépouillement des votes reçus par correspondance. Pendant que ce dépouillement est en cours, le Président, vicomte Michel du Halgouët, fait part à l'Assemblée générale de sa décision de quitter la direction de l'Association Bretonne. Cette direction, il l'a assumée pendant 23 ans et, nous dit-il, il avait espéré imprimer à l'Association Bretonne une impulsion très vigoureuse pour lui redonner l'importance et l'influence qu'elle avait exercée en Bretagne avant la première guerre mondiale. La guerre de 1939-45 avait tellement démantelé l'Association que celle-ci, malgré les efforts conjugués du Président et des deux secrétaires généraux qui l'ont aidé, n'a pu encore reprendre la place prépondérante qu'elle avait autrefois. Les temps ont beaucoup changé ; nos membres sont moins nombreux. Ils n'ont plus les loisirs qu'avaient au XIX^e siècle et au début du XX^e, les propriétaires terriens ; ceux-ci avaient fait de l'Association un guide éclairé, actif, pour l'agriculture bretonne. Ils n'ont plus, à l'heure actuelle, les mêmes moyens matériels qui leur permettaient d'assurer les congrès de deux semaines aux cours desquels des prix étaient attribués aux meilleurs éleveurs et producteurs agricoles de

toute sorte. Des ingénieurs agricoles et des propriétaires terriens exploitant de façon scientifique y faisaient des communications de grande valeur pour l'enseignement et la diffusion d'une agriculture scientifique et rationnelle. A l'heure actuelle, la ruine presque totale des propriétés terriennes du fait de la mévente des produits agricoles et des dévaluations successives qui ont détruit les grandes fortunes terriennes ne permet plus à nos congressistes que des sessions d'une durée très limitée où il ne serait évidemment pas possible, faute de temps et de ressources, de renouveler les grands comices agricoles de l'Association Bretonne d'autrefois. D'ailleurs, les services officiels de l'agriculture nous ont remplacés sur ce point. Il y a donc beaucoup à faire pour redonner à l'Association Bretonne l'importance qu'elle avait naguère. Le Président, en quittant sa direction, souhaite que le nombre de nos membres se multiplie et que nos ressources futures nous permettent de tenir des congrès plus longs et plus nourris, où les différentes branches de l'Association pourront chacune tenir leurs séances particulières, selon la tradition des anciens congrès.

Résultats du scrutin pour l'élection du Président.

Après pointage, le secrétaire général donne lecture du résultat établi par les scrutateurs pour l'élection du Président. Sur 126 votants, 102 voix vont au contrôleur général Vallerie qui est déclaré élu. Le comte L. de Rohan Chabot, non candidat, a recueilli 14 voix, le général de Kersauzon 4 voix et des divers 1 ou 2 voix.

Le contrôleur général Vallerie prend place au bureau et assume la présidence de l'Association en remerciant nos membres de la confiance qu'ils lui ont témoignée, en les assurant de son entier dévouement à l'Association Bretonne. Il propose que le vicomte Michel du Halgouet soit nommé Président d'honneur. Cette proposition mise immédiatement aux voix est ratifiée à l'unanimité avec de chaleureuses marques d'approbation. Aux applaudissements de tous nos membres présents, le vicomte Michel du Halgouet est donc nommé Président d'honneur de l'Association Bretonne.

3^e SEANCE

CONFERENCE DE M. LE POUL

Directeur du Foyer de progrès agricole de Pontivy sur les problèmes agricoles de la région.

La présidence de la séance est assumée par notre nouveau Président. Après un mot de bienvenue, il donne la parole au conférencier, M. Le Poul, Directeur du Foyer de progrès agricole de Pontivy, qui doit nous présenter les problèmes agricoles de la région.

Très occupé, M. Le Poul n'a pas eu le temps de rédiger à l'avance sa conférence. Son exposé, extrêmement vivant, s'appuie principalement sur une série de graphiques établis par lui, et qu'il nous présente avec un commentaire très détaillé qui donne beaucoup de relief et d'intérêt à ce qui, autrement, ne serait qu'un exposé un peu sec de chiffres.

Après une étude des caractéristiques des exploitations de la région dont les superficies vont toujours en augmentant, pour présenter à l'heure actuelle des superficies moyennes de 15 à 25 hectares, le conférencier fait ressortir la répartition des terres dans ces exploitations : terres labourables, prairies naturelles, bois et landes, avec un avantage marqué pour les terres labourables, dû principalement aux cultures de pommes de terre (plant, pommes de terre de féculerie et de consommation).

Le mode d'exploitation est principalement le fermage qui représente 55 % des exploitations, alors que le faire-valoir direct ne dépasse pas 25 % et le faire-valoir mixte 20 %.

Vu le prix élevé des terres, les exploitants fermiers ne cherchent pas à les acquérir et les propriétaires tiennent à les conserver. Il n'y a d'ailleurs pas de gros propriétaires ; les acquisitions nouvelles sont surtout des placements-refuges pour les commerçants ou autres de la région de Pontivy.

Le milieu humain indique évidemment une densité faible d'habitants : de 65 à 27 habitants au kilomètre carré dans les communes purement rurales, et cette proportion tend à diminuer. Au contraire, la région de Pontivy et de Le Sourn atteint 450 habitants au kilomètre carré, principalement en raison de la densité de la zone industrielle. S'il y a dépeuplement des campagnes, il est dû en partie à la diminution du nombre des exploitations qui s'agrandissent et surtout, à l'attraction exercée par Pontivy et ses faubourgs sur les travailleurs de la région qui ne trouvent plus d'emploi à la campagne.

Le conférencier aborde ensuite la question du remembrement des différentes communes agricoles de la région. D'après lui, trois communes sont remembrées ; elles représentent 10.585 hectares ; deux autres sont en cours de remembrement pour 6.700 hectares ; il n'y a pas de projet pour les quatre autres représentant 12.700 hectares.

A ce propos du remembrement s'établit une discussion intéressante entre le conférencier, technicien agricole, et une partie de nos membres présents. Le remembrement entraîne forcément la suppression d'un grand nombre de talus et, par voie de conséquence, une modification complète du paysage, jusque là bocager, qui faisait le charme de la Bretagne. De plus, ont remarqué certains, cette transformation en pénélaine sans obstacles contre les vents et contre l'érosion des eaux pluviales peut amener, dans les parties en pente, une rapide dégradation des sols cultivables. Cette question intéresse la plupart de nos membres et si tous sont d'avis que les talus ensermant les pièces trop petites sont appelés à disparaître pour créer des surfaces de cultures adaptées aux engins modernes, il semble regrettable de transformer complètement l'aspect du pays et même de risquer un lent appauvrissement du sol. Le conférencier ne partage pas ces craintes : prenant comme exemple la commune de Neulliac, il nous dit qu'il a suivi l'évolution du sol dans une parcelle de 20 hectares sur cette commune pendant sept années consécutives. Bien que cette parcelle soit légèrement en pente, il n'a constaté aucune variation du pourcentage de terre fine, ceci dû principalement au fait que ces terres sont en permanence couvertes de cultures, et d'autre part, ont toujours un degré d'humidité suffisant pour que l'érosion éolienne ne s'y fasse pas sentir. Il ajoute que la tendance

actuelle est, de toute façon, de planter des haies coupe-vents formant rideaux abris pour protéger les terres contre les vents froids et contre l'érosion éolienne. De l'avis de beaucoup de nos membres, il n'en reste pas moins que certains des talus pourraient être conservés précisément dans ce but. Un autre argument au bénéfice des talus est qu'ils ont joué dans l'histoire de Bretagne, à plusieurs époques, un rôle capital pour la défense du pays. Pour s'en tenir à la période révolutionnaire de la fin du XVIII^e siècle et à la protection donnée par le Bocage à nos maquis de la 2^e guerre mondiale, il peut paraître regrettable de transformer complètement l'aspect du pays et d'en faire une vaste plaine, bien plus vulnérable à l'action conjuguée des engins blindés tous terrains, de leur aviation et de leurs hélicoptères d'appui. Toute la région a perdu ou est en train de perdre ce caractère de réduit qu'elle présentait à toute invasion hostile. Mais ceci est un point de vue qui n'a évidemment pas de rapport avec les tendances actuelles d'une agriculture basée entièrement sur l'emploi des moyens mécaniques à grand rendement.

Après cette discussion animée sur les avantages et les inconvénients de l'arasement systématique des talus dans les opérations de remembrement, le conférencier nous présente des statistiques intéressantes sur l'évolution de la population rurale dans les communes de l'arrondissement de Pontivy. D'après lui, il y a une nette tendance au rajeunissement dans cette région, avec une population agricole jeune, encore suffisante pour assurer avec certitude l'exploitation des terres. Il ajoute que ces jeunes agriculteurs ont tous fréquenté des écoles d'agriculture et sont doués de connaissances professionnelles et d'une bonne compréhension de leur métier. Il termine donc sur une note optimiste : dans la mesure où des emplois industriels ou tertiaires continueront à être créés à Pontivy et dans ses environs immédiats, l'ensemble de la région ne se dépeuplera pas; il pourra même constituer un centre d'équilibre harmonieux entre les populations rurales et urbaines ce qui évitera la dépopulation de la région, fléau malheureusement trop commun dans d'autres parties de la Bretagne actuelle.

Les applaudissements unanimes de nos membres terminent cet exposé fort intéressant, mené par moment sous forme d'une discussion courtoise qui lui a conféré un caractère particulièrement vivant. M. Le Poul a bien voulu rédiger pour nous les notes de son exposé. Elles sont publiées dans ce bulletin à la partie « Mémoires ».

Troisième Journée Dimanche 22 Septembre

L'excursion du matin. Dès 8 heures, nos congressistes se rassemblent dans la belle église de Notre-Dame de Joie pour assister à la messe traditionnelle pour l'association et ses défunts. Puis, le car portant une trentaine de nos membres et suivi de quelques voitures particulières quitte Pontivy vers l'Est. Le circuit matinal comporte des arrêts à la Chapelle de Ste-Noyale, la traversée de la forêt de Branguily, la visite de la chapelle de Bonne-Encontre près de Rohan et, si le temps nous le permet, un court arrêt devant l'église de Noyale-Pontivy.

CHAPELLE DE STE-NOYALE — Ste-Noyale est une charmante chapelle rustique, située sur un terre-plein planté de peupliers et au pied duquel coule un clair ruisseau aux eaux vives. Au bord du ruisseau se dresse la petite fontaine dédiée à la sainte. D'une architecture simple, elle affecte la forme générale d'un triangle reposant par son plus petit côté sur son mur de soutènement. Une large baie arrondie s'ouvre sur le côté du ruisseau et sert d'entrée à la niche au fond de laquelle est placée la statue de Ste-Noyale, d'une facture naïve et rustique, tenant entre ses mains sa tête. La chapelle est en gothique flamboyant avec un clocher carré en pierre surmonté d'une très curieuse flèche formée à la base de deux étages rectangulaires et terminés par une flèche hexagonale à pans coupés. Les quatre coins des toits des étages rectangulaires sont ornés de petits clochetons débordant les arêtes, qui donnent à l'ensemble l'aspect, inattendu dans ce paysage breton, d'une toiture de pagode chinoise. L'ensemble a la forme d'une croix; la tour-clocher à l'extrémité de la nef porte l'une des entrées. Sur le latéral droit, un beau porche d'entrée dont le portail, de la renaissance bretonne, est un élément très typique avec son porche arrondi surmonté d'un chou frisé. Il est flanqué à droite et à gauche de deux contreforts qui appuient la façade, ornés de petites colonnes latérales et surmontés de clochetons à toits pointus et travaillés, dans le même style de la renaissance. Un beau rampart de pierre de taille, orné de choux, complète l'ensemble de cette façade du porche latéral dont l'entrée est fermée par une belle grille de fer forgé, malheureusement repeinte d'un vert agressif que les années n'ont pas encore patiné. Ce porche abrite la statue de Notre-Dame des Fleurs, adossée au trumeau entre les deux portes d'accès vers l'intérieur de l'église. La nef est décorée d'un beau plafond en bois orné de peintures du XVII^e retraçant la vie de Ste-Noyale. On sait que cette sainte, de grande race, s'était consacrée à Dieu. Recherchée en mariage par un seigneur local, elle s'enfuit pour lui échapper. Il la poursuit et la décapita pour se venger de son refus. La sainte prit alors sa tête entre ses mains et s'en alla jusqu'au charmant vallon où la piété populaire lui fit construire cette chapelle, la fontaine

voisine et un petit oratoire joutant la chapelle principale, appelée oratoire de St-Jean. Un beau calvaire de granit complète l'ensemble qui s'élève sur un terre-plein de verdure planté de jeunes peupliers.

FORÊT DE BRANGUILY — La route qui se dirige vers l'Est traverse la forêt de Branguily. Celle-ci, comme Quénécan et Loudéac, faisait autrefois partie de la vicomté, puis du duché de Rohan. D'une superficie actuelle d'environ 600 hectares, cette forêt paraît avoir été dépeuplée à des époques assez récentes par des coupes abusives.

Tout récemment, une cinquantaine d'hectares au sud de la route viennent d'être défrichés et les taillis arrachés subsistent encore, en tas, sur les bordures des terres, mais la partie au Nord de la route présente encore de beaux massifs de pins et de larges étendues qui ont fait l'objet d'un repeuplement total en résineux.

CHAPELLE DE BONNE-ENCONTRE — Quelques minutes plus tard nous traversons la petite ville de Rohan, au bord de l'Oust canalisé, pour gagner la chapelle de Bonne-Encontre qui se dresse près du pont sur le canal. D'une facture assez particulière, elle semble, avec ses grandes chapelles latérales être le reste d'un monument plus important qui aurait été amputé d'une partie de sa nef et de sa tour. En fait, celles-ci n'ont peut-être jamais été construites, la proximité de la rivière ne laissant pas une place suffisante. Aussi est-elle seulement couronnée d'un petit clocher rectangulaire coiffé, lui aussi, comme beaucoup d'églises déjà rencontrées, d'une flèche hexagonale effilée et ornée à sa base des petits clochetons que nous avons déjà trouvés, plus ou moins différents, aux clochers de Ste-Noyale et de Carmés. Tout l'ensemble est du commencement du XVI^e siècle, mais les ouvertures des fenêtres sont nettement gothiques, de la fin du gothique avec leurs colonnes sans chapiteau, tandis que les deux portes latérales présentent les cintres accolés en profondeur et surmontés du couronnement caractéristique de la renaissance, terminé par un choux frisé. De puissants contreforts appuient la façade aveugle de l'extrémité de la nef et les deux coins de la chapelle latérale de droite. Tout l'ensemble est daté de façon indiscutable : une pierre taillée encastree au-dessus de la porte indique l'année de la construction.

« L'an que dit fut mil cinq cent dix. Jehan de Rohan me fit bâtir. Et revilliez à honneur. Hucheloup en fut le ministre. Et afin que mon nom ne cèle. De Bonne-Encontre l'on m'appelle. »

L'intérieur est malheureusement délabré et en mauvais état. Il présente un tableau votif où figurent des membres de la famille de Rohan. A droite et à gauche du chœur, sur les piliers supportant les arcades, on remarque deux écussons malheureusement très mutilés dont celui de gauche portait les armes pleines de Rohan (neuf mâcles d'or sur fond de gueules) et celui de droite les armes mi-partie Rohan et Bretagne.

Une très curieuse statue en bois complète le mobilier très délabré. Cette chapelle est classée mais en mauvais état. Le toit présente de nombreux trous, l'eau pénètre à l'intérieur et des réparations urgentes s'imposent. Lors de la visite préparatoire de l'excursion, le secrétaire général a pris l'initiative de signaler à l'architecte des Monuments de France de Vannes le très mauvais état de la toiture. M. Lisch a aimablement répondu qu'il était au courant et que les travaux de

réfection allaient être mis en adjudication incessamment. Il est à souhaiter que ces travaux soient exécutés d'urgence ; un ou deux hivers dans l'état actuel provoqueraient infailliblement l'effondrement d'une bonne partie du toit.

Le temps nous fait malheureusement défaut pour rechercher à Rohan les vestiges du château qui fut la première résidence des fondateurs de cette maison. Pour la même raison, il ne nous fut pas possible de pousser à quelques kilomètres plus loin jusqu'au très beau manoir du Gué de l'Isle, bâti au bord du Lié, qui fut un temps la propriété de la branche des Rohan du Gué de l'Isle, ancêtres des Rohan Polduc, dont deux membres furent compromis au XVII^e siècle dans la conjuration bretonne des chevaliers de la Mouche à Miel. On sait qu'une participation armoricaine à la conspiration de Cellamare se termina tragiquement par la mort sur l'échafaud à Nantes du marquis de Pontcallec et de trois autres gentilshommes bretons, Lemoyne de Talhouet, du Couédic et Montlouis.

NOYALE-PONTIVY — Le temps nous est si mesuré qu'il ne nous fut pas possible de faire un arrêt, sur la route du retour, à Noyale-Pontivy. Nous ne pûmes qu'admirer au passage, sans descendre du car, sa belle mairie, maison ancienne très intelligemment restaurée, et son intéressante église des XV^e et XVI^e siècles, ornée d'un très beau porche latéral, d'une décoration typiquement renaissance.

Cette église contient, paraît-il, de beaux vitraux dont un vitrail du XVI^e siècle, restauré, retraçant des scènes de la vie et de la passion du Christ, des vitraux modernes décrivant l'histoire et le martyre de Ste-Noyale, et des peintures de 1572, restaurées, histoire de la vie de St-Maurice.

A l'heure prévue, nous arrivons à la place des Ducs de Rohan, à Pontivy, pour rejoindre notre salle de réunion où nous attend M. Corgne, professeur agrégé d'histoire, en retraite, qui doit nous présenter l'histoire de Pontivy.

L'HISTOIRE DE PONTIVY

Notre conférencier, pendant plus d'une heure, va nous tenir sous le charme de son érudition et aussi de son humour. En une fresque pittoresque, il nous fait revivre toute l'histoire de la ville, depuis Saint Yvy et son ermitage jusqu'à la création moderne de ses grands faubourgs industriels, en passant par l'époque où Pontivy fut la capitale administrative du duché-pairie de Rohan, puis par celle où la ville fut choisie par Napoléon pour devenir la capitale militaire de la Bretagne. Sa vaste place d'armes, ses rues alignées, coupées à angle droit, et portant les noms des victoires de l'Empereur, Marengo, Austerlitz, Iéna, sont les témoignages de ce temps où Pontivy était devenue Napoléonville. Le conférencier nous conte avec humour qu'après les Cent jours, le conseil municipal, avec un sens aigu de l'opportunité, proposa au roi Louis XVIII d'appeler la ville Bourbonville. Le roi n'ayant pas acquiescé, elle redevint Pontivy. Mais, à l'avènement du second Empire, cédant au vent dominant, elle reprit son nom de Napoléonville pour redevenir Pontivy à partir de la Troisième République. Nous n'entreprendrons

pas de résumer ici toute l'histoire de cette ville pittoresque qui a su conserver de beaux témoins de son passé. La conclusion de M. Corgne fut saluée par des applaudissements unanimes de nos collègues pour qui les détails intéressants de l'histoire locale sont toujours un régal de choix. La conférence de l'excellent historien qu'est M. Corgne est publiée à la partie « Mémoires » de ce bulletin, et le secrétaire général tient à remercier ici tout particulièrement notre conférencier qui a parlé d'abondance sur ses notes, et a bien voulu se donner la peine de les rédiger sous forme littéraire pour nos collègues de l'Association Bretonne.

L'EXCURSION

L'excursion de l'après-midi doit nous faire suivre le circuit que la notice du Syndicat d'Initiative de Pontivy appelle poétiquement « le circuit du granit » : granit à fleur de terre, granit des vieilles maisons et des sanctuaires.

SAINT-NICODÈME. — Saint-Nicodème est un petit hameau dépendant de Pluméliau. La route nationale 168 courant vers le sud de Pontivy traverse un paysage de collines qui domine sur sa rive Est le cours du Blavet canalisé. Et soudain, à un tournant, on voit surgir d'un pli de terrain la flèche de Saint-Nicodème. Cette magnifique chapelle de style gothique flamboyant est en effet bâtie dans un bas-fond. La légende veut que, voulant élever un sanctuaire à Saint-Nicodème, protecteur du bétail, les habitants de Pluméliau attelèrent une charrette, l'abandonnèrent au gré des bœufs qui la tiraient. Ceux-ci s'arrêtèrent dans un bas-fond, près d'une source et l'on décida de construire en cet endroit. Le résultat est extraordinaire. Un magnifique clocher à flèche ajourée, haut de 46 mètres, pointe hors du vallon et domine une belle construction flamboyante, de proportions grandioses pour cette chapelle de hameau. On ne peut mieux faire pour en donner une description complète, que de citer le rapport sur l'excursion du 8 septembre 1886 de nos prédécesseurs de l'Association Bretonne, par M. Anthime Ménard, fils. « Ce gracieux clocher est divisé par deux plate-formes garnies de balustrades flamboyantes. A sa base, un portail dont l'intrados est festonné de trilobes à jour forme l'entrée d'un porche au fond duquel s'ouvrent deux portes jumelles surmontées d'une accolade avec tympan à jour figurant une grande fleur de lys. Sous ce même porche, à droite, on accède à l'escalier des tours par une porte dont le linteau, les frontons et les pilastres doivent, toujours dans la chronologie particulière de notre province en matière d'architecture, être regardées comme de la dernière partie du xvr^e s., ou même du commencement du xviii^e. N'avons-nous pas trouvé l'instant d'après, une exemple bien plus frappant encore, du retard tout à fait marqué des époques architecturales en Bretagne en nous retournant vers les trois curieuses fontaines groupées là comme une fontaine unique à trois faces, dans ce même pourtour, en contrebas de la chapelle. Ces fontaines portent la date de 1608 : elles n'en sont pas moins nettement gothiques, bien curieuses avec leurs trois piscines abritées chacune par un petit porche chargé d'ornements flamboyants.

Trois niches à l'intérieur de chaque compartiment, au-dessus des piscines, renferment l'une la statue de Saint Nicodème, auquel on conduit un bœuf ; l'autre, celle de Saint Abibon, accosté de deux personnages, l'un à genoux, l'autre à cheval ; la troisième est Saint Gamaliel, entre deux personnages, lui aussi, dont l'un lui amène un porc tandis que l'autre lui adresse des invocations. Les pilastres sont garnis de grotesques, ainsi que d'inscriptions dont il a été facile de constater le caractère extrêmement récent. » (Rapport sur l'excursion du 8 septembre 1886, par M. Anthime MÉNARD fils, *Bulletin de l'Association Bretonne*.)

L'intérêt du rapport de M. Ménard est de nous permettre de comparer en particulier l'état des fontaines il y a 82 ans et leur état présent.

Fort des indications de ce rapport, le secrétaire général a pu constater que les statues des trois saints avaient disparu. Ayant interrogé la gardienne pour savoir ce qu'elles étaient devenues, il lui fut répondu que la vétusté en avait eu raison. Nous pouvons demeurer sceptiques quant aux effets de la vétusté sur le granit de nos statues. Il est plutôt à craindre que quelqu'un des rapaces qui sévissent actuellement sur nos monuments laissés à la garde de la pitié des fidèles n'aient fait disparaître ces témoignages de l'art et de la foi de nos ancêtres, témoignages qui étaient encore intacts après plus de 200 ans d'existence et dont le vandalisme et la rapacité modernes auront eu raison.

A quelques mètres, le long du côté gauche de la chapelle, une autre fontaine datée de 1790, est dédiée à Saint Cornély, protecteur des bœufs. Enfin, pour être complet, signalons à 500 mètres environ à l'Ouest, au bord de la route, une chapelle Saint-Anne du xv^e siècle, dont la toiture est effondrée, mais qui conserve de curieuses sablières sculptées. Le manque de temps ne nous permet malheureusement pas de nous y rendre.

L'intérieur de la chapelle Saint-Nicodème a des sablières sculptées présentant des anges et des musiciens. Le maître-autel est surmonté d'un grand rétable de pierre du xviii^e siècle ; dans le panneau central Saint Nicodème reçoit le corps du Christ. La chapelle de gauche contient une tribune seigneuriale de la Renaissance élevée sur trois arcs surbaissés. On y accède par un escalier latéral. Les deux chapelles de côté sont ornées de rétables du xviii^e à colonnes torses. Un troisième rétable est appuyé contre le côté de la tribune et est situé dans la nef un peu avant le chœur. Il est surmonté d'un haut-relief représentant la Résurrection, d'une facture naïve et presque rustique.

CASTENEC. — Le prochain arrêt de notre excursion sera pour le site de Castenec, ou Castel Noec. Nous traversons d'abord le pittoresque petit village de Saint-Nicolas-des-Eaux, très attachant avec ses maisons anciennes entourant une charmante petite église du xv^e siècle, plus vénérable que curieuse. Le village est bâti sur les pentes dominant le Blavet, à l'Est. En face, sur l'autre rive, s'élèvent les hauteurs à pic de la presqu'île de la Courarde. La route franchit le Blavet et s'élève par un grand lacet vers le haut de la presqu'île. Celle-ci est entourée de trois côtés par la boucle du Blavet. De son sommet, on aperçoit à l'Est Saint-Nicolas-des-Eaux, et la

flèche de Saint-Nicodème et à l'Ouest, la voie ferrée et les fonds de la vallée du Blavet. C'est dans ces parages que se trouve la grotte de Saint-Gildas, fondateur de l'abbaye de Rhuys vers 530. Saint Gildas vivait retiré dans cette grotte où il mourut en 570. La presqu'île de la Couarde présente toutes les caractéristiques d'un site naturel admirablement adapté à des fins militaires. Le Blavet qui l'enserme sur trois faces lui fournit un magnifique fossé. Ses hauteurs à pic sont très difficilement accessibles. Enfin, il est relié à la terre ferme par un isthme étroit qu'un fossé profond pouvait facilement couper, isolant ainsi complètement le sommet du rocher. Cette forte position fut, dès l'antiquité, le siège de l'ancienne Sulis, cité romaine. Sur le même site fut plus tard bâti Castel Noec, ancienne forteresse de la puissante famille des Porhoët. Cette forteresse fut détachée du comté de Porhoët par Eudon 1^{er} en faveur de son fils Alain qui fut, dit-on, le fondateur de la maison de Rohan. Les descendants d'Alain ne restèrent pas très longtemps à Castel Noec et transporteront bientôt leur résidence et le siège de leur seigneurie d'abord à Rohan, où ils construisirent un premier château-fort dont il ne reste que des traces, puis à Pontivy, où ils édifièrent une forteresse à proximité du pont du Blavet. Cet emplacement fut plus tard cédé aux moines et les Rohan construisirent à quelque distance du pont, à l'extrémité de la ville, sur la route de Loudéac, le très beau château dont la restauration est actuellement en cours. Signalons qu'à quelques centaines de mètres de la maison de la Couarde, nos prédécesseurs de 1886 (qui firent l'excursion à pied) avaient pu voir une masse de granit que l'on supposait être la base de la statue dite Vénus de Quinipily ou Groc'her Couard (Sorcière de la Couarde).

Ce serait là l'emplacement primitif de cette statue qui provenait de Castel Noec ou Castennec et fut transportée à Quinipily.

Une centaine de mètres après le passage le plus étroit de l'isthme de la Couarde, on atteint le petit hameau de Castel-Nec à l'entrée duquel se dresse la chapelle de la Trinité (xv^e-xvi^e siècles), charmant monument rustique à nef obscure éclairée seulement par les deux vitraux de la façade d'entrée et du chevet et par de petites fenêtres latérales basses. Un élégant petit clocher à jour surmonte la façade du porche qui présente une ouverture au trilobe arrondi surmonté de sculptures renaissance. Sur les quatre contreforts des coins se dressent quatre clochetons pleins, répliques du clocher.

BIEUZY. — Un arrêt très bref à Bieuzy nous permet seulement de jeter un coup d'œil à l'église de Bieuzy, restaurée en grande partie en 1781 et dont le clocher est moderne. Elle est bâtie au milieu du village sur un emplacement bien dégagé. Parmi les maisons qui l'entourent, plusieurs sont d'époque renaissance et présentent de charmantes lucarnes et de nombreux détails architecturaux qui rendent si plaisantes les habitations de cette époque. A une centaine de mètres, sur la route de Melrand, on peut admirer la jolie fontaine de Saint-Bieuzy (xvi^e siècle) avec piscine et niche du saint surmontée d'un grand gâble.

MELRAND. — Sur la route de Melrand, nous sommes attirés par le hameau de Locmaria, ensemble de maisons anciennes entourant une fort belle chapelle, malheureusement trop délaissée.

Lors du congrès du Faouët, en 1956, nous l'avions déjà visitée sous la conduite de notre regretté collègue et secrétaire général, le lieutenant-colonel Le Maignan de Kerangat. Les notes très précises qu'il avait consacrées à N.-D. de Locmaria, dans le compte rendu de l'excursion (Bull. de 1956) méritent d'être reproduites ici. « Construite à la même époque que N.-D. de Quelven, c'est un bel édifice en forme de croix latine avec cœur à chevet plat. A l'ouest, un porche carré ouvrant à l'extérieur par une grande arcade moulurée en tiers-point surmonté d'une accolade et d'un faux pignon supporte un haut clocher carré couronné d'une galerie ajourée et surmontée d'une flèche polygonale ornée de crochets et flanquée de quatre clochetons. Les baies du clocher et de la flèche, en plein cintre ou trilobées, sont surmontées de frontons triangulaires et flanquées de pilastres renaissance; une tourelle polygonale accolée renferme l'escalier. Le croisillon sud est percé d'une double baie en anse de panier inscrite sous un grand arc en tiers-point avec accolade, et le tympan est ajouré de meneaux flamboyants.

Les fenêtres ont conservé de beaux vitraux datant de l'époque de la construction; celui de la fenêtre du chevet représente en douze tableaux la vie du Christ, et il est regrettable qu'il soit masqué par un rétable de 1680; celui du croisillon nord présente un arbre de Jessé avec la signature Yvon Jean; celui du croisillon sud l'Annonciation, divers personnages et le Christ mort entre les bras de sa mère; au tympan du portail le sujet du vitrail est le Jugement dernier. On retrouve ici, çà et là, les maîtres d'or des Rohan et les fusées de gueules des Bouteville. » (1)

Le colonel de Kerangat notait en 1956 que les congressistes avaient constaté avec peine combien serait nécessaire, voire urgente, une importante réparation à la face sud du croisillon nord qui menace ruine. L'état de la chapelle ne s'est pas amélioré depuis douze ans et il est douteux qu'aucun travail sérieux d'entretien n'y ait été fait. En particulier les grillages placés à l'extérieur pour protéger les vitraux anciens et de grande valeur contre le vandalisme des gamins sont en très mauvais état et ne peuvent plus en assurer la protection. Cette chapelle est cependant classée et il serait urgent que l'Administration des Bâtiments de France accorde quelques crédits pour des réparations absolument nécessaires.

NOTRE-DAME DE QUELVEN, en GUERN. — Notre prochain arrêt sera pour Notre-Dame de Quelven. Ici encore, nous pouvons nous reporter, sans hésiter, aux notes du colonel de Kerangat (même compte rendu des excursions du congrès du Faouët, Bull. de 1956, p. 5).

« C'est la plus belle des chapelles rurales du Morbihan et la plus importante par ses dimensions; bien des paroisses n'ont pas une aussi vaste église, mais il faut se rappeler qu'ici nous sommes en un lieu de pèlerinage ancien, toujours très fréquenté.

« Commencée vers 1560, la construction de la chapelle était achevée peu après 1582; quelques restaurations ont été effectuées au xvii^e siècle. Le clocher monumental qui s'élève sur le porche

(1) Au sommet des vitraux, Un écusson portant les maîtres des Rohan est sculpté au-dessus d'une petite porte latérale.

du bas de la nef, et auquel on pourrait reprocher d'écraser un peu par sa masse le reste de l'édifice, s'écroula en partie en 1837 pendant des travaux de réparation ; il a été reconstruit de 1841 à 1860 en s'inspirant d'un dessin de l'ancien, mais l'inspiration, si l'on ose dire, fut trop courte, car la flèche qui le surmonte manque d'élévation. Le bas-côté nord, le transept et le chœur à cinq pans sont voûtés d'ogives dont les arcs à plusieurs archivoltes pénètrent dans les piles cylindriques ; la nef à trois travées et le bas-côté sud sont couverts d'une charpente lambrissée qui porte la date : 1582. Deux des grandes fenêtres en tiers-point du chœur, à réseau flamboyant, ont des vitraux de la fin du XVI^e siècle assez bien conservés, dont l'un représente l'arbre de Jesse, l'autre la Vierge tenant l'Enfant, Saint Christophe et d'autres saints personnages. Aux autres fenêtres des fragments de vitraux présentent les armoiries des Rohan sires de Guéméné depuis 1377 et princes de Guéméné en 1570 et celles des Bouteville, barons du Faouët. Mais la vue est surtout attirée par la curieuse statue ouvrante, unique en Morbihan, de la patronne vénérée de la chapelle. Le sculpteur inconnu, du XVI^e siècle, a représenté la Vierge ayant dans la main droite le sceptre fleurdéliné et appuyant de l'autre main l'Enfant debout sur son genou. Ouverte, la statue devient un triptyque dont chaque volet est décoré de quatre petits bas-reliefs à personnages figurant des scènes de la vie du Christ.

« La décoration extérieure, flamboyante dans l'ensemble, mêlée cependant de quelques éléments qui marquent l'influence de la Renaissance, est tout à fait remarquable, surtout du côté sud. Chaque fenêtre est surmontée d'un gâble à rampants ornements. Le porche sud, voûté d'ogives et le portail à deux baies du croisillon sont particulièrement décorés. Le tympan de ce dernier a malheureusement été bouché et de nombreuses sculptures ont subi des mutilations.

« Tout près de la chapelle est une « Scala Sancta » du XVIII^e siècle, analogue à celle de Sainte-Anne d'Auray, mais de bien moindres proportions. Plus loin, dans un petit vallon, nous allons voir deux fontaines Renaissance de la fin du XVI^e siècle, l'une avec niche en coquille, l'autre moins ornée, et un lavoir de la même époque, fort délabré d'ailleurs, dont la toiture était portée par quatre belles colonnes cylindriques. »

MALGUENAC. — La paroisse de Malguenac, but final de notre excursion, est très ancienne et comportait avant la Révolution de nombreux manoirs et terres nobles. Elle faisait partie du duché de Rohan et le duc y avait le droit de haute justice. Le vicomte Hervé du Halgouët, dans son ouvrage « Le duché de Rohan et ses seigneurs » ne note pas moins de dix-sept manoirs ou terres nobles, en Malguenac, dans la dépendance du duché. Les deux plus importants, qui existent encore de nos jours, sont les deux châteaux de Lesturgant et de Moustoir-Lann. Ce dernier est une charmante gentilhommière du XVIII^e siècle qui se présente sous forme d'une cour, fermée au fond par la maison d'habitation, harmonieuse demeure à sept fenêtres de façade, haute d'un étage, coiffée d'un toit simple à lucarnes (l'une d'elles porte la date de 1775) avec de belles cheminées. Le rez-de-chaussée est légèrement surélevé et l'on accède à la porte d'entrée centrale par un double perron en arrondi. L'entrée fait face au château ; elle est constituée par un pont en pierre sur de profondes douves. Elle

est fermée par un très beau porche formé de deux colonnes carrées en pierre de taille surmontées chacune d'un chien de chasse. Une élégante grille de fer forgé ferme l'accès de la cour. A droite de celle-ci se trouvent les écuries et à gauche une chapelle assez simple coiffée sur le versant du toit regardant la cour par un petit clocher carré terminé par un toit conique recouvert de pierre et flanqué, sur la plateforme qui le supporte, par quatre pots à feu. L'ensemble a le caractère d'harmonie gracieuse qui caractérise le style classique français.

La façade postérieure du château devait donner sur un parterre à la française ; il n'en reste pas trace de nos jours. La chapelle sur la face sud de la cour est dédiée à Saint Jacques et à Saint François de Sales. Intérieurement, elle est typiquement Louis XVI avec ses belles boiseries simples à panneaux carrés et rectangulaires et son autel en forme de tombeau. La cloche placée dans le petit clocher carré fut bénite en 1781, le 20 février, comme en témoigne l'acte du baptême retrouvé dans les registres de la paroisse par le propriétaire actuel (M. Civel).

« L'an de grâce mil sept cent quatre vingt et un, le 20 février, en conséquence de la permission de Monseigneur Sébastien Michel Amelot, illustrissime évêque de Vannes, a été bénite la chapelle domestique du manoir de Moustoir-Lann, dédiée à l'apôtre Saint-Jacques le Majeur et à Saint-François de Sales ; a été aussi bénite la cloche de la susdite chapelle et lui ont été faites les cérémonies prescrites et accoutumées par moy soussigné recteur. Ont été parain et mareine Messire Rodolphe Emmanuel de la Goublaye, chevalier seigneur de Nantois, de la Ville Brepelet, du Pontrouault et autres lieux, gouverneur des villes et château de la Chêze, Loudéac et la Trinité, et Dame Françoise Vallais de Villeneuf, dame de Querangal, du Moustoir-Lann, de Coetriel, de Menetanguy, Visio et autres lieux, qui ont imposé à la susdite cloche les noms de François de Sales et de Jacques et ont avec nous et les assistants signé pour leur respect. Suivent les signatures... »

Une belle superficie boisée entoure de tous côtés l'habitation. En plus de l'allée donnant sur le porche d'entrée et qui traverse un bois assez étendu, une autre allée perpendiculaire joint la route de Malguénac à Gueltas. Elle est bien connue des amateurs d'arbres et nos collègues, M. André Duval et M. Charles Bily se sont fait un plaisir de nous la faire admirer. Elle est, en effet, entièrement plantée de magnifiques séquoias semper virens, essence assez rare en Bretagne. La seigneurie de Moustoir-Lan était une seigneurie secondaire vassale de Lesturgant au seigneur duquel le propriétaire de Moustoir-Lan offrait chaque année une douzaine d'œufs, un pot de sel, le tout transporté sur une charrette tirée par deux bœufs.

D'ailleurs, Lesturgant était le seul domaine noble à posséder le droit de haute justice dans la paroisse de Malguénac, sur ses terres ; ce droit à Malguénac même appartenait au duc de Rohan, Moustoir-Lan, comme son nom l'indique, doit avoir une origine monastique et possédait une chapelle. En 1448, cette seigneurie appartenait à Jehan de Keriec. (Le duché de Rohan et ses seigneurs par Hervé du Halgouët, p. 142, renvoi 4). Toujours d'après du Halgouët, il appartenait au XVII^e siècle à Louis de Cléguinec, seigneur de Kerdrean (même ouvrage, p. 142).

Il passa ensuite aux Lesquen. A ce sujet, il faut remarquer que Stival était depuis 1554 une trêve de Malguénac. Et que dans la maîtresse vitre du tympan, en dessous des armes des Rohan en prééminence, se trouvent reproduites celles d'un certain nombre des seigneurs résidant dans les manoirs environnants, en particulier celles des Lantivy qui résidaient à Talhouet en Malguénac et celles des Lesquen, seigneur de la Menardais, des Salles, de l'Argentaïs, du Van-Morvan, armes différentes de celles des Lesquen du Plessix-Casso, d'après l'armorial de Bretagne de Potier de Courcy (voir notes sur l'excursion du 20 septembre 1968).

LESTURGANT. — Un autre domaine important de la commune de Malguénac est celui de Lesturgant. C'est un château moderne, au centre d'une propriété de 500 hectares dont plusieurs centaines plantées de très beaux bois, bien connus des propriétaires forestiers, des experts et des amateurs d'arbres. La région est très accidentée et l'habitation elle-même est construite sur le sommet d'une hauteur dont les fortes pentes dominent la vallée du Blavet. De ce site aménagé, une vue magnifique s'étend sur 10 kms jusqu'aux lisières de la forêt de Quénécan. La terrasse qui domine ce point de vue est limitée par une fort belle balustrade de pierres couronnant un mur de soutènement qui retient les terres de la terrasse. Au pied de ce mur s'étend un grand terrain descendant jusqu'au fond du vallon et formant trois terrasses qui sont accessibles par des volées d'escalier. Sous le réduit de l'escalier situé au Nord-est de la terrasse, on peut lire la date de 1570. L'habitation est moderne et date de la fin du XIX^e siècle. Elle est située sur la terrasse et de toute sa façade donnant sur celle-ci on jouit de la même vue merveilleuse sur la vallée du Blavet. Entre le portail d'entrée et l'habitation moderne sont situés les bâtiments de service, vestiges de l'ancien manoir de Lesturgant. Il en reste encore une tour carrée transformée en pavillon, avec un toit à pans coupés et quelques traces d'éléments architecturaux de la Renaissance. Une chapelle ancienne de construction antérieure à 1650 complétait l'ensemble des bâtiments nobles avec un magnifique pigeonnier, situé hors de l'enceinte des habitations. C'est un édifice octogonal entièrement construit en pierres de taille. Le fronton de la porte d'entrée porte la date de 1697. Le sol est grossièrement dallé. Les murs très épais présentent une section intérieure circulaire et comprennent 600 nids rectangulaires. Il pouvait contenir 1.200 pigeons dont les entrées et sorties se faisaient par une des ouvertures aménagées au sommet du toit conique, lui aussi entièrement construit en pierres de taille. Un arbre était dressé au centre et sous le sommet du toit. Il servait de perchoir aux pigeons. L'arbre tournait et pouvait servir à ramasser les œufs dans les nids. Ce pigeonnier est classé monument historique. Un beau parc et des bois de sapins et de hêtres entourent la propriété.

Lesturgant était la seigneurie la plus importante de Malguénac et possédait le droit de haute justice, sauf à Malguénac où celle-ci était le privilège du duc de Rohan, seigneur de la paroisse. Le domaine s'appelait au XVI^e siècle Lestrélegant puis Lusturgant et enfin Lesturgant. Il avait prééminence sur celui de Moustoir-Lann dont le propriétaire lui devait une redevance annuelle. D'après une étude sérieuse faite sur place avec des documents authentiques (registre de la

paroisse) et qui nous a été aimablement communiquée par le propriétaire, son premier seigneur connu est Olivier Coesmeur ; en 1448, il habitait son « hôtel de Lestrélegant » ; c'est le manoir du XV^e siècle qui resta dans cette famille jusqu'au XVI^e siècle puis passa ensuite aux Bothereil (ou Botrel).

En 1506, Jean Bothereil et son épouse Françoise de la Bourdonnaye en étaient propriétaires et la famille Bothereil avait d'autres propriétés dans la paroisse de Malguénac, dont St-Nizon et Kérisoet. Au milieu du XVI^e siècle depuis 1536, le manoir est passé à Jehan du Haut Boays (du Hautbois), seigneur de Lesturgant et de St-Nizon. Mais en 1576 il a déjà fait retour à François Bothereil et son épouse Gillette de la Sanobraye. Le château est à Louis Bothereil en 1627, et vers 1636-1638 à Charles Bothereil et à son épouse, Louise de Baud. Ils n'eurent pas de fils ; leur fille Marguerite épousa en 1648 Bernadin du Roscoet. A partir de ce moment Lesturgant appartient aux Roscoet jusqu'en 1720 où Jeanne, Françoise, Marie du Roscoet épouse Renaud Gabriel, Comte de Boisgelin, marquis de Cucé, né à Rennes le 25 mars 1791, conseiller au Parlement en 1722, Président en 1730 ; il mourut à Rennes, le 19 septembre 1774. Les Boisgelin n'habitaient pas Lesturgant mais Rennes et leur château de la Bretesche. Un Gabriel-Claude de Boisgelin, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, fut recteur de Malguénac de 1730 à 1739. L'aîné des Boisgelin fut tué à la bataille de Saint-Cast, le 11 septembre 1758 ; le cadet, entré dans les ordres, renonça à son droit d'aînesse au profit de son frère cadet Louis-Bruno de Boisgelin.

Celui-ci, né à Rennes le 17 novembre 1734 épousa Marie, Stanislas, Catherine de Boufflers. Il fut colonel dans les mousquetaires en 1750, colonel des gardes de Lorraine en 1778, chevalier du St-Esprit en 1780, maréchal de camp maître de la garde-robe du roi et ambassadeur de France à Parme. Il devint président de l'ordre de la noblesse en 1789 et manifesta contre la violation des formes constitutionnelles. Cet ordre le chargea d'envoyer une protestation en son nom au Garde des Sceaux et au président des Trois-Ordres. Dans les mauvais jours, il n'émigra pas et partit pour Paris où il fut arrêté comme conspirateur en 1793. Il fut traduit avec son épouse devant le Tribunal révolutionnaire et tous les deux condamnés à mort le 7 juillet 1794. Le domaine de Lesturgant était à l'époque administré par l'homme d'affaires des Boisgelin, Barthélémy Georgelin, sénéchal de Corlay, qui résidait souvent à Malguénac. Il y fit la connaissance de Mme de Nantais, résidant au château de Moustoir-Lan ; celle-ci étant très férue de littérature, Moustoir-Lan devint un centre intellectuel en relation avec Voltaire et d'Alembert. On y fit venir le comte de Sérant, fondateur de la société patriotique de Bretagne ; Barthélémy Georgelin en fut le secrétaire.

A la révolution, Georgelin devint juge au Tribunal de Pontivy, chef de la police à Hennebont, enfin président du Tribunal de Lorient ainsi qu'administrateur du département en 1793.

Lesturgant ne fut pas épargné dans cette période troublée. Le domaine fut réquisitionné, démembré et vendu comme autant de biens nationaux.

Le pourpris de Lesturgant comprenant la maison principale, les cours des écuries, des remises, le colombier, le four, le jardin, le puits, les deux vergers, le belvédère et le cabinet du jardin, le grand

bois (dont seul le fond avait été mis en vente, les bois ayant été réservés) fut acheté par le citoyen Bondeville, agissant au nom de Jeanne Julie Le Lubois, veuve de Marsilly, pour la somme de 94,80 centimes. La métairie de Lesturgant, avec toutes ses dépendances, fut vendue le 23 Germinal et fut aussi achetée par Jeanne Julie Le Lubois, comtesse de Marsilly, pour la somme de 219,60 centimes. Lesturgant devient la propriété d'Amélie Le Lubois de Marsilly et d'Alain Joseph comte Dordelin, vers 1820. Ce dernier acheta en 1821 les moulins et leurs dépendances qui avaient été acquis nationalement par les citoyens Kerviche aîné et Ergo, domiciliés à Vannes. Le comte Dordelin, était contre-amiral à Lorient, commandeur de l'ordre royal de la Légion d'Honneur et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis.

Ces nouveaux propriétaires vendirent la propriété à M. Narcisse Laudren (arrière grand-père du propriétaire actuel) en octobre 1844 pour la somme de 48.000 frs. Les Laudren firent construire le château moderne sur la terrasse dominant la vallée du Blavet en 1885.

Un accueil charmant nous a été réservé par les propriétaires actuels, M. et Mme Laudren, qui nous firent admirer la vue, les parties architecturales de l'ancien manoir, la belle balustrade de la terrasse et le pigeonnier. Puis l'heure s'avancant, nous prîmes congé de nos aimables hôtes quand une nuée d'averse embruma soudain l'horizon lointain et c'est sur cette dernière vision, vaporeuse et romantique de la campagne pontivyenne, que se termina le 96^e congrès de l'Association Bretonne, tandis que par Stival nous regagnions Pontivy et son hôtel des Voyageurs où eut lieu la séparation finale de nos congressistes.

BIBLIOGRAPHIE

MONTAUBAN DE BRETAGNE

par le BARON DE MAUNY, membre de l'Association Bretonne

Passionné par l'histoire et l'archéologie de sa Bretagne, Michel de Mauny vient de terminer un livre sur « Montauban-de-Bretagne » que M. H.-F. Buffet, directeur des Archives d'Ille-et-Vilaine, a accepté de préfacer.

Cet ouvrage n'est pas une monographie, mais l'étude critique d'une importante seigneurie de Bretagne et de ses seigneurs depuis sa création au XII^e siècle jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. L'ouvrage se divise en trois parties : le château, le fief et les seigneurs. Dans la première l'auteur s'attache à démontrer que si Guillaume de Montauban ne rebâtit, en 1430, qu'une partie de sa forteresse, ce fut en raison de l'artillerie encore à ses débuts, tant en Bretagne qu'en France. Des comparaisons avec d'autres châteaux il ressort que Montauban est l'un des spécimens les plus intéressants de l'architecture militaire au XV^e siècle.

Du fief, qui soutenait la comparaison avec les vieilles baronnies de Bretagne, on donne l'étendue, les droits, les privilèges et les franchises, en sorte que vous pourrez vous en faire une idée précise.

La troisième partie reprend l'argumentation d'Arthur de la Borderie prouvant que la maison de Montauban n'était pas issue de celle de Rohan ; mais par suite d'une confusion faite par le savant historien de la Bretagne, on ne s'expliquait pas pourquoi les Montauban portaient les armes des Rohan (1). L'auteur avance une hypothèse qui s'appuie de plusieurs preuves tirées de la généalogie des Montauban. Celle-ci se poursuit par celle des Rohan-Guémené qui leur succédèrent par alliance jusqu'à la Révolution. Une notice est consacrée à tous les possesseurs de la seigneurie.

Des pièces justificatives et des éclaircissements publiés en annexes contribuent à faire de cet essai une étude que son auteur a voulu aussi complète que possible.

Chez l'auteur, 73 bis, rue de Pologne, à Saint-Germain-en-Laye.

(1) Note de la rédaction :

Selon M. P. Potier de Courcy « Nobiliaire de Bretagne et tableau de l'Aristocratie bretonne depuis la féodalité jusqu'à nos jours », les Montauban anciens portaient « d'argent à sept macles de gueules 3, 3, 1 au lambel de quatre pendans de même ». (Seau de 1407), alors que les Rohan portaient « de gueules à sept ou neuf macles d'or, 3, 3, 1 ou 3, 3, 3. Les macles étaient nettement différents ».

Voir P. Potier de Courcy, Nobiliaire de Bretagne, édition de 1846, Saint-Pol-de-Léon, (chez l'auteur, rue des Vieilles Ursulines et chez Coaigo, Libraire, place de la Croix au Lin), pp. 273 et 274 pour les Montauban.

Vient de paraître, de notre Collègue, M. Pierre Barbier,

« LA FRANCE FEODALE », tome premier, châteaux forts et églises fortifiées.

Introduction à l'étude de l'architecture militaire médiévale en France.

Un volume in-8° raisin de 512 pages avec 159 illustrations et 2 cartes hors texte.

En vente aux Presses Bretonnes, 12, rue Poulain-Corbion, Saint-Brieuc (22).

Ce volume présente un vaste panorama de l'architecture militaire du Moyen-Age en France : il est divisé en trois parties : le livre I^{er} donne un résumé des conditions d'attaque et de défense des places-fortes au Moyen-Age ; le livre II étudie l'évolution de l'architecture militaire à cette époque de notre histoire et propose un essai de classification des châteaux-forts en quatre grandes périodes, appuyée par de nombreux exemples pris en plusieurs régions de France ; enfin le livre III traite des fortifications particulières, châteaux de montagne, manoirs ruraux, églises-fortifiées.

L'architecture militaire médiévale a été jusqu'à ce jour beaucoup moins étudiée que l'architecture religieuse. A côté de monuments souvent décrits, il existe encore en France un grand nombre de châteaux-forts et de ruines féodales peu connues, qui sont cependant d'un intérêt majeur pour l'étude de cette branche de notre architecture ; tels, sont, par exemple, les grands châteaux de montagne du Languedoc, dont les parties les plus anciennes furent témoins du drame cathare ; les églises-fortifiées ont joué un grand rôle au Moyen-Age et certaines ont été à l'avant-garde des progrès réalisés pour la fortification des places, et cependant la plupart des ouvrages consacrés à l'architecture militaire médiévale ne leur réservent que quelques pages ou même n'en parlent pas. C'est cette lacune que l'on essaie de combler dans la publication dont c'est là le premier volume.

159 gravures y donnent des vues d'ensemble ou de détail d'édifices militaires, châteaux ou églises-fortifiées, et deux cartes hors-texte sont consacrées, l'une aux grandes places-fortes qui subsistent en Bretagne, et l'autre aux châteaux qui, au sud de Carcassonne, formaient la « Ligne Maginot » défendant la frontière aragonaise.

Les volumes qui suivront seront consacrés aux monographies par provinces, afin d'essayer de constituer un inventaire de nos monuments militaires médiévaux.

« REVUE BRETAGNE, VENDEE, ANJOU ». Editée par la Société des Bibliophiles bretons.

Mlle A. Dayet, communauté de Saint-Fraimbault de Lassay (53), offre à un amateur de lui vendre à l'amiable, de particulier à particulier, 26 beaux volumes reliés, en parfait état, de la revue « Bretagne, Vendée, Anjou », éditée par la Société des bibliophiles bretons (de 1889 à 1901). Cette offre peut intéresser un amateur parmi nos collègues, une association ou une bibliothèque.

On peut écrire directement à Mlle A. Dayet à l'adresse indiquée ci-dessus.

MEMOIRES

Notes sur le Gouvernement de la Bretagne sous la Régence du Duc d'Orléans

Le hasard de mes investigations dans les archives d'une maison amie m'a mis sous les yeux des pièces, probablement inédites, qui pourraient apporter quelque élément nouveau aux chercheurs intéressés par l'histoire de la Bretagne à l'époque de la Régence du duc Philippe d'Orléans.

Ces papiers, dont certains ne sont visiblement que des copies déjà anciennes — probablement du début du siècle dernier — des originaux, appartenaient au marquis de Coëtquen.

Les Coëtquen, comtes de Combourg, étaient gouverneurs de Saint-Malo de père en fils. Celui qui nous intéresse portait le prénom de Malo-Auguste et reçut en novembre 1716 le commandement des troupes en Bretagne. Il dut rendre grâce au Régent qui lui répondit en ces termes, le 4 décembre : « Je suis charmé, Monsieur, d'apprendre par votre lettre avec quelle sensibilité vous avez reçu les marques que je vous ai données de mon amitié. Je sais qu'il ne vous reste que la moitié d'un corps, mais que le cœur est entier pour moi, et je saurai m'en souvenir dans toutes les occasions. »

« La moitié d'un corps » ! Le nouveau gouverneur avait été gravement blessé à Malplaquet (1). Plusieurs des lettres qui suivent émanent de Villars ou, au moins, du Conseil de la Guerre, dont il était le chef.

La première de ces lettres précise à Coëtquen que les troupes ne doivent pas les honneurs aux gouverneurs particuliers des petites villes de Bretagne, acheteurs de leur charge. « Toutes leurs fonctions doivent se restreindre à ce qui regarde l'hôtel de ville et les bourgeois. »

Le marquis ayant demandé de résider à Saint-Malo, où il avait passé probablement son enfance, le Conseil de la Guerre lui annonce,

(1) René de Kerviler, dans « Bio-bibliographie », et Paris-Jallobert nous renseignent sur le marquis de Coëtquen, Malo-Auguste, marquis de Coëtquen, comte de Combourg, baron d'Aubigné et de Bonnefontaine et seigneur d'autres lieux, naquit le 7 juin 1678. Il était le fils d'autre Malo-Auguste et de Renée-Charlotte-Marguerite de Rohan-Chabot qui eut des relations suivies et intimes avec Turenne. Mme de Sévigné fait souvent allusion à l'un et à l'autre des deux époux. Le marquis de Coëtquen auquel nous nous intéressons ici se distingua lors de la défense de Lille, ce qui lui valut d'être nommé maréchal de camp en 1708. Il eut une jambe emportée à Malplaquet. Nous verrons ci-dessous sa carrière en Bretagne.

Décédé à Combourg le 1^{er} juillet 1737 et inhumé chez les Jacobins de Dinan, il avait épousé successivement Marie-Charlotte de Noailles, mariage assez malheureux d'après Saint-Simon, et Marie-Céleste Loequet de Granville.

le 26 décembre 1716, l'arrivée prochaine du maréchal de Montesquiou « pour aller commander en Bretagne ». Lui, Coëtquen, recevra alors des « lettres de service de maréchal de camps (sic) sous ses ordres ». Il est donc plus convenable d'attendre le maréchal car il lui appartient de fixer le lieu de résidence de son subordonné. D'ailleurs, quand il ira à Saint-Malo, le marquis y aura droit à « un logement effectif ».

A cette lettre fait suite une autre du 6 janvier 1717 qui fait savoir au marquis que le comte de Lannion, gouverneur de Saint-Malo, s'est ému à l'idée d'avoir dans sa ville « un commandement au-dessus de lui ». Le Régent ordonne donc à Coëtquen de s'abstenir d'y aller tant que le comte y sera, « c'est un esgard qu'on doit avoir pour un ancien Lieutenant général des armées du Roi ».

On trouve mention d'une lettre écrite par le marquis le 18. Il regrette visiblement cette décision. Il lui est répondu le 24 que les intentions de S.A.R. le Régent ne doivent pas lui faire de peine, il ne lui est pas du tout interdit de se rendre à Saint-Malo pour ses affaires personnelles. Mais il est impossible de faire davantage, ce serait « un trop grand sujet de mortification pour un ancien Lieutenant général des armées du Roi, l'un des sept barons de la province où il a commandé pendant plusieurs années ». Le maréchal de Villars affirme cependant son désir de faire plaisir au marquis et il donnera des ordres pour que Coëtquen ait un logement à Saint-Malo. Il va recevoir sa lettre de maréchal de camps (sic), puisque le départ de Montesquiou pour la Bretagne est « rendu certain ».

Mais le comte de Lannion dut dé céder à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Le 28 mai 1717, le marquis reçut, datée non de Paris, mais de Villars, sa nomination de gouverneur de Saint-Malo. Le scribe déclarait que ce gouvernement ayant appartenu à d'autres Coëtquen, il était juste qu'il rentrât dans leur famille et il ajoute : « par des services aussi distingués que les vôtres, et d'aussi grandes blessures ». Le secrétaire faisait part au marquis des félicitations personnelles du maréchal de Villars, ce qui veut dire probablement que c'est à lui qu'il doit sa nomination.

Le 11 juillet, le Régent fait aussi parvenir ses compliments au nouveau gouverneur : « Vous ne deviez point douter, Monsieur, que je n'aie profité avec plaisir de l'occasion qui s'est présentée de vous donner de nouvelles marques de la confiance que j'ai en vous, en vous faisant accorder le gouvernement de Saint-Malo. Je n'ai point douté aussi de votre reconnaissance, et comme je ne suis pas moins persuadé de votre zèle et de votre attention sur tout ce qui peut concerner le service du Roi, dans la province où vous êtes, je crois n'avoir pas besoin de vous rien recommander là-dessus et je me contenterai de vous assurer que vous trouverez toujours en moi toute l'affection que vous pouvez désirer. »

Philippe d'Orléans.

C'est du 1^{er} août 1716 que date la nomination comme Commandant en chef du maréchal de Montesquiou (1). Il fit son entrée à Rennes le

(1) Maréchal de Montesquiou, 1645-1725, d'après Monnet, *Dictionnaire historique*.

18 mars 1717, parcourut la Bretagne au cours de l'été puis se rendit à Paris (1) d'où il ne revint qu'en décembre.

Pendant son absence, c'est le marquis de Coëtquen qui est chargé par le Conseil de la Guerre de le remplacer :

« Vous me ferez plaisir de me mettre en état de rendre compte à S.A.R. de ce qui se passera en Bretagne pendant l'absence de M. le Maréchal de Montesquiou, et s'il y a quelques ordres à envoyer en ce pays-là, par rapport aux troupes, ils vous seront adressés. » (20 juillet 1717.)

On trouve ensuite dans le dossier, quelques pièces reçues par le Commandant en chef par intérim. L'un d'elles, datée de Villars le 13 août 1717, concerne la contrebande de tabac :

« M. Rouillé du Coudreau m'a envoyé, monsieur, une lettre du receveur du Tabac à Dinan par laquelle il paraît que les soldats qui sont dans les casernes de cette ville y font ouvertement la contrebande du tabac et qu'ils en ont des quantités considérables dans leurs casernes. Comme il est bon de vérifier ce qui en est, S.A.R., à qui j'en ai rendu compte, m'ordonne de vous faire savoir que son intention est que vous changiez celui qui commande dans cette ville, de faire faire par le fermier et ses commis la visite des dites casernes en présence de l'officier major des troupes qui y sont en garnison... »

La lettre suivante traite d'une affaire en apparence peu importante, mais elle aura l'avantage de montrer que l'étendue des pouvoirs du Commandant en chef n'était que toute relative et qu'il lui fallait à tout propos recourir au pouvoir central. Il s'agit d'une querelle entre deux militaires (à moins que l'un d'eux soit civil) d'un bataillon du régiment de Bourbonnais cantonné à Nantes. L'un, un certain La Salle-Breneau, fils d'un procureur du Présidial de la ville (c'est peut-être là le point épineux !) a insulté un sieur Mallevet, cadet du régiment, a levé même la canne sur lui. Un lieutenant, venu les séparer, a reçu le coup sur la main. Le commandant du bataillon a porté l'affaire devant le remplaçant du Commandant en chef qui en a déferé au Conseil de la Guerre. On lui répond de Paris, le 28 août 1717, qu'il ne faut pas, bien entendu, laisser « cette action impunie. La Salle-Breneau devra être emprisonné tant qu'il n'aura pas fait des excuses au cadet et à l'officier ».

Dans une lettre du 21 septembre, venant de Paris, il est question de délits de faux-saunage et de « commerce de faux tabac » commis, semble-t-il, fréquemment par les troupes en garnison à Saint-Malo et à Dinan. Elles tombent sous le coup d'une ordonnance du 15 novembre 1715 et nul ne doit ignorer la loi. Les contrevenants devront être jugés par un conseil de guerre réuni à Saint-Malo.

Le 17 septembre, le marquis a signalé au Conseil de la Guerre l'arrivée à Saint-Malo du vaisseau « Le François », chargé de quatre-vingt dix mille piastres. On le remercie de l'avis, mais on lui demande de dater désormais ses lettres du lieu où il écrit afin de savoir à quel endroit lui adresser les réponses.

Le 6 octobre 1717, le Conseil de la Guerre déclare prendre bonne

(1) Sous Philippe d'Orléans, la Cour réside à Paris.

note d'une lettre écrite par le marquis le 1^{er}, dans laquelle il précise qu'en dehors des effectifs de la ville même, quatre « compagnies de l'hôtel » sont en garnison dans le château et qu'un « officier d'invalides » y loge.

Suit une autre missive du même jour — au Conseil de la Guerre, on séparait déjà nettement les sujets traités — qui est une nouvelle preuve du centralisme à outrance du régime. Le sieur Darmanville, lieutenant du prévôt de Saint-Malo, aurait abusé du pouvoir donné par feu le comte de Lannion d'ôter leur épée aux jeunes gens de la ville qui « faisaient du désordre ». C'est ce qui est arrivé au lieutenant des chasses du marquis. Celui-ci s'en plaint et l'on n'est pas peu surpris de constater que lui, gouverneur de Saint-Malo, Commandant en chef par intérim en Bretagne, a besoin d'une autorisation de Paris pour obliger Darmanville à rendre l'épée de son lieutenant des chasses. Est-ce seulement timidité, manque d'autorité et d'envergure personnelle du marquis ? Il ne semble pas avoir les coudées plus franches qu'un simple maire de petite ville et paraît être presque uniquement « l'œil » de Paris. C'est l'impression que donne encore une lettre du 6 novembre. Le marquis a informé le Conseil de la Guerre qu'il y a eu désordre à la représentation d'une tragédie chez les Pères de l'Oratoire à Nantes. Des officiers du régiment du Bourbonnais ont fait subir de mauvais traitements à un nommé Bruneau. Un capitaine de grenadiers dudit régiment avait lui-même écrit à Paris. Les délinquants ont été en prison et se sont rendus ensuite à l'hôtel de ville pour présenter des excuses à Bruneau, en présence du maire et du plus ancien échevin. Mais la victime était absente. On s'étonne que, pour en finir, le marquis ait besoin que ce soit Paris qui ordonne de considérer « l'affaire terminée ».

Son rôle d'informateur du Gouvernement est précisé au marquis dans une lettre du 3 décembre. Les Etats de Bretagne vont se réunir au couvent des Jacobins de Dinan et l'on doit être assez inquiet en haut lieu des conciliabules tenus à l'époque dans nos châteaux. On profite de l'occasion qu'on a de le remercier d'une information qui nous semble secondaire (l'arrivée à Saint-Malo du vaisseau « La Comtesse de Pontchartrain ») pour lui recommander d'ouvrir l'œil :

« L'on compte bien sur la manière dont vous vous conduisez pour les intérêts du Roi à l'assemblée qui doit se tenir des Etats de Bretagne. Je vous prie de me mander ce qui s'y passera qui aura rapport à la Guerre. »

Les Etats se réunissaient le 15 décembre suivant et la lutte était inévitable. Le maréchal de Montesquiou était un soldat gascon, un reître qui ne comprenait rien à la politique et encore moins à la Bretagne. Il a une idée fixe : « ôter à l'esprit des habitants de cette province qu'ils ont des droits particuliers et qu'ils sont indépendants ». Il veut y arriver par la force et accessoirement par la ruse. C'est un septuagénaire qu'un deuil cruel, la perte de son fils unique, âgé de seize ans, a rendu acariâtre, sauf pour les jolies femmes.

L'intendant Feydeau de Brou a ordre de dissoudre les Etats s'ils refusent de voter le don gratuit. Or, c'est bien ce que ceux-ci comptent faire. « On viole, proclament-ils, les privilèges de la Bretagne, on lui impose un intendant qui paraît n'avoir été établi que pour s'emparer des attributions de toutes les juridictions, tenir en escl-

vage la noblesse et élever la fortune des gens d'affaires sur les débris de la ruine des peuples. »

Au bout de quatre jours, Montesquiou « casse » l'assemblée des Etats qui ne reprendra ses séances qu'en juillet 1718.

Coëtquen, loin d'épouser les intérêts de la Bretagne, son pays et celui de ses ancêtres, reste le fonctionnaire dévoué au Gouvernement, comme le témoigne, même dans son imprécision, une lettre du 3 mars 1718 :

« Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez envoyées, je vous prie de continuer à me faire part de toutes celles que vous croirez mériter de venir à ma connaissance. »

Cela ne peut concerner uniquement l'état des poudres du magasin de Saint-Malo, dont il est aussi question dans cette lettre. On est d'ailleurs très satisfait du marquis en haut lieu, puisque, quelques jours après, le 8 mars, il est l'objet d'une enviable et avantageuse distinction : « Je vous donne avis avec plaisir, Monsieur, que S.A.R. vous a nommé Lieutenant général dans la promotion qu'elle vient de faire. Je vais vous en expédier les provisions. »

Les pouvoirs de « Lieutenant général des armées du Roi » sont envoyés à Coëtquen le 30 avril et on lui spécifie que sa nomination est portée à la connaissance de Montesquiou. Il peut ainsi bénéficier, en octobre, des quatre mille livres de gratification accordées par les Etats aux lieutenants généraux servant dans la province. Le « logement » est porté à deux mille livres en qualité de gouverneur de Saint-Malo, ce qui va être notifié à l'intendant.

Les affaires courantes continuent. Bertrand Lenard, dit « La Fortune », soldat de la compagnie d'invalides de la Frette, en garnison à Saint-Malo, avait été condamné aux « galères perpétuelles » pour avoir vendu du tabac en fraude. Mais il a 71 ans et a eu la main gauche estropiée en service et S.A.R. ordonne qu'il soit simplement renvoyé à « l'Hôtel Royal des Invalides ».

Une autre lettre concerne les armes en possession des invalides du château de Saint-Malo et montre que le Conseil de la Guerre s'intéresse au moindre détail. Il règle également les modalités d'absence des officiers d'infanterie entre deux revues. Un certain M. de Vauborel n'obtient pas l'autorisation, malgré son placet, de s'intéresser à une tutelle de mineurs. « attendu que le service continu du Roi ne permet pas qu'il soit distrait de ses fonctions ». Coëtquen est toujours invité à fournir des informations dignes d'attention, moyennant quoi un secrétaire d'état promet de ne pas l'oublier : « Je rechercherai avec empressement les occasions de vous marquer le sincère et parfait attachement avec lequel... »

On est en pleine conspiration de Cellamare et des gentilshommes bretons, de plus en plus mécontents des agissements de Montesquiou, n'y restent pas indifférents. Il suffirait de la pièce suivante du 10 décembre 1718 pour le prouver : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 du mois passé avec copie du décret du Roi d'Espagne et du projet d'association qui court en Bretagne. Je vous rends mille grâces de vos attentions et vous supplie de vouloir bien continuer à me faire part de ce qui viendra à votre connaissance... »

L'attitude de la noblesse de la province était dangereuse pour le Gouvernement, car « les Etats étaient populaires, ils restaient pour

les Bretons la sauvegarde et la garantie de leurs libertés et de leurs intérêts », nous déclare Barthélémy Pocquet.

Et voici une autre pièce très importante :

« à Paris, le 17^e décembre 1718.

Je vous adresse, Monsieur, par ordre de S.A.R., plusieurs copies imprimées de deux lettres de M. le Prince de Cellamare qui ont été interceptées afin que vous soyez informé des motifs qui ont donné lieu à tout ce qui s'est passé à l'égard de cet ambassadeur, et que vous ayez attention à en faire part aux militaires et autres qui se trouvent dans votre commandement. »

Il s'agissait probablement de « copies imprimées » de pièces enlevées à l'abbé Porto-Carrero, émissaire de Cellamare, arrêté le 5 décembre sur l'ordre du ministre Dubois qui fit publier les documents.

Une lettre du 29 décembre précise à Coëtquen qu'une ordonnance du 20 de S.A.R. interdit les « levées et enrôlements de gens de guerre sans une commission expresse du Roi » et on lui envoie quelques exemplaires de la dite ordonnance qui a été dictée certainement par l'attitude de la noblesse bretonne.

On s'achemine vers la guerre. Une longue missive à style solennel, du 6 janvier, l'annonce au gouverneur : « Toutes les démarches que S.A.R. a faites, Monsieur, depuis son avancement à la Régence pour affermir la Paix de l'Europe et la tranquillité de ce Royaume prouvent suffisamment que c'est malgré elle qu'elle en vient à une Reprise avec l'Espagne. » Un mémoire du Régent était joint pour informer le public qu'il avait tout fait pour éviter cette guerre et de l'obligation à laquelle il se trouvait. « S.A.R. désire que vous le communiquiez aux militaires qui sont sous votre commandement et que vous ayez une attention suivie à examiner leur impression qu'il pourra faire et à m'informer de ce que vous en aurez observé. » Et en post-scriptum : « Je vous adresse en même temps la déclaration de guerre contre l'Espagne avec les deux ordonnances qui y font relation pour que vous les fassiez publier en la forme ordinaire. » Notons que Montesquiou étant encore absent, Coëtquen exerçait de nouveau les fonctions de Commandant en chef.

On sait que la France, d'accord avec l'Angleterre, déclara la guerre à l'Espagne le 9 janvier 1719.

Une dernière lettre du 16 janvier tend à expliquer que l'ordonnance du 20 décembre sur les enrôlements n'avait d'autre objet que de prévenir les levées qu'on pourrait faire pour des « princes étrangers ». Cette défense de Sa Majesté ne s'étend pas « aux capitaines de ses troupes » qui ont déjà reçu commission du roi « de travailler ou faire travailler au recrutement de leurs compagnies. » (1)

(1) Dans cette partie de notre exposé, nous avons normalisé l'orthographe très fantaisiste des documents, tous de la même écriture.

SECONDE PARTIE

EN MARGE DE LA CONSPIRATION DE PONTCALLEC

Suivent des pièces qui, contrairement aux précédentes, doivent être les originaux, du moins les originaux composant le mémoire copié à Paris pour Coëtquen.

La conspiration de Pontcallec a éclaté, le tribunal d'exception a sévi et la lamentable tragédie de la place du Bouffay, le 26 mars 1720, s'est impitoyablement déroulée. Mais si Pontcallec, Talhouët, Montlouis et du Couédic y ont perdu leur tête, de nombreux autres sont impliqués dans l'affaire et ont fui. Ils ont été recueillis dans le duché de Parme, en Hollande et surtout en Espagne. Les pièces, dont nous présentons ci-dessous la copie textuelle (en respectant l'orthographe), sont de véritables rapports de police sur quelques-uns de ces derniers.

« Mémoire pour M. le marquis de Coëtquen (mention marginale : gouverneur de Saint-Malo), extrait de deux lettres de Madrid envoyées par M. d'Adonécourt le 4 janvier 1721.

Le nommé Gousselinère Dorino est arrivé à Madrid à la fin de décembre avec des lettres de recommandation d'un gentilhomme de Rennes, nommé le chevalier de Grosco (2) (mention marginale : Lorraine Keradreux), qui écrivait au comte de St Giles de le protéger. Ce qu'il a fait avant de partir. Les sieurs Rohan, La Beraix (3), Lambilly et Bonamour l'ont fait partir chargé de lettres. Il s'est allé embarquer à Bilbao pour la Bretagne. Il conviendra fort de faire arrêter cet homme. Il a vu son frère major de l'Ysle de Boivin en Poitou, et Pon s'aura de ses nouvelles dans l'Ysle de Noirmoutier, évêché de Nantes.

Le nommé Laffont a écrit une lettre à M. de Talhouët-Bonamour datée de Redon, on le trouvera chez le frère du sr de Pontcallec qui a eu la teste coupée, ou chez Mad^e de Bonamour, ou chez les dames de Lambilly et de la Berrayx (3). Ce Laffont est haut de 5 pieds trois pouces, cheveux châtains et plats. Les yeux gris et enfoncés, il porte le plus souvent un surtout rouge, une épée d'argent sans branche. Il est âgé de 31 à 32 ans. Il est né proche de Derval, mais on ne croit pas qu'il y aille.

Le nommé Nèglé qui doit le joindre à Rennes est âgé de 21 à 22 ans, haut de 5 pieds 3 pouces et demi, maigre de visage, fort menu de corps et de jambes et porte perruque blonde. Il y a en Bretagne un endroit caché dans un bois où l'on doit trouver une espèce de loge à charbon dans laquelle il y a 8.500 pièces d'armes à feu, 8.000 bayonnettes, 3 barils de poudre et 6 barils de balles. On ne sçait ou

(2) Pocquet (6^e volume, p. 137) écrit : chevalier du Cosero. C'était le frère de Lantivy. Leur sœur avait épousé, en seconde nocce, René de Rancouët, comte de Noyan, ancien capitaine de dragons d'origine périgourdine. Le Cosero était une seigneurie de la paroisse de Lignol.

(3) La Berraye.

cet endroit est situé, mais on travaille à le découvrir par les conversations des Bretons qui sont en Espagne.

Le comte de St Giles gentilhomme breton qui prétend nestre point du nombre des condamnés doit s'en retourner incessamment à Rennes par Bayonne. Il est à propos de s'en deffier, estant parent et amy de tous les autres.

Le sr de Marque qui est de Nantes est vu des plus obstinez rebelles après Bonamour et Lambilly. Il est à Madrid au service d'Espagne. Comme il a une maison de campagne, appelée la Cautrie, dans l'évêché de Nantes paroisse de St Fiacre, il serait bon que S.A.R. la fise confisquer pour le punir. Elle vaut dix à douze mille escus.

Le sr St Giles gentilhomme Breton part de Madrid le 24 Xbre 1720. Il dit estre compris dans l'annistie (lire : l'ammistie) et n'avoir pas esté condamné par contunance (lire : contumace) comme ceux qui sont en Espagne, mais il est à propos de se délier de luy parce qu'il estoit de toutes leurs parties, et qu'il a eu conjointement avec eux de longues conférences avec le ministre, et entre autres une le 22 de ce mois pour implorer son crédit auprès du Roy afin de leur faire obtenir grace par le traité de paix.

Le sr de St Gille est amy du nommé Laffont qu'ils auraient envoyé en Bretagne et qui a escrit à M. de Bonamour une lettre dattée de Redon le 12 Xbre.

On peut trouver ce Laffont chés Mad^e de Bonamour à La Roche-Bernard, ou chés le frère du sr de Pontcalec à Nantes, ou chés Mesd^{es} de la Bairail (4) et de Rohan à Guérande.

Il y aura aussi le dit sr de St-Gille, le nommé Etienne-Pascal qui a esté employé la campagne dernière avec plusieurs autres coquins pour semer des manifestes en France et fomenter la rébellion.

Extrait de la lettre de M. le sieur de Maulurier (5) à M. l'archevêque de Cambray, de Madrid le 12 Xbre 1720.

Les mauvais sujets Bretons réfugiés à Madrid ont entre autres envoyé il y a quelque temps deux émissaires en Bretagne, aparemment pour y reconnoître la disposition des esprits, causer quelque mouvement et en faire raport en Espagne.

L'un de ces émissaires s'apelle Lafont, Breton de naissance, du lieu d'Erval entre Nantes et Rennes, lieutenant au régiment d'infanterie de Namur qui pour se rendre en France a passé par Vittozia et ensuite par les montagnes.

L'autre est un Zélandois nommé Négélé qui a esté amené en Espagne par le duc d'Ormond (6) dont il a la confiance, on luy a promis une compagnie dans le régiment de Dublin, il s'est embarqué à Bilbao pour Nantes, mais on n'a point encore de nouvelles de son arrivée en Bretagne, ces deux émissaires doivent s'aboucher à Rennes.

Le 10^e sur le soir les Bretons qui sont à Madrid ont reçu par une voye extraordinaire des lettres de Lafont qui leur donne aussi de son arrivée, il les ont porté à Dn Miguel Durand secrétaire d'Etat qui

(4) Voir la note précédente.

(5) Ou Maulurier (7)

(6) En 1719, ce dernier avait été nommé par Philippe V, général des troupes espagnoles et bretonnes.

dans le moment a tout quitté et les a fait entrer dans son Cabinet pour conferrer avec eux. Il y aurait les deux Rohan, Lambilly, Bonamour, Lescouët et l'abbé Roye.

On assure que les conférences qui se sont sur les mauvais... (7)

« à Paris, le 13 février 1721.

L'intention de S.A.R. estant Monsieur que le Sr Knigh caissier de la Compagnie de la mer du sud, qui s'est évadé d'Angleterre soit arrêté s'il passe dans les terres de la domination du Roy. J'ai l'honneur de vous en informer et de vous adresser en même temps son signalement, affin que si l'on peut le découvrir dans l'étendue de vostre Commandement vous le fassiez mettre en prison, et en me donnant avis, affin que je puisse vous envoyer de nouveaux ordres de S.A.R.

Je suis avec un très parfait attachement Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur. »

Suit une signature illisible, probablement celle d'un secrétaire d'état du Conseil de la guerre.

Les pièces qui précèdent ont le mérite de montrer clairement la surveillance policière exercée par le gouvernement français à l'endroit des fugitifs bretons en Espagne. Il est clair qu'on les croit encore dangereux et qu'ils ne peuvent guère s'attendre à tellement d'indulgence, malgré la proclamation de l'annistie.

Une partie des personnages cités nous sont bien connus et il n'est que d'ouvrir le tome VI de l'histoire de Bretagne de Barthélémy Pocquet.

Le chevalier de Lantivy du Coscro, propriétaire du château de Ménorval, près de Guer, fut intimement lié à « l'affaire de Bretagne ». Il passa pour être l'auteur du fameux libellé « Apologie de la Noblesse et du Parlement de Bretagne » qui avait puissamment contribué à échauffer les esprits. Il est vrai qu'on l'attribuait aussi au comte de Noyan.

Connus sont également les Rohan-Pouldu, Talhouët-Bonamour, Lantivy (frère du précédent), Lambilly, Couëssin, La Berraye (de Caden) condamnés à mort par contumace.

Parmi les autres accusés, on trouve : le comte de Noyan, Barbier de Lescouët (« le roi des silves ») et d'autres Lescouët.

Lambilly fut chargé par l'Espagne, en 1726, d'une mission secrète en Hollande. Il mourut en 1731. Depuis cinq ans, son compagnon Hervieu de Mellac, de Taupont, l'avait précédé dans la tombe. Talhouët-Bonamour fut tué au service de d'Espagne, dans le royaume de Naples. Quant aux deux frères de Rohan, l'exil leur fut clément et même bénéfique.

Saint-Gilles de Perronnay avait été, avec Huchet de la Bédoyère, l'un des principaux propagateurs de l'Acte d'association, en 1718 et 1719, dans l'évêché de Rennes. Il était du nombre des gentilshommes qui avaient accueilli, à Remungol, Hervieu de Mellac revenant d'Espagne. Mais en fait il n'avait eu qu'un rôle de second plan dans la conspiration, ce qui ne lui évita pas, en 1720, d'être em-

(7) La suite manque.

prisonné avec procès. Il fera partie de la « Commission intermédiaire » pour la répartition du dixième, dans le diocèse de Saint-Malo, en 1734, 1738 et 1742. En 1752, on le trouvera parmi les chefs de l'opposition dans l'affaire du vingtième.

Les autres noms cités dans les pièces transcrites nous sont personnellement inconnus.

*
**

Le 17 septembre 1720, les Etats se réunissent à Ancenis. Montesquiou a été limogé et remplacé par le maréchal d'Estrées, beau-frère du marquis de Coëtquen, qui a toute l'adresse qui manquait à son prédécesseur et dont personne ne pourra désormais se vanter d'avoir la noblesse bretonne en main. L'ombre de l'échafaud du Bouffay subsiste et symbolise la résistance bretonne contre le gouvernement de Versailles.

APPENDICE

Cette étude était achevée quand, après avoir consulté la table analytique des Bulletins de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord au sujet du patronyme Coëtquen, j'ai ouvert la première brochure de la dite société, datant de 1861, et voici ce que j'y ai trouvé :

« M. du Cleuziou a ensuite mis sous les yeux de l'assemblée un précieux recueil de lettres autographes et inédites adressées au marquis de Coëtquen, lieutenant général en Bretagne et gouverneur de la ville de Saint-Malo, par le secrétaire intime du duc d'Orléans, régent de France, pendant les années 1717 à 1720, à l'époque de la conspiration de Cellamare, et plus particulièrement en Bretagne, de Pontcallec. »

Trois possibilités :

a) Le dossier que j'ai découvert est celui que produisit M. Raison du Cleuziou.

b) Les lettres dont j'ai parlé dans la première partie de cette étude sont une copie de celles qui furent présentées et commentées par l'historien précité. Cela est plus probable (voir ce que j'en dis à l'endroit « ad hoc »).

c) Le dossier que j'ai étudié est différent de celui de M. du Cleuziou, ce qui n'est pas impossible : dans le compte rendu cité ci-dessus, il n'est question ni de Villars, ni du Conseil de la guerre.

De toute manière, l'érudit briochin n'avait probablement fait que des commentaires oraux ou, en tout cas, il ne semble pas qu'il ait publié quelque chose à ce sujet, et mon étude ne fait donc pas double emploi.

Ernest LE BARZIC,
Professeur au Collège St-Martin,
membre de l'Association Bretonne.

PONTIVY, AU CENTRE D'UNE RÉGION EN MUTATION

Il y a quelques années, dans son inventaire des possibilités de la Bretagne, M. Michel Phlipponneau, professeur de géographie humaine à l'Université de Rennes, et président de la commission économique du C.E.L.L.B., signalait la place privilégiée de Pontivy, au cœur de la Bretagne Centrale.

Depuis lors, tant dans le domaine des faits que dans les évocations de problèmes locaux au cours de séances de travail, et en particulier, de cercles d'études animés par M. Jean-François Gravier, cette opinion s'est avérée justifiée.

LE PAYS PONTIVYEN

Dans d'autres cas, pour limiter le domaine d'une étude du genre de celle-ci, on a parfois besoin de critères artificiels : limites administratives, domaine judiciaire, anciens arrondissements, qui le plus souvent, constituent une véritable surimposition qui ne correspond pas au paysage humain traditionnel : n'était-il pas courant de dire, au Pays de Gourin : « Nous irons à Pontivy », pour menacer son voisin des « foudres » du Tribunal ? C'était en effet, la seule occasion de se rendre au chef-lieu de l'arrondissement.

Cette étude n'a pas pour objet, l'arrondissement de Pontivy, mais avec beaucoup plus de précisions, le « Pays de Pontivy », un pays réel, aux dimensions humaines, un pays vivant, centré autour d'une ville qui a reçu de l'histoire et de la géographie un rôle de moteur, qu'elle tend à développer chaque année. Il comprend les trois cantons de Pontivy, Rohan, Cléguerec.

Pour mener à bien cette étude, il apparaît nécessaire de tenter d'abord de définir les conditions historiques qui ont présidé à la construction de ce « pays » ; de voir ensuite où il en est de son évolution, tant dans le domaine des hommes, c'est-à-dire de la population, que dans celui des structures économiques et humaines qui constituent le paysage pontivyen.

LES DONNÉES DE L'HISTOIRE

PONTIVY, CŒUR DU PAYS

Un pont construit par les moines d'Ivy, évêque missionnaire celte, lui a donné son nom.

Plus tard, vinrent les Rohan ; leur château massif, actuellement en cours de restauration et qui accueillera un musée national du folklore breton, nous rappelle la grandeur et aussi l'ambition de l'illustre famille dont Pontivy était la capitale. Jean II le construisit l'an 1485, château sans donjon, mais prévu pour l'usage de l'artillerie qui faisait alors ses timides débuts.

De ce passé, il reste le « vieux Pontivy » avec sa basilique et son vœu à la « Joie Notre-Dame », avec aussi ses rues typiques, où par instants, on se croirait quelques siècles en arrière, au temps des Fastes des Rohan, quand la vieille cité était l'un des plus importants marchés de toile et de cuirs de province : Rue du Fil, Rue du Pont, Rue du Paradis, Rue du Perroquet, des noms qui respirent la vieille saveur d'antan.

Et puis, le Pontivy du sud, la nouvelle ville, celle de Napoléon, Napoléonville, triomphe de l'esprit classique et militaire : rues rigides, façades austères, place d'armes « La Plaine » où faire évoluer des bataillons carrés et partout des noms qui rappellent l'histoire : Léna... Rivoli... Niémen.

Enfin, le Pontivy de nos jours, qui a refusé sa place au paradis tranquille des villes qui meurent, avec son dynamisme, ses zones industrielles, ses promenades à pied pour touristes, ses circuits à découvrir, son expansion, aujourd'hui 12 000, demain 20 000 habitants. C'est autour de cette ville que s'est développé le « Pays de Pontivy ».

**

Il n'est évidemment pas question de reprendre dans leur détail, les conditions de naissance du terroir pontivyen autour de Pontivy. Il nous semble cependant très important de préciser au début de cette étude économique, que le « Pays de Pontivy » a été dans le passé, au moment des grands défrichements, c'est-à-dire vers le XI^e siècle, un « front pionnier », une conquête de l'homme sur la grande forêt qui couvrait alors le centre de la Bretagne. Le Cartulaire de Redon ne manque pas de preuves en ce sens. Il nous montre que sa mise en valeur fut dirigée par les soins du Vicomte de Rohan, aidé par les moines, et organisée sous la forme, alors classique, « d'économie domaniale ». Chacun sait que les grands domaines furent partagés en manoirs, dont les nombreuses maisons nobles, plus ou moins en ruines, constituent des vestiges. Mais bien plus forts furent, pendant des siècles, les liens entre la terre et les seigneurs, ou des bourgeois, aspirant à devenir eux-mêmes nobles. A la fin de l'ancien régime, la plupart des exploitants appartenaient

à une petite noblesse rurale besogneuse ou à des bourgeois pontivyens enrichis.

Le résultat de ces liens historiques fut le compartimentage du pays en une multitude de petites tenures vouées à la médiocrité par l'absence de moyens de promotion. Il en résulta, à l'époque où la population rurale augmentait considérablement, une surpopulation locale et une sclérose de la vie agricole qui ne devait trouver de solution qu'avec l'accession progressive des cultivateurs à la propriété.

Citons, pour référence, quelques chiffres :

En 1837, dans une commune actuellement riche du terroir pontivyen, la proportion de landes était de 55 % du terroir communal, la propriété noble et bourgeoise était alors de 65 %.

En 1915, la proportion de landes était de 21 % ; celle des propriétés nobles et bourgeoises de 35 %.

En même temps, s'accroissait au même rythme, la proportion des terres cultivées (66 %) et celle des propriétés paysannes (65 %).

En 1935, la proportion des terres cultivées était de 77 % ; celle des landes de 2 % ; celle des propriétés bourgeoises et nobles de 25 % + 3 % = 28 % ; et la propriété paysanne représentait 69 %.

En même temps, le nombre des tenures trop petites diminuait au profit de la superficie d'exploitations moyennes plus rentables. Ainsi, le pays de Pontivy a depuis les cent cinquante dernières années, vécu une grande évolution dont nous trouvons des traces très précieuses dans la situation actuelle.

I. — LE PAYSAGE HUMAIN

A. — LES DONNÉES DES RECENSEMENTS :

C'est à l'aide des derniers recensements de population que nous pouvons déceler l'évolution qui s'est produite dans l'implantation humaine de la zone de Pontivy.

Le tableau ci-dessous nous en donne une idée :

Evolution de la Population de 1936 à 1962

<i>Pontivy</i>	20 556	20 698	20 827
dont Pontivy	9 300	10 516	11 557
<i>Rohan</i>	10 871	9 881	9 280
dont Rohan	570	530	491
<i>Cléguérec</i>	12 136	10 582	9 377
dont Cléguérec	3 405	3 111	2 878
TOTAL ..	43 563	41 161	39 482

Il est d'ailleurs très aisé, à l'aide d'un procédé graphique de comprendre l'évolution réciproque des trois cantons de la zone, et celle de la ville de Pontivy (tableau n° 2).

Le procédé linéaire offre l'avantage de permettre une prévision. Il est facile de déceler la perte de population progressive des cantons de Cléguérec, où la chute est la plus marquée, et de Rohan.

Le canton de Pontivy, par lui-même, semble presque stationnaire, enregistrant un très faible gain, par contre la ville de Pontivy est en accroissement très net.

En nous référant à un récent article, publié dans la revue « Population » de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, par le Révérend Père Mols, de Louvain, sur le recensement de la population en France, selon les régions et l'importance des agglomérations, et en nous basant sur sa méthode de calcul, nous pouvons constater que l'indice d'accroissement (1936 = 100) de chaque canton est de :

- Canton de Pontivy : 100,08
- Canton de Rohan : 85,36
- Canton de Cléguérec : 76,42

Par contre, l'agglomération de Pontivy a l'indice 124,26.

Tandis que les deux cantons de Rohan et de Cléguérec sont en diminution, y compris leur chef-lieu, seul le canton de Pontivy est en léger accroissement, mais l'accroissement absolu de la ville même de Pontivy est supérieur à la moitié de celui de tous les cantons.

Il en est résulté une redistribution de la population à l'intérieur de la zone même de Pontivy, avec accroissement de la population urbaine et diminution de la population rurale.

B. — MOUVEMENTS NATURELS ET MIGRATIONS

Faut-il penser pour cela que la zone de Pontivy est une zone de population vieille, où les décès l'emportent sur les naissances ?

Une seconde série statistique nous renseigne avec précision, celle de l'évolution de la population de mai 1954 à mars 1962. Un exemple nous permettra de le comprendre :

Dans le canton de Rohan, l'excédent naturel de naissances sur les décès a été pendant cette période de 595, ce qui représente une augmentation de 6 %. Or, la population du canton a diminué de 427 habitants alors qu'elle aurait dû augmenter des 595 naissances dépassant les décès. Cela représente une perte évidente de 1 022, soit 10,4 % de la population de 1954 : on peut en conclure que le canton de Rohan a vu, au cours de cette période, 10,4 % de sa population émigrer.

De même, en valeur absolue, le canton de Cléguérec a perdu 1 423 émigrants, le record d'émigration étant battu par la commune de Kergrist : 20,3 %.

Dans le canton de Pontivy, toutes communes comprises, l'émigration atteint 1 250 personnes, soit 12,3 %.

Par contre, la population de Pontivy s'est augmentée de 2,9 % en population municipale et de 6,7 % en population totale.

Pour plus de précisions, nous citons les communes les plus atteintes par l'émigration.

EMIGRATION ENTRE 1954 ET 1962

Communes	En valeur absolue	En pourcentage
Croixanvec	— 53	21 %
Kergrist	— 216	20,3 %
Silfiac	— 171	19,1 %
Guern	— 398	18,6 %
Saint-Aignan	— 182	17,3 %

De cette première partie, nous pouvons tirer trois conclusions :

— La première est, nous n'insisterons pas car elle a été déjà maintes fois soulignée dans les précédents articles, *la zone de Pontivy est une zone d'émigration*. Sans doute, si on la compare à la zone voisine de l'Ouest-Morbihan (Gourin-Le Faouët) qui connaît une moyenne de 800 départs par an, le chiffre de 300 départs pour cette zone n'est pas catastrophique. Il n'en est pas moins vrai que pour éviter que le pays se vide de ses forces vives, il faut de toute urgence créer de l'emploi en réalisant l'équilibre économique du pays.

— Il faut noter, aussi, le progrès de la population urbaine qui représente aujourd'hui 29,9 % de l'ensemble ; c'est souligner aussi que la population rurale de toute la zone atteint un peu plus des deux-tiers du total : la zone de Pontivy est donc encore aujourd'hui d'abord et avant tout, une région agricole, et on ne doit pas l'oublier dans une analyse correcte de la conjoncture.

— C'est à travers cette évolution qu'il convient de définir les principes qui doivent guider les promoteurs de l'œuvre économique pour réaliser l'équilibre : agriculture - commerce - industrie - pour que le pays s'adapte à l'ensemble de l'économie moderne.

Il nous reste donc à poursuivre notre analyse car l'évolution de la population, ses mouvements internes et externes, sont les conséquences d'une synthèse réalisée dans les trois secteurs de l'économie, par et pour « l'homme habitant ».

II. — VOCATION ET PROBLEMES AGRICOLES

Jusqu'à nos jours, le pays de Pontivy est demeuré un pays spécifiquement agricole. Sans doute, ici, le paysage rural n'est pas uniforme : il y a deux régions dans le pays de Pontivy, l'une, la plus riche, correspond à ce que les géographes actuels appellent le Bassin de Rohan, et est constitué par un sous-sol de schistes briovériens d'un gris bleuâtre, mais qui deviennent brunâtres en surface, par suroxydation du fer qu'ils contiennent. Ils donnent un sol épais, lourd, formé d'argiles.

Au demeurant, ces roches dont le pH (indice d'acidité) peut titrer 6,2 ou même 7, constituent les terroirs riches de la rive gauche

du Blavet : Noyal-Pontivy, Saint-Gérand, Crédin, Kergrist, Cléguérec, Neulliac, etc... Les rendements agricoles y sont élevés : en moyenne, pour le blé, 40 quintaux/hectare, et pour les pommes de terre : 35 tonnes/hectare. Les bases de culture restent le blé et la pomme de terre, surtout la pomme de terre de sélection.

Pour situer un peu les choses, précisons que, dans ce dernier domaine, la production morbihannaise est en moyenne de 50 000 tonnes par an et que celle de la région syndicale de Pontivy est de 20 000 tonnes par an.

Pour la pomme de terre de consommation, la production atteint généralement de 40 000 à 50 000 tonnes par an.

La vente en dehors de la Bretagne, de ces pommes de terre, a parfois présenté certaines difficultés, surtout de paiement, lorsqu'elles étaient vendues dans l'Algérois et l'Oranais. Actuellement les courants de vente extérieure se dirigent vers l'Europe Centrale, l'Allemagne et la Suisse, mais aussi vers deux pays où la « Ker-Pondi », variété particulière au pays de Pontivy, semble parfaitement s'adapter en raison du climat : Israël et la Grèce.

Cette prospérité s'accompagne d'une évolution précise de la structure foncière, et dans certaines de ces communes, nous avons relevé le chiffre de plus de 66 % de cultivateurs propriétaires (faire-valoir direct ou non).

Tout autre est l'aspect du pays du Granit, de l'Ouest Pontivyen, formé de granulite qui subit souvent un phénomène d'arénisation et se transforme en sable. Sur ce sous-sol, on trouve des terres légères, terres de landes où le chaulage est indispensable pour corriger l'acidité.

Ici, les rendements de blé sont en moyenne de 28 quintaux/hectare. Aussi bien, le blé est-il ici un nouveau venu, aux dépens du seigle qui disparaît de plus en plus : terre de pomme de terre de consommation et d'élevage. C'est la zone la plus forte d'émigration.

Dans l'un et l'autre cas, cependant, la base de la vie agricole est restée jusqu'ici la *polyculture orientée vers l'élevage*. Mais ce dernier a subi une large transformation : autrefois, terre des moutons, elle est devenue terre d'élevage bovin qui s'interroge d'ailleurs aujourd'hui pour savoir s'il faut préférer l'élevage-viande à l'élevage-lait.

A — HERBAGES OU ECONOMIE LAITIÈRE ?

Le manque de main-d'œuvre, la fastidieuse opération de la traite, surtout le dimanche où elle empêche tout loisir en famille a, elle aussi, déterminé une évolution vers la production de la viande, encouragé par le succès actuel de la vente des jeunes veaux (six semaines) que le boucher du bourg, en même temps courtier-expéditeur sur la Villette, vient chercher à la ferme.

Certains cultivateurs avertis vont même plus loin et au lieu de continuer à partager leur élevage entre production laitière et veaux de boucherie, envisagent de se tourner résolument vers l'emboûche.

D'autres font l'élevage du bœuf ou même du taureau, mais ceci n'empêche pas l'élevage laitier qui, depuis 15 ans a été totalement révolutionné par l'extension de laiteries industrielles : Socrémo,

Silvi, et en complément, la Coopérative Laitière du Plateau de Rohan. Il en est résulté trois conséquences :

— *Sur le plan technique* : le ramassage de la crème à la ferme, qui a simplifié le travail de l'exploitant.

— *Sur le plan commercial* : l'extension du marché du beurre pontivyen, à l'intérieur et à l'extérieur, qui a entraîné une très forte augmentation et a nécessairement encouragé l'élevage.

— *On peut même dire plus : Il a réussi à déterminer* une orientation plus nette vers la production laitière.

Ainsi la polyculture traditionnelle du pays pontivyen s'est adaptée successivement aux conditions de la vie actuelle, d'abord par la culture de la pomme de terre, puis en utilisant ses possibilités naturelles pour l'élevage.

Il faut y ajouter aussi trois réalisations plus récentes :

— *le progrès de l'élevage du porc*, en liaison avec les deux usines de salaisons de Pontivy et de Josselin ;

— *l'élevage de la volaille* : une seule maison de Pontivy tue et expédie 35 000 à 40 000 poulets par semaine ;

— enfin, *des essais de culture de légumes verts*, mais qui sont gênés par l'absence d'une usine à proximité.

B. — LES MARCHÉS DE JADIS ?

Un autre point de la vie agricole mérite une mention particulière : en théorie, les foires existent toujours, mais que sont-elles auprès des foires de jadis ? On y trouve à peine quelques animaux et elles servent surtout à fixer et à diffuser les cours. Les achats de bétail se font directement à la ferme.

Par le fait, les chefs-lieux de cantons : Rohan et Cléguérec, qui assumaient jadis un rôle très important dans ce sens, rôle qui en plus de la fonction administrative (?) leur donnait une certaine importance, ne jouent plus du tout ce rôle de centre commercial, désormais dévolu au seul marché de Pontivy. Là, se trouve, sans aucun doute, l'une des raisons de leur déclin. Par contre, tout le commerce extraordinaire ou anormal se réalise au centre commercial de Pontivy et en particulier au marché du lundi : c'est en effet le lundi de chaque semaine qu'il est facile de se rendre compte du rôle économique et commercial très important de la petite ville des Rohan.

A part une exception, la zone marginale de l'est, parfois attirée par Josselin et Ploërmel, *les gens de la région* vivent par Pontivy : on s'habille à Pontivy, on y achète ses meubles, on y envoie ses enfants en pension, on vient s'y faire soigner à l'hôpital, aux cliniques, aux maternités, on s'y nourrit même, car, par ses grossistes, la ville assure un office de redistribution en produits alimentaires ; enfin on y achète ses graines, ses plants et ses engrais et on y vend ses récoltes aux négociants en produits du sol et aux coopératives.

III. — UN SECTEUR COMMERCIAL BIEN ORGANISÉ

La description du paysage agricole nous a fait découvrir le *pôle commercial de la région*.

Contrairement à l'ordre logique en d'autres régions, il faudrait ici parler de secteur secondaire, c'est-à-dire d'industries. Mais il nous semble que pour bien « saisir » dans son évolution économique et historique le pays de Pontivy, il est nécessaire de commencer par situer son rôle commercial.

Depuis de longs siècles, Pontivy a, en effet, été un centre de négoce en liaison avec les grands courants des commerces du 17^e et 18^e siècles. La ville possédait en particulier un dépôt très important de la « Compagnie des Indes de l'Orient », née en 1666 sur les landes du Faouëdic et avec laquelle les commerçants de Pontivy entretenaient des relations suivies. Un ensemble d'immeubles de la vieille cité, vulgairement appelés « Cour Talmon » en était le siège. De plus, un fructueux commerce du fer existait ici depuis des millénaires. Cette vocation marchande a, un peu à la manière des villes « drappantes » de Flandres, marqué l'avenir de la capitale des Rohan.

Ce n'est évidemment pas le lieu, ici, de parler du « commerce du bois d'ébène », source d'évidents profits pour les Nantais, Vannetais et Pontivyens. Il suffit au passage d'évoquer le commerce des toiles et peaux avec les pays nordiques, l'Espagne et le Mexique.

Il en est resté le rôle de la ville de Pontivy, comme « *pôle d'attraction commercial de la Bretagne Centrale* », ce rôle étant d'ailleurs favorisé par la permanence de coutumes particulières à la Vicomté de Rohan, coutumes connues sous le nom d'« *usement de Rohan* » et par un réseau de routes et de voies d'eau favorables aux échanges.

Longtemps supérieure à Vannes dans le commerce de gros, Pontivy conserve, indépendamment des multiples petits commerces de détail, quatre orientations principales.

A. — LES COMMERCES DE L'ALIMENTATION :

Ils sont aujourd'hui un peu en déclin, souvent absorbés par des chaînes de distribution plus puissantes. Deux entreprises ont chacune une trentaine d'employés, la troisième dépasse largement la cinquantaine, et joue au cœur de la Bretagne un rôle très important dans la redistribution, dans le domaine de la biscuiterie et de la confiserie.

B. — LES TEXTILES :

Le commerce des textiles est abondamment représenté tant dans la ville même de Pontivy, que dans les villes secondaires.

C. — LE COMMERCE AGRICOLE :

Deux grandes firmes, et plusieurs autres firmes moins importantes,

ont trouvé légitimement leur place à Pontivy et assurent la vente du matériel agricole mécanisé, maintenant nécessaire dans un pays où la main-d'œuvre fait partiellement défaut.

D. — LE MARCHÉ DES PRODUITS SIDÉRURGIQUES :

Dans ce domaine, la ville de Pontivy présente un éventail de fournitures en gros assez impressionnant. A notre connaissance, elle constitue le *centre de vente de fer le plus important de la Bretagne Centrale*.

— Ainsi, si l'on considère la gamme des fournisseurs d'entrepreneurs vendant des laminés marchands, des tréfilés, des tôles ondulées, nous constatons que, si en Bretagne, la maison la plus importante se trouve à Rennes et traite 15.000 tonnes par an, la seconde, loin derrière sans doute, mais cependant assez importante, est à Pontivy, avec 1.150 tonnes par an. Les autres firmes de Bretagne centrale, soit dans le Morbihan, soit à Carhaix, soit à Loudéac, représentent 250 tonnes par an, chacune.

— Autre activité importante, celle des « sanitaires », c'est-à-dire des anciens marchands de fer qui ont créé une nouvelle section dans leur affaire, celle du matériel sanitaire. Dans la localisation des maisons de Bretagne, nous trouvons, après une maison de Brest, 2.500 tonnes/an, deux maisons de Rennes, dont l'une traite seulement les tubes arrivant à 1.500 tonnes/an, et au quatrième rang, avant Guingamp (1.200 tonnes/an) une firme de Pontivy dont le total moyen annuel est de 1.300 tonnes/an, consistant en tubes, en laminés, en tréfilés, en profilés à froid et en galvanisés.

— Enfin, il faut faire une place à part à une nouvelle forme de fournitures pour le bâtiment qui consiste à faire le commerce en gros de menuiserie industrielle, et en annexe, de quincaillerie (pau-melles, pattes à scellement, fenêtres, portes) où deux maisons de Pontivy jouent un rôle important.

C'est peut-être dans ce domaine commercial que s'est manifesté, jusqu'à ces dernières années, avec le plus de clarté, le rayonnement commercial de Pontivy. Dans l'agglomération pontivyenne, le nombre d'emplois de ce genre s'élève à 687, ce qui représente presque 40 % de l'emploi salarié de Pontivy.

Mais il est bien évident que le développement du secteur commercial est intimement lié à celui du secteur secondaire, et que c'est dans la mesure où ce dernier se développe et se développera, que de nouveaux emplois pourront être créés, par voie de conséquence, dans ce domaine : l'avenir du commerce pontivyen est tributaire de l'expansion industrielle.

IV — UNE VOCATION INDUSTRIELLE QUI S'AFFIRME

Il y a un siècle, le réseau économique constitué autour de Pontivy était surtout basé sur une économie d'échanges. Ce monde n'a pas résisté à l'épreuve des guerres et à la crise économique de 1929.

Le réseau urbain s'est donc dégradé, et à sa place, s'est constituée

un nouveau réseau, un maillage, mais cette fois plus nettement à base industrielle.

Un examen précis de l'emploi fait, en effet, apparaître que si le secteur commercial est pratiquement stationnaire, le secteur secondaire est considérablement développé.

« QUAND LE BATIMENT VA... »

L'emploi dans ce secteur a enregistré une légère augmentation, en fonction de l'augmentation de l'emploi dans les autres branches et du développement de la population.

Dans la période précédente, le nombre de permis de construire délivrés à Pontivy était de 25 en moyenne par an (1950-1955). La deuxième partie de la décennie a vu une nette amélioration : 64 par an en moyenne, en 1960, le chiffre le plus fort : 87.

Encore faut-il compter parmi ces permis de construire, les grands bâtiments des cinq grandes cités (Cité Charles Fagot - Cité Clemenceau - Cité Pasteur - Cité de Château-Gaillard et Cité du vélodrome) donnant un total de plus de 300 logements nouveaux, auxquels il faut encore ajouter 42 maisons en location-vente à la Cité Pasteur et à la Cité Delessert et enfin, suivant une formule mixte de lotissement municipal et de construction coopérative, les 29 maisons de la Cité de Kérimaux.

Ce développement des logements a d'ailleurs eu une répercussion assez sensible sur le paysage pontivyen, la ville ayant tendance à grimper sur les hauteurs qui dominent le Blavet. Le mouvement a commencé par la rive gauche. Il atteint actuellement la rive droite et a tendance à réunir étroitement le bourg de Stival à l'agglomération pontivyenne.

Un chiffre : les entreprises de bâtiment, à Pontivy, emploient environ 250 ouvriers et employés.

Cette politique du logement a permis à Pontivy de n'être pas en retard. Elle demande à être continuée pour faire face aux nécessités des mois à venir, et en particulier pour loger les cadres et ouvriers des nouvelles industries en cours d'implantation. Mais déjà un nouveau projet de 30 hectares a été mis à l'étude, sur la butte de Kerjalotte.

Pour ce qui est de l'ensemble de la Zone, le tableau suivant nous permet de juger à la fois du nombre et de la qualité des immeubles :

ETAT DES LOGEMENTS DANS LA ZONE DE PONTIVY

CANTONS	IMMEUBLES	APPARTEMENTS	OCCUPANTS	COEFFICIENT D'OCCUPATION
PONTIVY	5 226	5 995	19 398	3,23
dont Pontivy	2 680	3 479	11 557	3,03
ROHAN	2 747	2 710	9 564	3,52
dont Rohan	172	185	518	2,80
CLEGUEREC	3 301	2 969	9 878	3,32
dont Cléguérec	890	907	3 005	3,31
TOTAL ZONE	11 004	11 674	38 840	3,33

Deux remarques s'imposent :

— d'abord le nombre important de maisons individuelles, pour la plupart rurales ;

— d'autre part, le coefficient d'occupation le plus fort se trouve dans le canton de Rohan avec le chiffre 3,52, chiffre dépassé cependant par certaines communes du canton de Cléguérec, comme Malguénac et Neulliac qui arrivent au coefficient 3,66. Les chiffres les plus bas concernent, soit la petite ville de Rohan dont la population diminue, 2,80, et la ville de Pontivy où l'habitat s'améliore en qualité et en quantité puisque le coefficient 3,00 correspond à la bonne moyenne française.

LES ZONES INDUSTRIELLES.

Dans une précédente étude nous avons décrit les trois zones industrielles de Pontivy, la zone ancienne de Tréleau, la zone II ou zone spontanée, route de Baud et enfin la nouvelle zone industrielle située sur la rive droite du Blavet, au sud de la ville, dans le quartier de Verdun.

La première est constituée essentiellement par une usine de fabrication de beurre pasteurisé (La S.L.L.V.I.) et une menuiserie industrielle (Ets JACQUES), intégrée à un circuit de distribution européen : la chaîne Gimm. A elles deux, service commercial compris, ces firmes représentent 420 employés et se développent régulièrement : l'an dernier le chiffre du personnel de l'une d'entre elles a augmenté de 7%.

La zone industrielle II comprend deux industries alimentaires et une industrie d'appareillage électrique. Cette dernière, ACEMO, emploie une cinquantaine d'ouvriers, dont quelques femmes.

Récemment s'y est adjointe, ce que l'on appelle maintenant d'une manière courante, la zone artisanale : se trouvant à l'étroit dans le vieux Pontivy, un certain nombre d'artisans s'y sont établis de manière à pouvoir s'agrandir et augmenter leur productivité.

Evidemment la première place de cette zone revient à l'usine ONNO, qui emploie 225 personnes à l'usine, sans compter une centaine de représentants qui sillonnent la France et l'étranger pour assurer les ventes, soit du porc frais, soit des produits préparés pour les charcutiers, soit des conserves. Ne soyez pas étonnés de trouver à Marseille ou à Nice des camions qui portent la marque « ONNO ». Est-il permis de citer la devise de la Maison ? — « Qui ONNO mange, dans gourmet se range » !

Les besoins en eau industrielle de l'usine ont amené la Municipalité à envisager, dans le courant de 1967, l'alimentation directe du château d'eau de Kerjalotte, par pose d'une conduite privative à l'usine ONNO et qui traversera le Blavet aux abords de l'écluse de l'Estilut.

Le recrutement des employés est assuré pour moitié par la région de Pluméliau, pour 1/3 par Pontivy, pour 1/4 dans la zone de Cléguérec. Par étapes successives, les prévisions d'embauche doivent encore s'élever. Cette usine est en plein développement ; la première usine couvrait une superficie de 1 512 m², elle a atteint ensuite

2 835 m² et les derniers travaux portent la surface à 4 450 m², non compris les dépendances — garages, bâtiments administratifs, s'étendent sur 1 000 m².

La zone municipale ou zone III.

Le nom est, dès l'abord, partiellement inexact, car les réservations foncières, opérées par la Municipalité de Pontivy dépassent aujourd'hui ses limites. Pour cela, conformément au Droit Français, a été constitué un syndicat intercommunal, entre les communes de Pontivy, Noyal-Pontivy et le Sourn. Nous conservons cependant ce titre pour éviter toute confusion.

Il s'agit de la plus récente des zones de Pontivy, créée depuis quelques années par l'initiative de la Municipalité. Elle présente l'avantage, en plus de l'accès routier commun, de posséder un accès par voie d'eau, sur le Blavet canalisé, une possibilité par le même fait, d'un approvisionnement facile en eau industrielle (2,5 m³/seconde de débit minimum aux basses eaux, débit garanti par l'E.D.F. en fonction du barrage de Guerledan, débit moyen annuel de 10 m³/seconde), une distribution correcte de courant électrique et surtout un double embranchement ferroviaire à voie normale (1,44 m) relié directement au réseau S.N.C.F.

Avant la création de cette zone, une industrie existait déjà dans ce secteur, l'usine de dents artificielles ATLANTIC-CODENTAL, qui a subi des transformations pour s'adapter au nouveau marché des dents artificielles, suivant les techniques les plus modernes. Elle emploie aujourd'hui 70 personnes, hommes et femmes.

Depuis, un certain nombre d'entreprises s'y sont installées où sont en cours d'installation. Nous citons au hasard quelques fiches récemment faites par des étudiants, sur cette zone.

— LES ETABLISSEMENTS SANDERS - GLON — qui fabriquent les aliments du bétail. Ils produisent 4 700 tonnes d'aliments par mois, qui sont transportés par voies ferrées, par route ou par eau.

Cette usine est en pleine expansion et en voie de modernisation, elle fait un chiffre d'affaires de 3 milliards et emploie 96 personnes dont 25 représentants.

*
**

— LA C.I.C.A.B. - CORNIC — industrie laitière, transforme le lait écrémé en poudre de lait, par déshydratation et séchage à 200°. Cette usine collecte 450 000 litres de lait par jour et la production est de 2 tonnes de lait en poudre à l'heure. Cette poudre est ensachée et vendue en France, en Italie, aux Indes et en particulier au Japon.

Il en est de même pour l'usine voisine, la SILVI-SOVACO qui a aussi trouvé un débouché important au Japon.

*
**

— La Société des CUIRS ET PEAUX DE BRETAGNE collecte et travaille les peaux de vaches, de veaux, taureaux, bœufs ainsi que

des chevaux et des moutons. Elle produit 250 tonnes de peaux par mois, qui sont vendues aux tanneurs et aux maroquineries.

Il nous est difficile de faire une description totale de cette zone toujours en devenir et en progrès, mais avant d'en faire la synthèse géographique, économique et sociologique, nous devons cependant noter la présence des industries chimiques : les Potasses d'Alsace et les Etablissements KULHMANN, récemment fusionnés avec UGINE, sous le nom de UGINE-KULHMANN.

Les Entreprises de matériels agricoles qui, dans leur ensemble groupent une soixantaine d'ouvriers : MORTEVELLE - KERVARREC - BOTLAN. Et un certain nombre d'industries diverses dont les plus originales sont les Etablissements PIRY — très utile à Pontivy car c'est une industrie de chaussons qui emploie une main-d'œuvre féminine, 27 employées — ; et le garage BOUCHE avec ses 29 employés.

Enfin, les ABATTOIRS ET ENTREPOTS FRIGORIFIQUES font de Pontivy la plaque tournante du monde agricole de la Bretagne Centrale.

Mais on construit encore à la zone et la Société JACQUES est en train de mettre en place, suivant une technique américaine, une industrie de constructions horizontales.

D'autres projets sont en cours d'études et il est évidemment trop tôt pour les citer ici. Nous pouvons cependant, compte tenu de ce qui existe ou se prépare, dégager les trois orientations qui caractérisent le mouvement industriel pontivyen, qui ne manque ni de discrétion, ni d'efficacité :

— Une bonne partie des industries pontivyennes est « fille du sol », c'est-à-dire en relation directe avec le pays, soit par ses approvisionnements, soit par ses débouchés, soit par son mode de financement, parfois pour les trois raisons à la fois. Ce premier critère nous semble une *garantie de solidité*.

— La progression de l'emploi dans ce secteur est constante, puisque depuis notre dernière enquête, son chiffre est passé de 620 à 986, soit une augmentation de 366 pour un peu plus de 3 ans, soit un indice de près de 160.

— Les projets en cours d'études par la municipalité et le Comité d'Etudes et de Liaison de la Région Pontivyenne (C.E.L.P.) sont tous, à l'exception d'une affaire d'optique qui s'installe à Rohan, pensés en connexion avec le maillage industriel de la région.

V — UNE NOUVELLE INDUSTRIE : LE TOURISME

Le tourisme est aussi une forme d'industrie : il a été récemment mis en vedette par les services économiques de la Chambre de Commerce, et sous leur impulsion, le COMITÉ D'ÉTUDES ET DE LIAISON DE LA RÉGION PONTIVYENNE a été créé le 19 décembre 1962. Il a pour but :

1 — D'étudier d'une manière systématique les problèmes économiques de la région pontivyenne et en premier lieu, le problème touristique, d'établir des rapports précis, localisés et chiffrés, afin de permettre aux instances politiques, gardiennes du Bien Commun,

d'aboutir avec le maximum de chances de succès à des résultats pratiques et, ce en accord avec les autorités de tutelle. Pour cette raison, ce Comité est largement ouvert à toutes les compétences susceptibles de lui donner du dynamisme.

2 — D'être un Comité de liaison : différents organismes publics et privés se penchent, en effet, d'une manière parallèle sur le problème général de l'expansion de la région et, en particulier, sur le problème touristique. Ce Comité, conçu sans aucune préséance et sous la forme d'une « table ronde » doit permettre une collaboration efficace de tous.

Pour ce faire, deux études préliminaires à la saison touristique ont été réalisées et diffusées dans toute la zone, c'est-à-dire dans une quarantaine de communes, sous la forme de « documents » : « Le problème du Tourisme dans la région de Pontivy » et, « Pour un Tourisme vivant — Perspectives et Objectifs ».

Du plan d'ensemble que le C.E.L.P. s'était fixé, un certain nombre de points ont été réalisés.

— *Mise en place des circuits* : les trois circuits, de Guerlédan, du Granit et de Rohan ont été organisés. Deux grands panneaux peints placés au centre de la ville de Pontivy, les indiquent aux touristes, de petits dépliants touristiques sont distribués et créent un mouvement touristique dans ce sens.

— De même on a vu les modestes débuts des gîtes ruraux dans la région de Pontivy.

— Le C.E.L.P. et le Syndicat d'Initiatives ont organisé pendant le mois d'août un service de *chambres disponibles* le soir, dans la zone. Fréquemment, il leur est arrivé d'avoir recours à des hôtels fort éloignés, le « plein » étant fait de très bonne heure, tant à Pontivy qu'à Rohan, Guémené et Cléguérec.

— De même, pour donner plus d'intérêt au pôle touristique de Pontivy, il a été également réalisé un *circuit des jardins et monuments de Pontivy, illuminés le soir* ; silhouette massive du vieux château, rives fleuries du Blavet, image impériale du Square Lenglier et de l'église de Napoléon III, etc...

À la suite de ses efforts, il est possible d'établir un rapide bilan en trois points :

— Il importe de constater l'importance du mouvement hôtelier : 12 000 nuitées à Pontivy au cours du 1^{er} semestre 1963. En hôtel classé tourisme (peu nombreux dans la zone de Pontivy) ceci représente une moyenne approximative d'un millier par mois.

— Un sondage nous permet de déceler d'une manière approximative les courants touristiques étrangers au cours du mois d'août 1963. Alors que la clientèle étrangère recensée à Pontivy en 1962 comptait 963 déclarations, pour la période du 1^{er} au 27 août 1963, le chiffre atteint presque 200, avec 1/4 d'Anglais (sans tenir compte du jumelage de Tavistock), 1/5 d'Allemands et de Belges, le reste se partageant entre Hollandais, Américains, Suisses, Espagnols, Hongrois, etc...

— Constatons aussi l'importance du tourisme de passage. Deux critères nous le permettent : d'abord celui des repas, les restaurants de Pontivy n'ont pu suffire à satisfaire la nombreuse clientèle au cours des mois de juillet et août 1963. Chacun annonce un chiffre

de pointe extrêmement élevé, qui souvent dépasse les 100 repas au déjeuner de midi. Autre critère : le chiffre des dépliants distribués aux étrangers au Morbihan et aux Côtes-du-Nord, au cours du mois d'août. Ce chiffre atteint 3 500 dépliants.

*
**

Il y a deux manières, dit-on de manquer d'Espérance : la présumption, faute de ceux qui veulent voir trop grand et sans moyens suffisants, et le désespoir qui est la faute de ceux qui pensent qu'il n'y a rien à faire, qu'ils arrivent trop tard dans un monde trop vieux. Heureusement, l'on ne peut pas dire de Pontivy ce que Clemenceau disait de Jaurès « On reconnaît un article de Jaurès à ce que tous les verbes y sont au futur ».

Cette modeste étude nous montre que la zone de Pontivy est la synthèse d'un passé laborieux, d'un présent en plein essor, et d'un futur qui s'élabore.

En définitive, l'Etre d'un pays n'est-il pas le résultat de ces multiples dimensions qui lui ont donné l'existence ?

Abbé Yvon RENARD.

La Région Agricole de Pontivy

CARACTÉRISTIQUES. — La Région agricole de Pontivy, telle qu'elle est définie sur cette carte, présente un milieu hétérogène qui n'est pas étonnant en Bretagne, sur le plan du sol et également parce que les communes qui sont placées sur la rive droite du Blavet conservent de toutes petites exploitations et que celle qui sont sur la zone la plus riche de la rive gauche, comportent des exploitations de 30 ou 40 ou 50 ha et même de plus en plus, de 100 ha, comme vous le verrez tout à l'heure sur les tableaux de chiffres que je vous donnerai.

Ces structures comme partout évoluent très rapidement par disparitions des petites exploitations de moins de 5 ha. ou de moins de 10 ha. Ces petites exploitations sont reprises, accolées à des exploitations plus importantes, tenues par des jeunes exploitants et cette disparition, si elle se poursuit à ce rythme là, créera certainement un vide important en matière de population dans nos communes entourant Pontivy.

J'ai classé les exploitations par catégorie de 5 en 5 ha. Il reste 1 555 exploitations maintenant, contre 1 825 en 1956 ; la chute est importante dans les exploitations de moins de 5 ha ! Il en reste 250 et par rapport à 1956, 140 ont disparu.

de 5 à 10 ha	242
de 10 à 15 ha	294
de 15 à 20 ha	300
de 20 à 25 ha	223 + 10
de 25 à 30 ha	140 + 42
de + de 50 ha	143 + 80

C'est modeste, 50 ha, mais compte tenu des structures de 1956 que j'ai connues lorsque j'ai été nommé dans la région de Pontivy, il y a une variation extrêmement importante.

On peut donner une explication très rapide à ce phénomène. Evidemment il y a toutes les lois qui ont incité des agriculteurs à quitter leurs exploitations mais plus que cela, il y a surtout le fait que ceux qui avaient de trop petites exploitations et qui n'étaient pas trop âgés sont venus travailler à Pontivy ou sont partis et leurs terres ont été rattachées aux exploitations voisines.

Il y a assez peu d'exploitations abandonnées, c'est-à-dire que les bâtiments ont été généralement repris, retapés, et les ouvriers ont continué à y résider et viennent travailler en ville. Les terres ont été jouées à des fermiers ou à des propriétaires exploitants voisins.

RÉPARTITION DES TERRES. — Il est intéressant aussi de voir com-

ment se répartit le territoire dans la région de Pontivy, car c'est assez différent de ce que l'on trouve dans le reste du département.

a) Terres labourables :

Pontivy passe pour la Région agricole, la région riche du département et c'est évident pour quelqu'un qui y vit constamment. En fait, c'est évident parce que les terres labourables occupent des surfaces beaucoup plus importantes que dans le reste du département ; nous sommes à 63 % contre 45 % qui est la moyenne du département et cette proportion n'est pas nouvelle ; elle existait déjà il y a une dizaine ou une quinzaine d'années. Elle est due vraisemblablement au fait que la région de Pontivy est plutôt axée sur les productions végétales et notamment le plant de pomme de terre, la pomme de terre de consommation et la pomme de terre de féculerie, alors que les autres régions sont surtout orientées vers les productions animales et les Pontivyens ont donc été amenés à cultiver davantage de manière à augmenter les surfaces en pomme de terre, culture majeure de la région et qui représentait l'essentiel du revenu.

b) Prairies naturelles :

En ce qui concerne la prairie naturelle, par contre, le pourcentage est plus faible que dans le reste du département ; cela tient au fait que les prairies naturelles dans la région de Pontivy ont été assainies et qu'on en fait des terres labourables. Dans le reste du département ce travail n'a pas été fait, ou moins fait, et il reste encore une forte proportion de prairie naturelle. Celles qui sont conservées maintenant à ce mode, pratiquement, dans notre région, représentent le minimum. Celles qui restent ne sont pratiquement pas récupérables ou très peu au moins le sont. Par contre, dans les terres labourables, il y a maintenant des prairies temporaires en assez grande quantité.

c) Bois et landes :

Pour le reste, il est intéressant de noter, par exemple, que dans la région de Pontivy, celle que je vous ai délimitée, le pourcentage des bois est nettement plus faible que dans le reste du département, par contre, en lande, nous avons un pourcentage supérieur, encore ce chiffre, actuellement, pourrait être discuté ; les statistiques ne sont pas à jour et il y a certainement de nombreuses surfaces en landes, notamment sur les communes à terre granitique qui ont été reboisées par des Pontivyens qui ont acheté des parcelles de lande des exploitations démembrées et les ont reboisées dans les dix dernières années. En fait, cela ne paraît pas dans les statistiques.

Cela fait donc une surface totale agricole de 31 000 ha ou 1/25 à peu près du département et ce 25^e représente une proportion importante du revenu agricole du département.

SUPERFICIE MOYENNE DES EXPLOITATIONS. — Citons un autre chiffre intéressant parce qu'il marque une évolution : actuellement la super-

ficie moyenne arithmétique des exploitations est de 18 ha ; en 1956 elle était de 13 h. 5. Evidemment, la moyenne arithmétique ne donne pas une image exacte de l'exploitation moyenne, mais l'évolution, elle, par contre, donne bien une image de l'évolution générale de la région.

Modes d'exploitation :

Autre caractéristique de la région de Pontivy par rapport au reste du département, le faire valoir direct intégral ne dépasse pas 25 %, le fermage atteint 55 % et le faire valoir mixte, à savoir mi-direct, mi-fermage, atteint actuellement 20 %.

Tentons une explication : la région de Pontivy se caractérise par un prix élevé de la terre et, évidemment, les exploitants fermiers hésitent à acheter leur exploitation et les propriétaires, compte tenu de l'évolution assez rapide des prix des terres, ne cherchent pas non plus à s'en débarrasser.

C'est assez caractéristique car dans le département on atteint en faire valoir direct 53 % environ, contre 47 % pour le fermage et le faire valoir mixte ; la région de Pontivy se caractérise donc bien par cette différence.

Il n'y a pas, enfin, à part quelques exceptions, de gros propriétaires terriens dans la zone que je vous ai délimitée. Mais les commerçants ou autres qui possèdent des exploitations les conservent parce qu'en l'espace de dix ans la terre est passée de 5 000 F l'ha à 10 000 F ou plus ; même pour une exploitation d'une trentaine d'hectares on arrive à peu près à ce prix sur la rive gauche du Blavet ; le placement peut sembler intéressant.

Remembrement :

Autre évolution : actuellement le remembrement est un problème qui est à l'ordre du jour partout. Dans la région délimitée il y a actuellement trois communes pour lesquelles le problème est réglé et qui représentent 10 585 ha ; en cours, il reste deux communes pour 6 700 ha en gros ; il n'y a pas de projet dans les 4 communes qui représentent 12 700 ha.

Pontivy est l'une de ces communes sans projet ; évidemment, compte tenu de la valeur de la propriété foncière dans une commune comportant une agglomération en extension, chacun tient à conserver ses parcelles et le remembrement est pratiquement impossible. A Guern, commune avec une très forte proportion de landes et terres très accidentées, la question a été abordée et l'ensemble des propriétaires n'a pas dégagé une majorité suffisante pour entamer les opérations de remembrement ; celui-ci a donc été abandonné.

Sur ces 4 communes, il est vraisemblable qu'il y en aura une à se décider à entreprendre le remembrement mais je pense que les 3 autres ne le feraient que dans la mesure où elles y seraient contraintes.

MILIEU HUMAIN. — En ce qui concerne le milieu humain, j'ai essayé de réunir quelques chiffres, rapidement ; malheureusement ce ne sont pas les chiffres du dernier recensement.

Les densités sont, en majorité, très faibles dans chacune des communes, en dehors de Pontivy qui est une ville et atteint 450 habitants au km², et de la commune de Le Sourn proche de Pontivy ; la zone industrielle y est installée et, en de nombreux endroits, des ouvriers y ont construit leur maison, le prix du terrain y étant moins élevé. Toutes les autres communes ont une densité très faible, malgré une natalité — vous le verrez tout à l'heure — élevée, mais les départs font que nous nous dirigeons vers une espèce de désert. Voyez Guern par exemple, avec environ 25 % de landes et bois, densité moyenne 65 habitants au km², Malguénac 31 habitants au km². Neulliac par contre est un phénomène particulier, la population a diminué très nettement avec une évolution très nette dans les exploitations ; il n'y a pratiquement pas de landes et de bois, la totalité de la surface est exploitée mais les exploitations sont plus grandes — moyenne de 27 habitants et St-Gérand évolue dans le même sens après avoir eu des petites exploitations.

— Question : Est-elle remembrée ?

— Réponse : A Saint-Gérand, le remembrement est terminé.

Nous avons aussi Cléguérec, Neulliac, Noyal-Pontivy pour partie, qui sont terminées, et Le Sourn et Noyal-Pontivy sont en cours pour se terminer cet automne.

A Saint-Thuriau, ce n'est pas prêt, il n'y a pas de projet et on peut dire que la nécessité ne s'en fait pas tellement sentir, les exploitations sont bien groupées, elles ont une surface importante et il y a assez peu d'échanges à faire. Les échanges y ont été faits à l'amiable d'une manière générale, et cela s'est, dans l'ensemble, assez bien passé.

A Malguénac et Guern par contre, une tentative de remembrement a échoué. Il faut dire que la proportion élevée de landes et de bois, la dépopulation, la disparition des exploitations, n'incitent pas au dynamisme.

CONSÉQUENCES DU REMEMBREMENT. — Question : Vous nous dites que Neulliac a été remembré, nous avons été quand même surpris par l'aspect nouveau que revêtait cette campagne, plus de talus ou très peu, des bois par ci, par là ; que pensez-vous de cela ? C'est très joli d'aménager les terres de façon que l'on puisse travailler avec de grands engins modernes, mais est-ce que l'absence de bois, de talus qui retenaient l'eau, arrêtaient le vent, ne va pas nuire ?

— Réponse : Evidemment il est peut-être tôt pour juger des résultats, mais, voyez-vous, dans cette commune de Neulliac il y avait déjà eu, avant les opérations de remembrement, des parcelles de plus de 20 hectares, sans aucun talus, donc sans protection, et j'ai eu l'occasion, pendant 7 années consécutives, de suivre l'évolution du sol dans une de ces parcelles de 20 hectares. Pratiquement le pourcentage de terre fine n'a pas varié, et pourtant la parcelle est en pente, légère sans doute, mais une pente certaine et le pourcentage de terre fine n'a pratiquement pas varié. Vous voyez que,

dans notre région, à part vraiment de rares exceptions — comme pour des pentes trop fortes, auquel cas il convient de ne pas araser les talus — dans toutes les terres qui sont susceptibles d'être labourées, qui ont des pentes qui permettent de labourer, je ne pense pas qu'il y ait à craindre des phénomènes d'érosion. Cela pour plusieurs raisons :

— La terre est presque toujours recouverte de végétation parce qu'il y a une utilisation intensive de la terre, on a presque toujours des cultures.

— D'autre part, la terre a toujours un certain degré d'humidité, c'est rarement qu'elle atteint une sécheresse suffisante pour que l'érosion éolienne ait une influence. Je pense que, compte tenu de cette expérience de 7 années que j'ai, je ne crois pas que nous risquions une dégradation des terres.

De nombreuses personnes craignent ce phénomène, il est évident que sur le plan touristique, sur le plan esthétique, la campagne y a peut-être perdu, encore que ce soit une question de goût. Par contre, il est certain tout de même, qu'après le remembrement, il faut envisager de planter, de protéger les exploitations par des coupe vents — c'est-à-dire faire des haies coupe vents, des rideaux abris. Il est évident que, l'hiver notamment, c'est désagréable d'avoir des étendues trop éventées, je pense qu'on devrait le faire d'une manière systématique de manière à protéger les exploitations, mais pour les terres elles-mêmes, je ne crois pas que ce soit nécessaire, sauf évidemment si on fait l'erreur d'arasé les talus dans les pentes trop fortes, mais on ne le fait pas souvent.

Voyez-vous, une commune comme Neullac avait arasé les talus depuis longtemps, les exploitants étaient débarrassés des talus, ils avaient de grandes machines. Les talus les gênaient, ils n'avaient pu attendre le remembrement, et celui-ci n'en a pas enlevé autant que les exploitants en avaient enlevé dans la période antérieure, aussitôt après la guerre ! La commune avait déjà dans la région une physionomie bien particulière, c'était d'ailleurs la seule et c'est pourquoi en 1956, puisqu'on parlait de remembrement, j'ai fait cette étude de granulométrie dont je vous ai parlé. Les prélèvements étaient faits en plusieurs endroits et les variations enregistrées étaient pratiquement nulles. Il faut remarquer également que le taux de matière organique est généralement élevé, ce qui donne évidemment du corps à la terre, alors que les terres de Beauce, terres limoneuses, se dégradent assez facilement par le vent, parce que le taux de M.O. est faible généralement ; ensuite la sécheresse est plus élevée que chez nous, ainsi que le taux de terre fine. Il y a donc certainement des pertes, mais ici en Bretagne, enfin dans notre région, c'est négligeable.

— *Question* : Quelles sont les caractéristiques physiques des terres ? Il n'y a pas de loess ici ?

Non absolument pas. Sur Neullac on trouve 2 types de terre, les terres qui sont sur schistes, donc assez fortement argileuses tout en ayant un certain pourcentage de quartz ce qui allège la terre et l'autre zone sur le gravier ; une bonne partie de la commune se

trouve sur les graviers alluviaux de la vallée du Blavet ; ils sont d'ailleurs actuellement exploités par une société, la S.I.M.U.R.A., pour faire les réfections de routes et le sable pour des constructions.

EVOLUTION DE LA POPULATION RURALE.

Maintenant quelques chiffres qui ne vous surprendront pas puisque presque toute la Bretagne est logée à la même enseigne. C'est l'évolution de la population rurale dans ces communes.

En 1936 elle était pratiquement de 15 000 habitants ; nous sommes à 12 500 maintenant après évidemment une remontée dans toutes les communes rurales pendant la guerre, mais ensuite une perte régulière : on peut le déplorer, mais on ne peut pas faire grand chose pour modifier le cours de cette évolution.

Un chiffre que j'ai retenu également pour montrer et expliquer une tendance de la région de Pontivy.

Si l'on étudie la population agricole, hommes et femmes, on remarque que la population de moins de 46 ans est relativement importante alors que dans le reste du département elle est très nettement plus faible ; par contre, évidemment nous avons moins de femmes que d'hommes, il y a 7,5 % d'hommes célibataires — quand je parle d'hommes, je parle des plus de 21 ans — et il n'y a que 2 % de femmes célibataires.

Mais vous pouvez remarquer que la population d'hommes de moins de 46 ans est nettement supérieure à celle des hommes de 46 à 65 ans qui travaillent et on retrouve cette même proportion chez les femmes. Les célibataires sont à peu près bien répartis ; et il y a un nombre de retraités, hommes et femmes, à peu près équivalent ; je parle des retraités de l'agriculture et non pas des retraités qui, rentrant de la région parisienne, viennent vivre leurs derniers jours dans notre région.

Actuellement il est à noter une tendance assez nette au rajeunissement dans la région pontivyenne, contrairement à ce qui se passe dans les autres régions du département ; la nôtre peut être rapprochée d'ailleurs de la région de Lorient. Les exploitations, d'une superficie valable, qui sont disponibles sont recherchées par les jeunes, il n'y a pas d'exploitations de 25-30 hectares qui restent disponibles et même, pour une exploitation dont on sait qu'elle va devenir disponible, il y a plusieurs candidats ; c'est un phénomène qui est particulier à la région de Pontivy. Si vous allez dans le Far West, c'est-à-dire dans la région de Gourin, du Faouët, le Guéméné, la tendance est très différente, malheureusement. Dans la région de Pontivy, il est intéressant de noter l'intérêt des jeunes à reprendre les exploitations. Et, autre facteur intéressant, ces jeunes qui reprennent les exploitations sont des jeunes valables. Il y a une dizaine d'années, la population agricole était sélectionnée d'une manière un peu particulière, c'était une sélection à rebours, c'est-à-dire que les jeunes valables s'en allaient et restaient à la terre ceux qui, malheureusement, ne pouvaient pas faire autre chose.

Actuellement, les jeunes qui restent dans notre région et prennent en main les bonnes exploitations sont des jeunes capables et qualifiés,

ayant tous fréquenté une école d'agriculture publique ou privée. Leur technicité leur permet une mise à jour constante de leurs connaissances professionnelles, une bonne compréhension de leur métier.

— *Question* : Vous êtes donc optimiste ?

Certainement, pour la région pontivyenne, je le suis ; il y aura encore des transformations, une évolution, mais pas de révolution. Cette évolution entraînera des difficultés, des traumatismes, mais, dans la mesure où des emplois industriels ou tertiaires se créeront, les départs de l'agriculture ne videront pas la région. Pontivy dans ce domaine a fait un effort méritoire par sa zone industrielle étoffée ; si cet effort peut être poursuivi et couronné de succès par l'implantation de quelques entreprises de moyenne importance (50 à 200 ouvriers et employés) l'avenir ne sera pas sombre.

M. LE POUL.

L'HISTOIRE DE PONTIVY

Le moine Ivy, quittant l'île de Bretagne, environ 635, débarqua sur la côte septentrionale de la péninsule armoricaine. Au cours de sa mission itinérante, il s'arrêta, descendant la vallée du Blavet, au point où celui-ci tourne vers le sud, un peu en amont de la colline de Castennec (près de Saint-Nicolas-des-Eaux). En cet endroit, il établit un ermitage, sous la protection duquel des maisons s'édifièrent ; un pont réunit les deux rives du cours d'eau : Pontivy était né.

CAPITALE DES ROHAN

De la Vicomté. — Après avoir fixé le siège de son autorité à Castennec, Alain, vicomte de Porhoët, vint bâtir un château, au début du XII^e siècle, dans la vallée de l'Oust, sur un petit rocher (roch-an). Il prit lui-même le nom de Rohan ; il le communiqua à ses descendants, à l'agglomération voisine du château, à son fief nommé désormais Vicomté de Rohan.

Grâce à sa situation sur le Blavet et à sa position centrale dans la vicomté, Pontivy fut, à partir du 13 juillet 1396, sous Alain VIII, le chef-lieu de cette importante seigneurie.

Jean II construisit, en 1485, le château qui se dresse encore sur le coteau dominant la ville à l'est.

Henri 1^{er}, gagné au protestantisme, fonda l'Eglise réformée de Pontivy. La chapelle du château fut affectée aux cérémonies du nouveau culte.

Le 2 août 1580, Henri IV, prince protestant, monte sur le trône de France. Aussitôt, la plupart des Bretons, catholiques avant tout, entrent dans le parti de la Ligue, sous la conduite du gouverneur de la province, le duc de Mercœur, pour résister au roi protestant. Dès le commencement de la lutte, Mercœur envahit la vicomté de Rohan. Le 3 décembre 1589, il tient assiégés la ville et le château de Pontivy, avec une forte troupe et quatre canons.

Du duché-pairie. — Au mois d'avril 1603, Henri II fut créé, par le roi dont il était cousin germain, pair de France : la vicomté de Rohan était érigée en duché-pairie.

En l'élevant en pairie, le roi porte l'hommage et la foi à la couronne de France et le ressort de la juridiction seigneuriale au parlement de Bretagne. En réalité, les premières instances du siège principal peuvent seules bénéficier du privilège d'appel au parlement. Les châtellenies (Rohan, Gouarec, La Chèze, Loudéac et La Trinité) ressortissent à Pontivy.

Sous Louis XIII, Henri de Rohan devint chef et généralissime du parti calviniste. Tous ses biens sont confisqués au profit de son

adversaire politique et militaire, le prince de Condé (1627). Le 27 juin 1629, Louis XIII accorde sa grâce à Rohan et à toute sa maison. Peu après, le duc est remis en paisible possession et jouissance de ses terres (1).

La ville. — Située sur la rive gauche du Blavet, la ville était « close en partie de murailles, douves et fossés » — suivant un aveu de 1682 — avec quatre portes : la porte de Corlay, ou de Neulliac, ou de Saint-Brieuc (au bas du château) ; la porte de Saint-Malo, ou de Dinan (au haut de la rue de la Rampe, à présent rue Le Sénéchal de Kercado) ; la porte de Noyal, ou de Saint-Iory ou de Rennes (à l'extrémité de la rue du Fil) ; la porte de Carhaix, ou de l'Hôpital (aujourd'hui encastrée dans les bâtiments de l'hôpital Dr Hubert Jégordel). Cette porte défendait, sur la rive droite du Blavet, le pont qui reliait la ville proprement dite à Tréleau, ou faubourg d'Outre-l'Eau.

La ville avait deux places principales : le Martray et le petit Martray (maintenant place Bisson). En plus d'une église paroissiale, du *xvi^e* siècle, sous le vocable de Notre-Dame-de-Joie, elle possédait deux couvents : Récollets et Ursulines.

Vie administrative. — Autour du tribunal de Pontivy, que préside un sénéchal, assisté d'un alloué et d'un lieutenant, s'agit tout un monde d'avocats (huit, dans les dernières années du *xvii^e* siècle), de procureurs-notaires, (quatorze de 1695 à 1699), d'huissiers, de sergents.

Activité économique. — Pontivy est un lieu d'échanges pour les blés, les cuirs, les toiles, les bêtes à cornes, spécialement aux marchés bi-hebdomadaires du lundi et du vendredi, et aux foires d'une durée d'un jour chacune, qui se tiennent : le premier lundi de carême, le lundi de Pâques fleuries, le 1^{er} mai (foire du Calmay), le 1^{er} juin, le 26 juillet (jour de la Sainte-Anne) (2), le 2 novembre (jour des Morts), le 21 décembre (jour de la Saint-Thomas).

A ces foires s'ajoutent, à dater de 1609, les deux grandes foires de Noyal, dites de Noyal (5 juillet) et de la Houssaye (9 septembre), la première d'une durée de huit jours, la seconde d'une durée de dix jours. Une troisième grande foire de Noyal, la Brolade, qui, aux environs du village de Signan (12 octobre), se prolonge durant quinze jours, est transférée à Pontivy en 1665.

Révolte du papier timbré. — Le dimanche 21 juillet 1675, dans l'après-midi, deux mille paysans entrèrent à Pontivy. Ils s'arrêtèrent devant la maison du sieur Lapierre, fermier des devoirs, et devant

(1) Marguerite, qui succéda à Henri II (1638), est le dernier membre des Rohan (souche Rohan-Glé), attaché au protestantisme. En effet, il fut stipulé dans son contrat de mariage, en 1645, que les enfants qui naîtraient de son union avec Henri Chabot seraient élevés dans la religion catholique. Aussitôt après la mort de Marguerite (1684), l'Église réformée de Pontivy, en décadence depuis la fin du *xvi^e* siècle, disparaît complètement. Les Rohan-Guemené étaient demeurés fidèles au catholicisme.

(2) La foire de Sainte-Anne est peu suivie à cause de la moisson ; aussi disparaît-elle dans la seconde moitié du *xvii^e* siècle.

celle de quelques autres « maltôtiers ». Ils enfoncèrent les portes, pillèrent et brûlèrent les meubles, prirent dans les caves 440 muids de vin, roulèrent ceux-ci dans la rue, les défoncèrent et les burent. Les émeutiers se retirèrent au cours de la nuit. Mais le lundi, ils s'attaquèrent de nouveau à la maison de Lapierre. Ils se mettaient à saccager le bureau du papier timbré quand une sortie imprévue d'hommes d'armes vint interrompre leur besogne. C'était au temps où pour protester contre des taxes nouvelles sur le papier timbré, le tabac et la vaisselle d'étain, non consenties par les États provinciaux, le peuple breton se soulevait.

Le Père Maunoir, qui missionnait alors dans le Vannetais, contribua beaucoup à la pacification des esprits. Il vint trouver le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, qui se tenait dans la citadelle du Port-Louis et plaida pour les coupables, plus crédules que mauvais. Il fut reçu avec bienveillance. Le châtiment, quand même, fut très rude.

Le vau de 1696. — Sur la cité pontivyenne active et prospère, qui compte 4 000 habitants environ — une des localités importantes de la Bretagne intérieure — en 1696, s'abat une épidémie, sorte de choléra ou de dysenterie infectieuse, que médecins et apothicaires sont impuissants à enrayer.

Voilà pourquoi, avec Dom Claude Marquet, leur recteur, les Pontivyens réunis, le 11 septembre, dans l'église paroissiale Notre-Dame-de-Joie, demandent « du plus profond de leur cœur et de toute l'étendue de leurs affections » à Marie, leur patronne, d'intercéder auprès de la Puissance divine pour leur cité éprouvée très durement, faisant le vœu de lui offrir, si leurs prières sont exaucées, une lampe d'argent qui brûlera à perpétuité devant son image et d'organiser en son honneur, chaque année, une procession solennelle à travers la ville :

« Incontinent », lit-on dans les archives municipales, la maladie mystérieuse disparaît. La lampe est allumée ; la procession est instituée, l'année suivante, par autorisation de Mgr d'Argouges, évêque de Vannes (3).

Armoiries. — Le 20 novembre 1696, Louis XIV créa des juridictions en matière héraldique, les maîtrises d'armes, et obligea toutes les personnes, nobles ou non, les communautés laïques et religieuses, qui portaient des armoiries, à les faire enregistrer, moyennant un droit.

Ainsi, par une ordonnance du 24 janvier 1698, les commissaires généraux du Conseil, députés aux armoiries, déclarèrent que celles de la ville de Pontivy, après avoir été reçues, ont été enregistrées à l'Armorial général, dans le registre coté « Bretagne ». À l'appui de cette inscription, un brevet en fut délivré au corps municipal par Charles d'Hozier, conseiller du roi et garde de l'Armorial général le 26 mars 1698. Ces armoiries se lisent : de gueules aux neuf macles d'or, rangées trois par trois.

(3) Cette procession a lieu, au mois de septembre, le dimanche qui suit la fête du Très Saint Nom de Marie.

— *Décadence des affaires.* — Vers 1735-1740, Pontivy ruiné au début du XVIII^e siècle par la guerre de Succession d'Espagne, atteint son maximum de prospérité industrielle et commerciale. Mais la guerre de Sept ans arrête le commerce. La famine sévit en 1766, 1770, 1772. La tannerie périclité. La guerre d'Amérique, fermant encore la mer, porte le dernier coup à l'industrie des toiles et des draps. Les épidémies de 1777, 1779, 1782 et la disette de 1786 achèvent ce que la guerre a épargné.

— *Les Rohan et Pontivy.* — Les seigneurs de Rohan ne se désintéressent pas du sort de leur capitale. S'agit-il de trouver de l'argent pour reconstruire le chœur de l'église, pour réparer le pont ou débayer le Blavet ? Ce n'est jamais en vain que la communauté (ou conseil municipal) s'adresse à eux, dont la bourse est toujours ouverte et l'intervention assurée. Signalons notamment que le duc Louis-Marie-Bretagne, en 1748, donne à la communauté une partie du pré du château pour l'installation d'un champ de foire. En 1753, puisqu'ils rêvent de posséder une promenade publique, il abandonne aux Pontivyens le jardin qui occupe la douve au nord de son château. En 1772, lors de la disette, il fait répartir entre les habitants de Pontivy une somme de 1.000 livres et plusieurs sacs de riz, de 250 livres chacun (4).

— *Pontivy et les Rohan.* — Mais les Pontivyens ne sont pas des ingrats. En 1727 meurt le duc Louis qui a fait des largesses à l'hôpital récemment rebâti. Un service solennel est célébré, aux frais de la ville, pour le repos de son âme.

La naissance de Louis-Bretagne-Charles en 1747 est l'occasion de magnifiques réjouissances : *Te Deum*, feu de joie, revue de la milice, décharges nombreuses de mousquet, distribution de boisson, illumination, pavoisement, musique et banquet « le plus beau, le plus somptueux que faire se pourra », sans « aucune borne à cet égard ».

L'affection de la ville pour son seigneur se traduit avant tout par l'apparat avec lequel le nouveau duc est reçu dans sa capitale quand il en prend officiellement possession. Voici, par exemple, ce qu'on arrête, en novembre 1727, pour l'entrée de Louis-Bretagne-Alain : « Les capitaines de la milice distribueront de la poudre aux miliciens et les tiendront prêts à aller au-devant du duc, syndic en tête. Un compliment sera lu par un des échevins au nom du syndic qui est extrêmement vieux. Le duc pouvant arriver à la tombée de la nuit, les habitants placés sur le parcours du cortège sont invités à mettre à leurs fenêtres des lumières et lampions, et pas moins de deux. La porte de Noyal, par laquelle il entrera sera décorée de tout ce qui sera propre à la garnir, comme torriers et des écussons de Mgr le Prince de Léon et de Mme la Princesse ». (5)

(4) Louis-Marie-Bretagne est un des derniers titulaires du duché-pairie de Rohan. Il réside surtout à Paris. Le 1^{er} septembre 1789, il quittera la capitale pour se rendre à Nice, dans le comté de Savoie, où il mourra en novembre 1791.

(5) Jusque là, Louis-Bretagne-Alain était connu sous le titre de Prince de Léon.

LA REVOLUTION

— *Des mécontents.* — Rompue aux affaires, éclairée, la haute bourgeoisie de Pontivy (juges non nobles, avocats, notaires, procureurs, médecins, chirurgiens), que la crise économique atteint spécialement, se plaint du désordre administratif, de l'arbitraire gouvernemental. Aussi, sans se détacher des Rohan, se tourne-t-elle vers la Révolution, suivie par les petits bourgeois et les ouvriers.

— *Aux Etats généraux.* — Un de ses représentants, l'avocat Jean-Pierre Boullé, un des élus de la circonscription de Ploërmel à laquelle Pontivy appartient, siègera aux Etats généraux qui s'ouvriront à Versailles au mois de mai 1789, en même temps que le recteur de Notre-Dame de Joie, Julien Guégan, le premier des élus de trois députés du bas-clergé du diocèse de Vannes.

— *Chef-lieu de district.* — Le 22 décembre 1789, l'Assemblée constituante partage la France en départements, et chaque département en districts. Pontivy (3.337 habitants) devient, dans le Morbihan, le chef-lieu d'un district de huit cantons comprenant vingt-neuf communes.

— *Les fédérés.* — A Pontivy, le 15 janvier 1790, 150 jeunes gardes nationaux venus de 82 villes de la Bretagne et de l'Anjou se lient par un serment fraternel, jurant de demeurer « réunis sous l'étendard de la liberté ». Le mois d'après, le 15 février, 168 délégués, au nom de 129 municipalités bretonnes-angevines, renoncent « à tous leurs privilèges locaux et particuliers », déclarant que n'étant « ni Bretons ni Angevins » ils sont « Français et citoyen du même empire ».

— *La question religieuse.* — En 1792, les couvents — Récollets et Ursulines — sont fermés. Le 21 octobre de la même année Julien Guégan, qui n'accepte pas la constitution civile du clergé est remplacé par un curé assermenté à la tête de la paroisse Notre-Dame de Joie, qui à partir du 8 janvier 1793 reçoit un vicaire également assermenté.

— *Le 15 mars 1793.* — Lorsque la Convention décrète la levée de 300 000 hommes pour faire face à l'Europe coalisée, contre la France révolutionnaire, des désordres éclatent un peu partout, les paysans ne voulant pas quitter leurs fermes et aller combattre au loin. Dans le district de Pontivy, à Pluméliau, le sang coule le 14 mars 1793. Le lendemain, des milliers de paysans marchent sur Pontivy, où se trouvent les registres du recrutement. Ils se jettent spécialement sur le faubourg d'Outre-l'Eau et se présentent presque à côté du pont de l'hôpital. Le combat, qui dure cinq heures, se termine à l'avantage des Pontivyens.

— *La Montagne victorieuse.* — L'insurrection parisienne des 31 mai et 2 juin 1793, qui élimine la Gironde comme facteur politique, provoque une vive réaction de la France provinciale.

A Pontivy, le maire le citoyen Faverot s'écrie, dans une proclamation à ses administrés : « Point de rois, point de dictateurs, point de décemvirs, point d'anarchistes. » Liberté, égalité, unité de la République et une constitution, voilà votre vœu, voilà celui de tous les vrais Français. Eh bien ! levez-vous avec la France entière ; portez-vous autour de la Convention ; faites lui un rempart de vos corps ».

Pour récompenser Faverot de son dévouement « à la République une et indivisible », on l'incarcère, avec les notables pontivyens qui ont cru de leur devoir de blâmer les journées des 31 mai et 2 juin. A la fin de 1793, tous les bourgeois qui ont été à Pontivy, les promoteurs et les zélés défenseurs de la Révolution sont en prison.

Et la persécution religieuse continue. En avril 1794, l'église paroissiale est affectée exclusivement au culte de la Raison avant de s'appeler « le Temple de l'Être Suprême ».

— *Julien Le Bècre.* — L'année 1795 voit la réouverture des églises. Mais on guillotina à Vannes, le 2 germinal an IV (22 mars 1796), Julien Le Bècre, de Locminé, qui a exercé les fonctions de vicaire à Notre-Dame de Joie durant la présence à la Constituante du recteur Julien Guégan.

Pourquoi cette exécution ? Julien Le Bècre, hostile lui aussi à la Constitution civile du clergé est demeuré en France malgré le décret du 26 août 1792 condamnant à la déportation les ecclésiastiques réfractaires. Il tombe victime des lois de 1792 et 1793 relatives aux insermentés, que la Convention a remises en vigueur après la conspiration royaliste du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795).

NAPOLÉONVILLE

— *Chef-lieu d'arrondissement.* — A peine le Consulat succède-t-il au Directoire que Bonaparte s'empresse de procéder à la réorganisation administrative de la France. Entre les départements et les communes qui sont conservés, des arrondissements sont institués plus grands que les districts. A Pontivy, chef-lieu d'un arrondissement du Morbihan, une caserne, un hôpital de trois cents lits, un tribunal doivent être construits ; un lycée est créé, le 7 vendémiaire an XII (24 septembre 1803).

— *Une ville nouvelle.* — Par un décret du 20 floréal an XIII (10 mai 1805), Bonaparte — devenu Napoléon I^{er} — « Napoléon le Grand, empereur souverain et père chéri des Français, roi d'Italie, toujours vainqueur de l'Europe coalisée — » décida la fondation à Pontivy, dans la petite plaine alluviale en aval de la vieille cité et se juxtaposant à elle, d'une ville que « les cœurs reconnaissants des citoyens » nommèrent Napoléonville.

« La première pierre fut placée, en présence de tous les fonctionnaires civils et militaires, au milieu des applaudissements du peuple, sous le ministère de Son Excellence Mgr de Champagny, ministre de l'Intérieur, grand cordon de la Légion d'honneur, zélé

protecteur des sciences et des arts ; sous l'administration de M. Louis Jullien, général, conseiller d'Etat, préfet du Morbihan, commandant de la Légion d'honneur ; M. P.J. B. Pichot, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées dans le département, dirigeant les travaux ; le douze août de l'an MDCCCVII ».

Trois jours plus tard, le 15, anniversaire de la naissance de Napoléon, la foule ne cessa de crier : « Vive l'Empereur » ! Une illumination générale termina la fête. Sur des transparents était peint « le héros pacificateur, le père des Français, le créateur de Napoléonville ».

— *Déception.* — Au mois de juin 1808, à l'annonce de l'arrivée prochaine de Napoléon dans le Morbihan, les Pontivyens se mirent en frais pour recevoir leur illustre bienfaiteur : Une garde d'honneur fut formée, un arc de triomphe se dressa à une entrée de la ville. Mais, à Nantes où il s'arrêta après l'entrevue de Bayonne, l'empereur dut renoncer à poursuivre son voyage en Bretagne. Les Pontivyens en furent réduits à se consoler en pensant que « le moment n'était peut-être pas éloigné où Sa Majesté pourrait honorer de sa présence une cité qui porte avec orgueil son nom ».

— *Vivent les Bourbons.* — L'empereur a commis la folie de s'embarquer dans l'aventure espagnole. Aussi des esprits clairvoyants pressentent-ils la catastrophe que trois campagnes (1812-1814) réalisent.

Après la capitulation de Paris (31 mai 1814), le sénat prononce, le 3 avril, la déchéance de Napoléon. — homme, disent les notables pontivyens, qui, à la gloire de rendre les peuples heureux préféra l'ambition délirante d'asservir le monde entier ». Puis, le 6, les Bourbons sont restaurés. « Enfin, s'écrie le maire Yves Kermellec, se lève l'aurore de la félicité publique qui, depuis longtemps, n'avait pas lui pour nous ».

Quant à ses administrés, ils manifestent leur profonde satisfaction « par des cris longtemps prolongés de : Vive le Roi, vivent les Bourbons » ! dans la journée du 24 avril, au milieu des réjouissances qui célèbrent, avec la chute de l'empereur, l'avènement de Louis XVIII.

— *Etrange requête.* — La fête terminée, Kermellec pense aux « immenses travaux conçus pour l'agrandissement » de Pontivy par l'empereur. « Les uns sont achevés ou sur le point de l'être ; les autres ont été suspendus par les circonstances ».

Mais il espère, en le lui demandant, le 1^{er} mai, dans une adresse approuvée « avec enthousiasme et à l'unanimité » par les conseillers municipaux, que Louis XVIII « daignera s'intéresser, dans sa bonté paternelle à l'accroissement et à la perfection de la cité naissante ». Il espère aussi qu'il sera permis à cette cité — c'est « surtout » l'objet de l'adresse — de porter un nom chéri, le nom d'une famille auguste, dont le retour en France y rappelle les vertus et le bonheur ». Donc, Bourbonville ;

— *Sainte-Hélène.* — Les fantes du gouvernement de la première Restauration déterminèrent une réaction en faveur de Napoléon, qui en profita pour s'échapper de l'île d'Elbe et reprendre le pouvoir

(20 mars 1815), inaugurant le dernier épisode de sa carrière, les Cent Jours.

Supprimée le 14 avril 1814, aussitôt après l'abdication de l'empereur à Fontainebleau, la dénomination de Napoléonville qui figurait, depuis le 9 novembre 1805 sur tous les actes des autorités constituées et des fonctionnaires publics, fut rétablie le 31 mars 1815, en conséquence du retour de l'île d'Elbe... Elle fut supprimée de nouveau le 1^{er} août suivant, alors que Napoléon, vaincu tout de bon sur le champ de bataille de Waterloo, venait de se livrer lui-même à l'Angleterre qui allait l'enfermer dans l'étroite captivité de Sainte-Hélène.

— *Une autre requête.* — Le 13 octobre 1850, tandis qu'il était « l'idole du jour », la ville de Pontivy adressa au prince Louis-Napoléon, président de la République, « la demande de prendre désormais le nom de Napoléonville » qui avait été le sien durant l'époque impériale. Sans doute voulait-elle faire oublier, « à l'aide de cet empressement », son vote du 10 décembre 1848 qui avait contribué à procurer la majorité dans le Morbihan au général Cavaignac.

— *Le 16 août 1858.* — En tout cas, « heureuse et fière » d'avoir obtenu satisfaction par le décret du 15 avril 1852, elle témoigna sa reconnaissance avec éclat quand l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie firent une halte dans la capitale du Haut-Blavet, le 16 août 1858, au cours de leur voyage dans l'Ouest breton. Et le maire, M. Jouanno, dit à l'empereur, tout confiant : « La cité bretonne des Napoléon se repose sur vous, Sire, du soin d'accomplir ses destinées ».

— *La princesse Baciocchi.* — Au nom de l'empereur son cousin germain, la princesse Elisa Baciocchi, qui résidait dans son château de Korn-er-Houët, entre Vannes et Locminé, posa, à Napoléonville, le 29 juillet 1860, la première pierre de l'église Saint-Joseph, pour la construction de laquelle Napoléon III avait donné 400.000 francs. Le 10 décembre 1864, elle inaugura la voie ferrée Auray-Napoléonville.

— *Sedan.* — La capitulation de Sedan, le 22 septembre 1870, provoqua la chute du Second Empire. Le 4, la République fut proclamée, et les députés de Paris organisèrent un gouvernement de la Défense Nationale, auquel le conseil municipal de Napoléonville « interprète des sentiments de la population », le 8 septembre, sur la proposition de M. Hubert Bouché, remplissant les fonctions de maire, témoigna, dans une motion adoptée à l'unanimité « son adhésion la plus absolue, avec l'assurance de son concours le plus dévoué ».

Le 27 octobre 1870, la cité reprit le nom, officiellement, du moine breton Yvy, son créateur.

— *1888.* — Une statue est élevée sur le Martray au Pontivyen Ange Guépin, « savant oculiste, ami du peuple, serviteur dévoué de la démocratie ».

— *2 octobre 1894.* — Inauguration du monument des Fédérations bretonnes-angevines, par M. Henri Havard, inspecteur général des Beaux-Arts, délégué du ministère de l'Instruction publique.

— *10 août 1896.* — Le président de la République Félix Faure, en voyage en Bretagne, vient saluer ce monument.

— *15 octobre 1922.* — Inauguration, au cimetière, du monument (aujourd'hui place du Souvenir), hommage de Pontivy à ses 400 morts pour la France de 1914 à 1918.

— *18 décembre 1938.* — Attentat contre le monument des Fédérations bretonnes-angevines.

— *18 juin 1940.* — Entrée des Allemands à Pontivy.

— *3 juillet 1940.* — Des nationalistes bretons, réunis au château des Rohan, en conseil national breton, adoptent une déclaration établissant « les principes de l'Etat breton de demain » et nomment un conseil exécutif chargé d'assurer la direction du mouvement.

— *29 juillet 1940.* — Des centaines de Pontivyens manifestent, au chant de la « Marseillaise » et sous les plis d'un drapeau tricolore, contre des nationalistes bretons installés dans le château.

— *5 avril 1944.* — Un arrêté du ministre de l'Éducation nationale donne au lycée le nom de Joseph Loth, de Guéméné-sur-Scorff, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Rennes, professeur de langues et littératures celtiques au Collège de France, membre de l'Institut.

— *27 juillet 1947.* — Visite du général de Gaulle.

— *23 septembre 1951.* — Couronnement de la statue de Notre-Dame de Joie. Cela vaut, dans la suite, à l'église paroissiale d'être érigée en basilique.

— *9 septembre 1960.* — Visite du général de Gaulle.

— *1961.* — Ouverture d'une zone industrielle, située entre le Blavet et la voie ferrée. Cette zone (35 hectares, 36 entreprises, 1.200 emplois) est trop petite. Une deuxième zone de 25 hectares s'amorce.

Pontivy (13.098 habitants) est une ville qui, en dépit de nombreuses difficultés, marque un renouveau, se développe et ne conçoit pas l'avenir sans de solides raisons d'espérer.

Eugène CORGNE,
docteur ès-lettres
professeur honoraire au lycée J. Loth,
lauréat de l'Académie française



LES PRESSES BRETONNES
SAINT-BRIEUC

N° d'impression : 1430
Dépôt légal 2^e trimestre 1969



